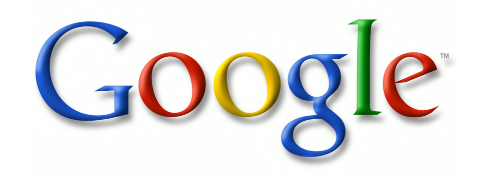
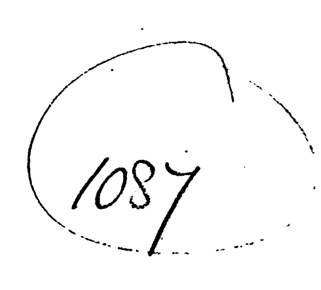
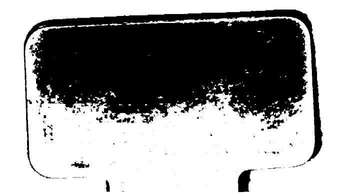





1087



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

DE LA VILLE DE BLOIS.

Tome Second.



BLOIS,

CHEZ E. DÉZAIRS, IMPRIMEUR,

RUE DU POIDS-LE-ROI.

M. DCCC. XXXVI.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 28 AOUT 1834,

Par M. le docteur Celliez, président.

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance solennelle, au nom de la société que j'ai l'honneur de présider, qu'il me soit permis de payer le tribut d'éloges et de regrets, profondément sentis, que nous devons à mon vénérable prédécesseur.

Après nous avoir présidé pendant une année, avec le zèle et l'aménité qui faisaient la base de son caractère, M. le docteur Beaussier fut frappé de la maladie qui l'a conduit au tombeau. Nous avons été les tristes témoins des longues et cruelles souffrances qu'il a supportées avec le courage d'une âme fortement trempée, et la résignation d'un chrétien pénétré de la foi la plus vive. Notre honorable confrère a quitté, sans inquiétude, une vie toute remplie par les devoirs de sa pénible profession, entièrement consacrée au soulagement et au bien-être de ses semblables; et il nous a donné le salutaire exemple d'un homme de bien qui compte sur les récompenses éternelles qu'une fervente piété assure à ses vertus.

Messieurs, pour la seconde fois nous sommes appelés à vous exposer le tableau de nos travaux annuels.

La publication de quelques-uns de ceux de l'année précédente a pu donner une idée de ce qu'a fait notre société, et de ce qu'elle se promet d'entreprendre. Dans le temps où nous vivons, l'homme isolé ne peut presque rien pour ses semblables, et le plus grand génie serait lui-

même frappé d'impuissance, s'il n'était secondé dans ses entreprises. Voilà ce qui porte les esprits actifs à s'associer pour s'occuper en commun du bien-être de tous.

Le mot association et celui de progrès, devenus de mode, et se trouvant aujourd'hui partout, sont néanmoins prononcés avec peine, il faut en convenir, et frappés d'une sorte de réprobation par quelques esprits inquiets. Ces mots cependant n'en sont pas moins les expressions qui offrent l'idée la plus nette des besoins de l'époque.

En effet, tout est progressif dans le monde actuel; et, malgré eux, les esprits les plus calmes, les plus volontiers stationnaires, sont eux-mêmes entraînés par le torrent de la nouveauté.

Chacun se pousse dans cette voie, chacun veut produire et se faire remarquer; l'ambition porte incessamment chaque homme hors de sa sphère, et de ces collisions résulte une exubérance de produits hétérogènes qui constituent une véritable anarchie.

Un des moyens les plus capables d'opposer une digue à ces débordements de l'esprit hu-

main se trouvera dans les associations d'hommes éclairés et désintéressés, qui feront revivre le bien, étouffé par l'immense quantité de productions, sans ordre comme sans lien, qui encombrent toutes les voies de la science. Le besoin en est maintenant généralement senti, et les Congrès scientifiques qui se forment dans notre France, à l'imitation de ceux de l'Allemagne, ne tarderont pas à faire surgir cette vérité.

Que quelques amis des lettres et des sciences se réunissent, chacun apportera une somme de connaissances, chacun aura sa spécialité, et tous néanmoins s'entendront, car leur but sera commun; ils s'occuperont du bien-être de leurs semblables. Ils iront puiser dans le passé, fouiller dans la poussière des bibliothèques, exhumer des entrailles de la terre, et remettre en lumière les œuvres de quelques génies bienfaisants, qui avaient voulu travailler pour la postérité, et dont ils se constitueront ainsi les exécuteurs testamentaires; ils exploiteront ensuite le présent, et formeront des collections de faits et de vérités, dont, à leur tour, ils espèreront doter l'avenir.

Toutefois, Messieurs, ces associés ne se dissimuleront pas la grandeur et la noblesse de la tâche qu'ils se seront imposée; s'ils manquent de cette instruction générale, et en quelque sorte universelle qui s'acquiert, surtout dans la jeunesse, par la fréquentation des cours que l'on ne trouve que dans les grandes cités et les académies, ils y suppléeront par le concours des amis de la science, qui s'empresseront de participer à leurs travaux; il s'établira alors entre eux une active correspondance qui formera une sorte de contrat de société, à l'abri de toutes chances défavorables, puisqu'ils ne pourront qu'acquérir, sans danger de perdre, et que chacun conservera tout ce qu'il aura pu communiquer aux autres. Tels sont, en effet, les priviléges accordés par la providence aux productions de l'esprit, c'est de s'enrichir précisément dans la proportion de ce que l'on donne.

Après avoir compris tout ce qu'il y aurait de bon et d'utile, de patriotique, en un mot, dans une semblable institution, les associés ne seraient point arrêtés par les difficultés: pleins d'espérance et de foi, ils se lanceraient

dans la carrière, et leur œuvre serait fondée.

Je viens, Messieurs, de tracer en deux mots l'histoire de notre Société. Elle se compose, en effet, d'un très petit nombre d'hommes voulant sincèrement le bien, dont quelques-uns doués du talent, j'oserais dire du génie des recherches, et possédant assez de loisirs, remettent en vigueur ce qui était perdu ou totalement oublié; d'autres, plus occupés d'ailleurs, et ne pouvant donner que de courts instants au travail commun, se chargent d'explorer et d'apprécier les besoins actuels du pays, et tous nous apportons un tribut qui, presque nul s'il était isolé, acquiert de la valeur et quelquefois même de l'importance, en s'unissant aux travaux des autres.

Messieurs, les Statuts de notre Société imposent à son président le devoir de prononcer un discours à la séance publique de la fin de l'année. Je n'ai pas dû me soustraire à cette obligation, et pourtant j'ai senti toute mon insuffisance. Trop peu versé dans les questions de littérature proprement dite et de haute philosophie, pour oser traiter un pareil sujet devant une assemblée aussi distinguée par son

goût que par ses connaissances en ce genre, j'aurais pu, sans doute, emprunter à la science qui a fait l'objet principal de mes études et des méditations de toute ma vie, un point qu'il ne m'eût pas été impossible de développer avec quelqu'intérêt ; mais ce produit scientifique pourrait être trop étranger aux connaissances de la plupart de mes auditeurs et fatiguer vainement leur attention. Je crois donc faire acte de prudence en éludant, en quelque sorte, le statut qui nous régit, et en évitant ainsi d'inspirer la pitié ou l'ennui, deux sentiments qui ne sont pas moins pénibles pour celui qui en est l'objet que pour celui qui les éprouve. Permettez-moi, Messieurs, de transmettre la parole à quelques-uns de nos confrères, qui sauront mieux que moi fixer votre attention.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1833—1834,

Lu dans la Séance publique du 28 août 1834,

Par M. Du Plessis, secrétaire.

MESSIEURS,

Une première fois, et lorsque nous n'en étions encore qu'à des essais, vous m'aviez investi de fonctions qui me constituaient l'un des organes de votre société. Aujourd'hui, et

lorsque le temps donne quelque sanction à votre entreprise, une confiance flatteuse, à laquelle je suis profondément sensible, mais qui peut-être ne fut pas sans imprudence, me rend encore une fois l'interprète de vos idées, de vos sentiments, l'historien de vos travaux.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, vous avez apporté, avec prudence, quelques changements à votre constitution; vous vous êtes convaincus qu'il y avait eu sagesse à ne pas s'imposer des réglements irréformables. Pris comme individu et collectivement, l'homme, on pourrait le dire, a horreur de l'immuable; le repos pour lui c'est presque le néant; progrès ou décadence, voilà sa loi; changement et transformation, telle est sa destinée. Vous avez donc modifié quelques dispositions de vos statuts, donné un nouvel ordre à vos travaux; vous avez cherché à concilier, autant qu'il a été en vous, le goût et le besoin de l'étude, l'activité du travail, la nécessité de réunions et de communications fréquentes avec les exigences que chacun de nous doit satisfaire au dehors.

Aujourd'hui plus que jamais, Messieurs,

prenons courage et confiance; nous avons réussi à dépasser cette première époque de la vie des Sociétés, réservée, comme je le disais naguères en cette enceinte, aux mêmes vicissitudes que la vie des individus; nous avons traversé des épreuves; nous avons fait des pertes, quelques-unes douloureuses; nous les avons réparées, sans pour cela en être consolés; enfin, nous vivons depuis deux années; et, pour les associations littéraires surtout, une période d'existence accomplie, est une promesse, un gage presque assuré d'existence plus durable encore dans l'avenir. Parlerai-je même, ici, d'une tentative hardie que nous nous sommes permise dans le cours de cette année, d'un symptôme de vie, certes assez énergique, que nous avons donné, je veux dire la publication d'un volume de Mémoires, que nous n'avons pas craint d'annoncer comme devant être suivi d'une continuation indéfinie. Nous n'avons rien négligé pour faire apprécier avec une indulgence, j'ose dire méritée, les motifs qui nous ont portés à cette publication; mais nous ne nous sommes jamais dissimulé que nous nous imposions une charge pesante, une responsabilité,

grave jusqu'au danger peut-être. Toutefois, engagés dans cette voie, nous tiendrons à honneur de ne plus reculer, et parmi nous quelque zèle, au dehors quelque bienveillance et quelque appui, nous mettront à même de remplir un engagement que nous avons contracté avec ardeur, avec confiance, et dont, aux conditions que je viens d'indiquer, nous nous libérerons avec empressement et avec bonheur.

J'arrive maintenant à l'exposé de vos travaux de cette année, et c'est ici que j'ai besoin d'indulgence pour une analyse concise et rapide, une nomenclature fastidieuse de matières et de compositions trop nombreuses et trop variées pour qu'il soit en mon pouvoir de les traiter toutes avec quelque succès.

Un de vous [1], Messieurs, profondément pénétré de l'importance, de la dignité d'une profession à laquelle il a voué sa vie, vous a parlé de *La certitude de la médecine;* thèse déjà bien vieille, souvent soutenue et presque aussi souvent contredite, sur laquelle il est impossible à un esprit droit de se former une opinion absolue; car, quelle est la science qui, plus que

1 M. Beaussier.

la médecine, peut conduire ses plus habiles adeptes à d'excusables erreurs. Cette science s'attaque à ce qui nous échappe, à ce qui nous échappera toujours, le mystère de la vie; et comment voulez-vous alors que l'intelligence humaine, qui ne saurait comprendre le principe, saisisse parfaitement ce qui n'en est que la conséquence, le développement, la modification. Que le médecin soit convaincu de la certitude de son art, rien de plus heureux sans doute; un médecin sans confiance serait presque ce que je connais de plus déplorable au monde, un prêtre sans foi; et cependant les dogmes de la science médicale sont moins absolus que ceux de la religion; mieux qu'eux ils souffrent l'examen, et un homme sage peut, jusqu'à un certain point, décider de ce qu'on doit croire, de ce dont on peut douter sans imprudence et sans danger.

La certitude de l'art médical est un texte vague, indéterminé, une sorte de thèse, comme je le disais, de philosophie et de morale, plus encore qu'une question scientifique; nous avons entendu aussi traiter parmi nous des sujets spéciaux. Un de nos collègues [2] vous a pré-

2 M. Blau.

senté un mémoire intéressant sur une affection grave, et qui atteint particulièrement ce sexe dont l'organisation plus faible, plus impressionnable, ne nous paraît pas toujours avoir été mise en rapport avec les épreuves qu'il a à subir, la destination qui lui a été imposée dans l'alliance des êtres. Ce n'est point ici le lieu de rappeler les détails de ce mémoire; ces particularités techniques d'un travail utile, consciencieux, seraient fastidieuses aujourd'hui; les hommes de l'art eux-mêmes sauraient peu de gré à un ignorant de leur parler, en fort mauvais termes, de la *Péritonite aiguë et chronique* [3]; le reste de nos auditeurs, effrayés dès l'abord par une dénomination qui à force d'être savante, en est devenue presque barbare, n'en retirerait sans doute que beaucoup d'ennui et quelque inquiétude; car l'inconvénient des matières médicales est de rappeler à l'homme toutes les misères de sa nature, le nombre effrayant d'ennemis dont il est sans cesse environné. Je vous ferai donc grâce de ces sujets scientifiques, quoique ce ne soit pas sans regret que je me borne à indiquer des traités précieux

3 Par M. Blau.

dont vous avez conservé le souvenir : une dissertation sur la *Fièvre puerpérale* [4]; un mémoire *Sur la variole et la varicelle* [5], sujets qui empruntaient encore plus d'intérêt des circonstances dans lesquelles ils vous étaient produits; car les ravages causés par ces cruelles maladies avaient été l'occasion de nouvelles recherches approfondies, de quelques considérations pleines de raison, de conseils salutaires dont il serait à souhaiter que l'imprudence des familles et surtout l'incurie des classes populaires, consentissent à tirer plus de profit.

Une question qui tient moins exclusivement à la médecine proprement dite, et qui est un des principaux chapitres de cette sorte de science mixte et nouvelle qu'on nomme la médecine légale, a été traitée par un de nos collègues [6]; il vous a soumis quelques réflexions sur le *Danger des inhumations précipitées;* il a rapporté plusieurs exemples des précautions ingénieuses qu'a dictées, dans certains pays, la

4 Par M. Blau.
5 Par M. Desbrosses.
6 M. Beaussier.

crainte d'avoir à déplorer des accidents dont l'idée seule nous cause de l'effroi. L'expérience avait depuis long-temps donné de cruelles leçons à ce sujet, sur lequel il serait douloureux de s'appesantir. La loi civile, d'accord avec l'humanité, contient des prescriptions qui doivent obvier en grande partie aux périls qui vous ont été signalés ; mais des exemples singuliers démontrent l'inefficacité, dans certains cas, des précautions légales. Les gens les plus clairvoyants ont été abusés, et l'on a cru plus d'une fois que la vie s'était retirée d'un corps, lorsqu'elle y demeurait encore cachée ou suspendue, ajoutant ainsi, par ces bizarres phénomènes, à nos incertitudes sur le principe qui anime l'homme, sur sa nature, son centre d'action, sur son mode d'union avec les organes extérieurs, sur les conditions et les causes de leur séparation.

Certaines sciences, la physique, la chimie, la botanique, toutes les sciences naturelles, ont sur les autres un immense avantage ; c'est qu'il est possible d'en traiter quelque partie, superficiellement même, avec la certitude d'exciter l'intérêt ; elles n'ont souvent rien d'abstrait dans leurs procédés ; elles consistent parti-

culièrement en observations, en expériences, qui piquent presque toujours la curiosité, qui captivent vivement l'attention en la surprenant. Nous avons à regretter que peu d'entre nous s'adonnent à ce genre d'études, et surtout que ce petit nombre se trouve encore empêché, bien involontairement sans doute, de répondre au légitime et sincère empressement que nous leur avons plus d'une fois témoigné.

Le seul d'entre nous qui cultive la chimie [7], vous a entretenus du phénomène *De la combustion*. En vous exposant les divers systèmes présentés par les auteurs, il n'a pu vous dissimuler que, pour un esprit qui veut se rendre un compte parfait des rapports qui existent entre les causes et les effets, les théories jusqu'ici développées laissaient des incertitudes et des lacunes. A son tour, il vous a soumis ses idées. Mais comme celui qui a le plus assidument étudié la nature, celui qui lui a arraché le plus de secrets, est celui aussi qui comprend le mieux combien elle nous garde encore de mystères, il a émis son opinion avec cette réserve, cette prudence qui

7 M. Renou.

caractérisent ceux qui savent beaucoup, ceux qui, tout en donnant à l'intelligence humaine la plus puissante impulsion, le plus sage développement, ne reculent pas devant l'aveu de sa faiblesse et de son insuffisance.

Un de nous [8], Messieurs, qui prodigue des soins constans, dans le pays, à la propagation des lumières parmi les classes inférieures de la société, vous a présenté le résultat d'études et d'observations approfondies, tant sur l'enseignement primaire en général, que sur son développement dans le département de Loir-et-Cher en particulier. Plus tard, il y a joint l'offrande d'un livre, espèce de code raisonné et complet, à l'usage de ceux qui se vouent à cet enseignement, de ceux auxquels leurs fonctions en imposent la surveillance. C'est une question grave que celle de l'instruction du peuple; elle mérite toute la sollicitude du moraliste, de l'économiste, de l'administrateur. Il faudrait être l'ennemi de ce qu'il y a de plus noble dans le monde, les progrès de l'intelligence humaine, de ce qu'il y a de plus désirable aux yeux du philosophe, le perfec-

8 M. Alph. Laurent.

tionnement social, pour ne pas encourager de ses efforts et de ses vœux l'instruction du peuple. Mais pour lui, de même, et plus encore peut-être que pour les classes élevées, il faudrait que l'éducation accompagnât constamment l'instruction; que si vous étendez le cercle de ses connaissances, vous leur conserviez néanmoins un certain ensemble, et surtout une harmonie nécessaire avec les exigences des conditions inférieures de la société. Si vous apprenez au peuple à lire, placez dans ses mains des livres qui lui fassent connaître et aimer ses devoirs, qui développent son esprit dans des limites modérées, autrement vous le mettez aux prises, dès le premier jour, avec les productions d'une littérature vieillie et corrompue, et soyez sûrs qu'il tombera sur ce qu'il y aura de plus grossièrement absurde ou de plus salement immoral. Chez nous on procède volontiers par voie d'imitation et d'exemples. Eh bien! en Allemagne, l'instruction descend beaucoup plus bas qu'en France, mais elle a pour base exclusive la religion, pour directeurs ses ministres; une morale pure est imposée au peuple dans des

compositions simples, naïves, mais sages et remarquables, même sous le rapport littéraire. Un noble sentiment de nationalité y domine; toutes ces garanties ont encore une sanction, que l'on ne rencontre pas en tout pays, l'esprit réfléchi, mystique même, le caractère calme et modéré des Allemands. Dans l'Amérique du Nord, que nous citons si souvent, et quelquefois avec la légèreté de l'ignorance, l'instruction populaire n'est pas moins générale; mais là, un peuple neuf encore a su, mieux que chez nous, coordonner toutes les parties de l'édifice social; il règne d'ailleurs aussi, dans ce pays, un haut esprit de moralité, poussé jusqu'au *puritanisme*, une espèce d'émulation entre des milliers de sectes, rivales sans hostilité, tous éléments qui tendent à conserver, pour quelque temps du moins, des mœurs qu'une vieille civilisation, d'antiques et profondes distinctions sociales ne connaissent plus que par le souvenir. Enfin, éclairez le peuple, mais mesurez l'instruction à ses besoins; qu'il connaisse mieux ses devoirs, mais que ce soit pour les aimer davantage; qu'il perfectionne ses profes-

sions, ses industries, mais qu'il n'aille pas jusqu'à en être fatigué, dégoûté; qu'il ne se livre pas à ces rêves de désirs et d'envie, qu'explique, il est vrai, l'inégalité choquante des conditions, une disproportion, souvent injuste, de bonheur et de fortune; rêves dont la réalisation impossible ne serait tentée que pour arriver à un cruel désappointement, à travers d'effroyables calamités sociales; car à quelque utopie qu'on se livre, l'inégalité en toutes choses est la règle de ce monde. La variété et la dissemblance sont la véritable loi de l'univers.

De l'instruction du peuple à l'amélioration morale des individus que la loi a frappés, et dont l'ignorance a souvent causé la dépravation et les erreurs, les fautes et les crimes, il y a un lien naturel sous le point de vue philosophique.

Le régime pénitentiaire, dont on vous a une fois entretenus [9], appliqué aux condamnés, est une de ces idées sur lesquelles la philanthropie moderne s'étend depuis quelque temps avec une prédilection peut-être un peu pré-

9 M. DE LA SAUSSAYE.

tentieuse. Là, encore, on argumente d'après des points de comparaison tirés de pays et de civilisations singulièrement différents des nôtres. On devrait se dire que, lorsque les conditions premières sont aussi dissemblables, les conséquences ne peuvent être les mêmes. Avant de généraliser l'idée du régime pénitentiaire à introduire dans nos prisons, il faut examiner soigneusement la population de ces établissements, les antécédents des condamnés sur lesquels on veut tenter une expérience morale, savoir si chez eux cette corruption, qui a si souvent commencé avec la vie, qu'ont entretenue une éducation dépravée, de déplorables exemples, qu'ont déjà consacrée, si l'on peut se servir de cette expression, presque toujours, plus d'une faute, plus d'une condamnation, si tous ces éléments d'impénitence radicale ne sont pas d'insurmontables obstacles à toute amélioration sérieuse et solide.

Dans le cours des travaux de cet exercice, nous n'avons point perdu de vue l'idée dominante qui présida à notre association, et que nous avons proclamée l'année dernière, le désir d'explorer notre pays, sous le double rapport

scientifique et littéraire. L'un de nous [10] vous a présenté un opuscule dont je dois placer ici la mention, bien qu'il eût été destiné à une autre société; mais son objet rentre essentiellement dans le but de nos études : je veux parler d'un mémoire sur *l'Amélioration physique et morale de la Sologne.*

Des recherches nombreuses, et poussées fort avant dans l'histoire de cette portion de notre province, ont amené une comparaison exacte entre son état ancien et sa situation présente. Ce que la nature avait fait pour cette contrée, qu'elle ne traita pas toujours en marâtre, comme on le pourrait croire, pourquoi ne le ferait-elle pas encore aujourd'hui? L'expérience du temps passé doit guider avec sécurité dans les tentatives prudentes de notre âge. En rendant à la Sologne, par des travaux suivis, par des améliorations progressives, quelques-uns des éléments de cette prospérité, toujours bornée, je le crois du moins, dont elle ne fut pas cependant déshéritée, vous verriez, par une conséquence naturelle, le moral de ses habitants, affaibli sur quelques points

10 M. de la Saussaye.

par un appauvrissement physique, reprendre le niveau des populations voisines, et l'on restituerait ainsi avantageusement une part importante de notre ancienne province. Un *Tableau de Mœurs* [11], emprunté à cette triste contrée, était de nature à vous éclairer complètement sur les besoins d'améliorer un coin de notre terre, que la pauvreté a laissé loin en arrière de la civilisation actuelle, mais non plus loin, cependant, que beaucoup d'autres localités de la France qui n'ont pas une réputation d'indignité aussi bien établie que la Sologne. Peut-être une imagination riche et vive avait-elle un peu chargé les couleurs du tableau qui vous a été offert; mais la vérité historique s'y retrouverait néanmoins encore pour ceux qui savent la dégager de quelques préventions, trop générales pour que le meilleur esprit puisse complètement s'en défendre.

J'arrive, Messieurs, à des travaux plus spécialement historiques encore que ceux dont je viens de vous entretenir. Un de vos plus utiles collaborateurs [12] vous a donné, avant

11 Par M. Vallon.

12 M. Gaudeau.

leur publication, quelques fragments d'un ouvrage qu'il livre actuellement à l'impression. De quelqu'attention que soit digne cette composition, notable par son étendue, mais surtout par les recherches et les travaux qu'elle a commandés, j'en suis aujourd'hui au profond regret de ne pouvoir vous en entretenir. L'intention, le plan, son exécution dans ses diverses parties, les doctrines, les appréciations, mériteraient tour-à-tour un examen approfondi que ne comporte point une exposition brève et concise. Je rappellerai seulement à vos attentions un morceau sur *l'Origine de la Philosophie, son histoire, et ses différentes écoles chez les anciens*. Ce sujet étendu, compliqué, resserré déjà par l'auteur dans un cadre étroit, souffrirait difficilement une nouvelle analyse. Je mentionnerai aussi une lecture sur *l'Etat, à l'époque de la guerre de Troye, des arts d'utilité pour l'homme, du commerce, de l'organisation militaire, de la poésie*, etc.; enfin, un troisième fragment sur *Les mœurs privées des anciens*. Vous comprendrez, par cette simple indication, de combien de développements les lectures de notre

laborieux et honorable collègue deviendraient susceptibles. Il fut notre maître à presque tous, nous ne l'oublierons jamais ; et dans le repos qu'on lui a fait, il poursuit l'estimable tâche d'éclairer la jeunesse : la reconnaissance publique, bien mieux qu'un sincère, mais stérile hommage, le paiera de ses louables efforts, de ses généreuses intentions.

Un de nos jeunes confrères [13] nous a entretenus des *Origines du droit politique et civil de la France*, comme introduction au droit particulier de notre province, disposé qu'il est à traiter, sous le point de vue de la spécialité à laquelle il s'est consacré, cette grande question d'investigations locales, que nous nous sommes proposée comme but de nos études et de nos efforts. Des idées nettes et précises sur la condition des personnes, sur la forme et la promulgation des lois, sur l'établissement de la propriété, telle que le comprenaient les races germaniques, qui vinrent envahir et se partager notre ancienne Gaule; sur leur code criminel, et ce système de *compensation* ou de *composition*, base uniforme de toutes les légis-

13 M. A. Leroux.

lations criminelles des peuples du Nord; sur les causes et les éléments de la division du droit et de ses modifications, presque aussi nombreuses que les provinces et les cités; enfin sur les tentatives faites pour réduire, en un même corps de doctrines et de décisions, ce qui était le résultat de mille usages divers, de mille besoins variés, d'une foule d'intérêts locaux; voilà ce que vous a présenté l'intéressant tableau développé devant vous par un de ceux d'entre nous, qui a consacré sa vie à l'étude de la législation et de la jurisprudence.

Dans l'ordre, à peu près méthodique, que j'ai cherché à suivre dans mon rapide exposé de nos travaux, Messieurs, je suis parvenu à ceux d'un de nos collègues [14], que je pourrais presque signaler comme la clef de notre édifice social. Sa modestie, aussi naïve qu'elle est sincère, s'effarouchera sans doute de ce témoignage public, et cependant je ne crois me rendre ici que le fidèle interprète de nos unanimes sentiments.

A l'occasion d'un mémoire sur l'amélioration de la Sologne, dû à notre collègue, j'ai dit

14 M. de la Saussaye.

déjà que c'était à l'aide de notions complètes, acquises sur cette partie de notre province, qu'il pouvait donner des idées, suggérer des projets, dont la réalisation ne dût pas paraître chimérique. En effet, il est peu de rapports sous lesquels notre collègue n'ait étudié la Sologne, et vous n'avez pas surtout oublié le travail capital, dont il vous a lu le commencement, déjà fort étendu, sur l'état de la *Sologne blésoise*, depuis les temps les plus reculés. Il vous a dit combien il nous restait peu de traces de ce qu'elle fut avant l'invasion romaine, tout ce qu'on a pu retrouver de sa situation, pendant la domination des vainqueurs du monde; il a commencé l'histoire des grandes voies de communication qu'ils avaient établies à travers cette ancienne province de leur empire, et c'est à peu près l'histoire complète du pays; car on trouvait presqu'exclusivement le long de ces lignes, les villes ou stations dont on découvre encore d'importants et nombreux vestiges.

La continuation de cette dissertation remarquable, appuyée de plans des monuments, d'un atlas complet, ne sera certainement pas négligée; elle est sans contredit une de nos

plus légitimes espérances d'avenir. J'ai fait remarquer que notre collègue embrassait l'histoire du pays sous toutes ses faces et à toutes les époques; vous en avez eu la preuve par d'autres lectures que celles déjà citées, par un *Précis de l'Histoire littéraire du Blésois*, sur lequel je m'abstiendrai de m'étendre, puisqu'il doit être produit dans cette réunion. Vous n'avez pas oublié non plus une *Notice sur Chambord*, ébauchée dans une occasion mémorable, retouchée depuis, dans laquelle l'auteur a rassemblé les détails déjà connus, relevé des erreurs accréditées, et cherché en particulier à faire prévaloir une opinion grave et surtout patriotique, exprimée d'ailleurs avant lui; c'est que ce magnifique monument de l'art, attribué au génie d'une autre nation, est peut-être dû aux plans d'un Français, d'un Blésois même. Dans tous les cas, la gloire en doit être ravie à ces noms célèbres, Vignole, Primatice, qui en demeuraient jusqu'à présent décorés. C'est aux murailles dépouillées de cet admirable édifice, qu'il faudrait demander le secret de leur construction, la révélation du nom de celui qui conçut cet immense ensem-

ble et ces détails innombrables et ravissants; qui éleva ces vastes et riches façades, ces labyrinthes hardis, ces flèches légères, ces tourelles élégantes, que la fidélité tenta de disputer au temps, et qu'elle ne réussira pas à soustraire, nous en avons le triste pressentiment, à une inévitable et imminente destruction.

Enfin le membre, dont j'énumère les nombreux travaux, vous a lu encore une notice abrégée sur le *Château du Moulin*, en Sologne, habitation si remarquable par son architecture et par sa parfaite conservation. Son chevaleresque fondateur est resté honoré d'une glorieuse tradition; car en ces jours de religieuse fidélité, d'enthousiaste dévouement, il fut dit qu'aux champs de Fornoue, il avait sauvé la vie de son roi.

Un autre château de notre pays, si riche en monuments précieux, sous le rapport de l'art et de l'intérêt historique qui s'y rattache, a donné matière à un essai d'un de nos plus jeunes collègues [15]. Vous lui avez accordé l'approbation la plus explicite, puisque vous avez pensé que cette notice était de nature à captiver l'intérêt bienveillant de nos auditeurs, et que vous

15 M. Godin. *Notice sur le Château de Menars.*

l'avez indiquée comme devant servir d'aliment à cette séance ; je n'aurai donc point à m'étendre sur ce travail, destiné à reproduire les destinées diverses d'une habitation magnifique, tour-à-tour asile d'une immorale prospérité, d'une grande et noble illustration militaire, et que nous voyons aujourd'hui le foyer des idées les plus fécondes, des plus généreuses intentions.

Je placerai ici, Messieurs, et avant d'abandonner les champs de l'histoire, la mention de productions qui nous ont été soumises par quelques membres qui ne nous sont associés qu'en qualité de correspondants. Vous avez particulièrement remarqué, en raison de son importance historique, un mémoire tendant à rectifier quelques idées reçues sur les *étymologies* des noms propres qui se rencontrent dans les chroniques de nos deux premières races. Notre savant confrère [16] établit, par d'irrécusables témoignages, que presque tous ces noms dérivent d'une idée mère, celle de la supériorité du chef sur la tribu qu'il commande, sur la nation à laquelle il appartient ; il voudrait leur donner une qualification ingénieuse,

16 M. de Pétigny.

celle de noms *royaux*, car en effet ils servent exclusivement, sous la race mérovingienne, à désigner les chefs que nous appelons du titre de rois; et si l'on voit, sous la seconde race, des noms qui font exception à cette règle, presqu'absolue pendant un temps, c'est que des familles secondaires s'étaient élevées, par leur courage ou leur fortune, à un rang que la naissance ne leur avait pas d'abord attribué. Cette habile et savante donnée a conduit notre collègue à un résultat qui est un véritable éclair de sagacité et de raison historique; c'est que le nom dont on se sert pour désigner la première série de nos rois, n'est qu'un titre commun, générique, une qualification répétée dans tous les diplômes, la traduction franque du mot latin *inlustris*, illustre, d'où l'on est autorisé à nier l'existence d'un individu du nom de *Mérovée*, chef dont on ne trouve nulle part les actes ni la vie, et que par une erreur maintenant explicable, quoique bizarre, on a fait le chef d'une race à laquelle on a donné son nom. Le même mémoire établit, par les rapprochements les plus ingénieux, que si les noms d'hommes expriment exclusivement la

force, la domination, la protection accordée; ceux de femmes, chez les races germaniques, exprimaient la pudeur, la chasteté, la protection reçue; ce ne fut que plus tard, et avec la corruption des mœurs et des usages, qu'on vit donner aux femmes, et peut-être seulement après qu'elles les eurent justifiés par leurs débordements ou leurs crimes, des noms qui rappellent des idées d'amour et souvent de libertinage. Le même membre vous a lu le fragment de la traduction d'un texte original islandais, l'*Hervaran-Saga*, l'histoire d'Hervar: on y trouve des notions dignes d'un intérêt élevé, la mention des exploits d'Odin, conquérant *turk*, parti du pied du Caucase et des rives de la mer Caspienne, pour dompter le nord de l'Europe; et remarquez que le *Saga* dont je vous entretiens, est de beaucoup antérieur à l'époque où le nom turc fut connu dans le reste de cette partie du monde. On y rencontre ces traditions, devenues si populaires, des nains, des géants, des fées et des génies, traditions évidemment importées chez nous par les Normands, qui les avaient apportées eux-mêmes de contrées plus orientales; car

notre collègue adopte cette opinion que l'origine des contes et des romans de chevalerie doit être assignée au onzième siècle, et que c'est dans la Normandie qu'il faut en fixer le berceau. Le Saga dont je vous parle n'est pas moins remarquable sous le rapport littéraire; on y trouve des scènes du dramatique le plus élevé; vous avez désiré un instant en donner une communication publique, mais vous avez été arrêtés par les scrupules de l'auteur et quelques considérations qui n'ôtent rien à l'importance de ce morceau.

Je viens, Messieurs, aux productions d'un de nos associés [18], dont je n'ai pas besoin de vous rappeler les titres littéraires; il vous a laissé un choix, souvent difficile, parmi les richesses d'un portefeuille qu'alimentent tour-à-tour depuis long-temps des travaux soutenus, des recherches approfondies, l'esprit le plus actif, le plus ingénieux, le plus délicat. Il sera possible aujourd'hui de faire apprécier plus généralement encore, par les lectures que vous devez entendre, le piquant, la naïveté, la bonhomie, la grâce des œuvres légères de no-

18 M. de Salaberry.

tre collègue; ce sont les seules dont il soit possible de donner quelque idée à la réunion qui nous entoure, et cependant vous ne devez les considérer que comme des délassements, auxquels leur bon et modeste auteur n'attache que peu de prix et aucune importance. Des compositions plus graves ont marqué depuis long-temps sa place dans la littérature.

Quelques essais de littérature proprement dite vous ont été offerts, dans le courant de cette année, par deux d'entre vous; d'abord une *Dissertation sur les divers caractères de la poésie*, suivie des exemples de chacun des genres qu'admet son auteur. Une division semblable, appuyée sur des éléments nécessairement arbitraires, ne peut être facilement admise; il est une foule de compositions que vous ne pouvez souder que fort imparfaitement à l'une de vos grandes catégories. J'accepte les exemples de notre collègue [19], et je les prise à leur juste valeur bien plus volontiers que ses préceptes. La poésie, Messieurs, cet écho de l'âme cédant à ses plus nobles, à ses plus intimes émotions, se réduit difficilement en

19 M. Gaudeau.

règles précises; avec les cours de littérature, dont je ne conteste pas d'ailleurs absolument l'utilité, vous formez les esprits à l'imitation, vous faites des artisans de vers, vous ne créez point des poètes. L'indépendance, tel est le propre et la condition du génie; et la poésie, véritable sorte de révélation, espèce de vestige traditionnel d'une vie passée, inconnue, de l'intelligence, ne descend que du ciel pour nous y ramener sur l'aile de ses harmonieuses mélodies. Le sentiment que je ne crains pas d'exprimer ici, se trouve corroboré par l'opinion d'un autre de nos collègues [20], qui en vous soumettant un *Essai sur le sort de la poésie en France*, vous a communiqué des vues neuves, pleines de portée et d'intérêt. Pour lui, toute source de poésie est dans la foi morale, dans la pensée religieuse, selon la plus large acception de ce mot. Et qu'est-ce que la religion prise en elle-même, et sans s'arrêter aux temps ni aux sectes, sinon une élévation constante vers le Ciel, une réminiscence peut-être, ou tout au moins une prévision, une espérance d'infini; jusqu'aux devoirs humains qu'elle im-

20 M. de Récy.

pose, tout par elle est fait en vue de l'avenir, et ce n'est qu'aux cœurs qui la sentent que sont réservées ces sublimes inspirations qui trahissent leur origine.

Le même membre vous a lu l'imitation d'une *Ode de Wordsworth*, poète anglais. Vous n'y chercherez point l'expression des idées de notre collègue, de ses sentiments propres; il n'était qu'un interprète élégant et fidèle; mais cette facilité à s'identifier avec la pensée d'un autre, à la revêtir de la forme rythmique propre à notre langage, nous annonce une âme à laquelle le vrai sentiment poétique ne peut être étranger. Et cependant, Messieurs, par une singulière inconséquence, notre collègue ne se serait-il pas attaché à donner, pour ainsi dire, un démenti à sa doctrine qui fait dériver des sentiments religieux, les plus puissantes, peut-être les seules inspirations poétiques; c'est un chant d'amertume et de désolation qu'il a lu, l'énergique inspiration d'un être fatigué de son sort, dégoûté de la vie, quelque chose d'impie comme le désespoir. Mais non, Messieurs, celui qui recherche et qui devine la source pure de toute poésie, arrache aisément le masque

sous lequel le poète cache son intime pensée; il sait que pour lui la plainte n'est souvent qu'un regret, l'attaque un mensonge, l'impiété un remords, confession détournée d'une croyance qui vous poursuit et vous embrasse. Certes, Byron fut poète, et ses âcres insultes, ses dérisions amères, trahissent une âme brisée par les passions, mais où demeurait gravée la sublime idée de l'infini, et dans laquelle l'inquiétude, vivant à côté de l'espérance, tenait encore plus de place qu'elle.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous entretenir des travaux de vos correspondants; et quelque reproche que je m'adresse à moi-même de réclamer de vous, et surtout de l'assemblée, une si longue et si pénible attention, néanmoins le mérite, la célébrité même de quelques-uns de nos associés, l'importance de leurs communications, ne me permettent pas de les passer sous silence. Je ne puis que réduire aux plus étroites proportions cette partie de mon tableau, et solliciter encore de ceux qui m'écoutent un dernier effort d'indulgence et de courage. Un de nos correspondants, et en

même temps notre compatriote [21], vous a tenu exactement au courant des travaux d'une secte médicale, dont il est l'un des plus zélés adeptes, et certes l'un des plus éloquents organes; secte qui, important chez nous les principes d'une école allemande, espère, et ce qui est un peu plus hardi, soutient qu'on peut, dans le traitement des maladies, obtenir des résultats puissants par l'administration des plus minimes fractions de médicaments; et, ce qui est la base de la science nouvelle, de médicaments produisant des effets analogues à ceux de la maladie que l'on veut combattre. Je me garderai bien de vous initier dans les détails de ce que l'on appelle la *médecine homoeopatique;* mais je voulais seulement attirer votre attention et votre intérêt sur ce nouveau système, aussi prudent qu'économique, qui guérit un accès de fièvre avec un dix-millionième de grain de kinine; une ophthalmie avec un décilionième de grain de belladone, etc. Et cependant, Messieurs, car rien de ce qui touche à l'humanité ne peut être l'objet d'une plaisanterie prolongée, je dois dire que des

21 M. Simon.

médecins habiles et convaincus se sont portés les défenseurs de la doctrine dont je vous énonce les singuliers procédés; doctrine d'ailleurs qui n'avoue peut-être pas ouvertement son but, celui de traiter les maladies par le régime remarquable qu'elle impose et qu'elle colore par une administration illusoire d'agents thérapeutiques.

Dans l'exposé de ses idées sur l'organisation de l'univers, un de nos correspondants [22], l'année dernière, vous avait singulièrement surpris par leur hardiesse et par leur nouveauté. Cette année, il vous a entretenus de sa doctrine sur les lois du mouvement, la chaleur, et par suite la circulation du sang dans le corps de l'homme et des animaux. Notre confrère s'attaque sans timidité à tout ce qui, dans la sphère de l'intelligence humaine, appartient aux régions les plus élevées, les plus inaccessibles. Voyageur hardi, téméraire peut-être, un louable amour de la science, une vocation déterminée, l'entraîne dans d'aventureuses expéditions; mais s'est-il muni d'abord de tout ce qui peut servir à diriger l'esprit de l'homme dans

22 M. Mestivier.

ces entreprises périlleuses, de tout ce qui peut l'aider à guider de prudentes recherches, à recueillir de justes et utiles observations?

Vous avez vu parmi vous, au sein d'une de vos réunions, un de nos correspondants [23] qui vous a présenté des résultats nombreux de statistique morale d'un haut intérêt, en particulier sur les *aliénés*. Cette science, nouvellement comprise, à laquelle se livre notre confrère, a été pour lui l'occasion d'un triomphe; l'Institut lui a déjà décerné une couronne, et une nation étrangère, rendant justice à une capacité spéciale, distinguée, et unanimement reconnue, a donné à notre collègue des témoignages éclatants de confiance et d'encouragement.

Dans un morceau remarquable de critique historique, archéologique et littéraire tout à la fois, un de vos correspondants [24] les plus érudits vous a communiqué une dissertation étendue sur un mythe particulièrement affectionné des anciens, celui *des noces de Pélée et de Thétis*, et qui nous est resté représenté,

23 M. Guerry.
24 M. de Witte.

avec quelques variétés, sur un assez grand nombre de monuments. Deux morceaux de pareille nature, qui nous ont été transmis par le même auteur, se refusent à l'analyse. Quel que soit leur mérite réel, ils n'offrent quelque intérêt qu'au très petit nombre de personnes qui s'occupent de ces matières.

Il était naturel que votre projet d'exploration, appliqué à l'histoire physique et morale de notre province, ne demeurât pas sans coopération de la part de nos associés; aussi avez-vous vu l'un d'eux [25] vous transmettre sur une question, souvent traitée et dont je vous ai déjà occupés, *l'amélioration de la Sologne*, des idées neuves et profitables.

Un autre de nos compatriotes [26] vous a adressé un mémoire sur les antiquités de cette même Sologne; ce mémoire, dont la composition remonte à plusieurs années, avait obtenu à l'époque de sa publication, les suffrages de l'Académie des inscriptions.

Une notice historique et presque autant

25 M. Bergeron d'Anguy.

26 M. de Pougères.

philosophique vous a été offerte par un de vos associés [27], ancien fonctionnaire-supérieur de l'Université, sur Pont-Levoy, magnifique établissement qui, sous plusieurs transformations, compte plus de huit siècles d'existence. Coin de terre consacré à l'amour de la religion, à la culture de la morale, à l'étude des lettres, à tout ce qui est perfectionnement pour l'homme.

Un vénérable magistrat [28] vous a communiqué de nombreux essais historiques, destinés en partie à un corps d'ouvrage dont nous espérons qu'il n'a pas abandonné le projet, utiles délassements d'autres fonctions auxquelles il croyait avoir dévoué sa vie tout entière; nous avons remarqué des *notices* sur quelques magistrats qui ne peuvent nous être étrangers, et en particulier un travail complet *sur Pothier*; travail inséré dans la plus vaste et la plus parfaite galerie biographique publiée de notre temps. Jurisconsulte éclairé, notre honorable collègue pouvait, mieux qu'un autre, apprécier la science profonde, l'infaillible jugement de cet homme qui, dans le sanctuaire de la jus-

27 M. Laurentie.

28 M. de la Place.

tice, était devenu l'oracle de son siècle, et qui, à travers les vicissitudes de nos législations, a conservé presque entière sa religieuse autorité.

Un autre Orléanais [29], qui nous a habitués aux offrandes de sa féconde activité, vous a fait hommage de divers opuscules qui tous ont le mérite, goûté spécialement parmi nous, de s'appliquer au pays. L'un d'eux a pour objet de déterminer l'emplacement véritable du *fort des Tourelles*, point de défense de la ville d'Orléans, depuis long-temps détruit, et qui fut témoin d'un des exploits de la surprenante héroïne de Domremy. Sur cette dernière opinion, notre correspondant a engagé une polémique fort vive avec un autre de nos associés. Il faut être sectateur religieux, je dirais presque fanatique, de la vérité historique, pour comprendre cet intérêt passionné, apporté par des hommes de talent, à l'examen de particularités si secondaires. Mais, Messieurs, cette vérité historique est une, absolue; elle s'étend aux détails comme aux plus vastes tableaux d'ensemble; une découverte, une certitude acquise est

29 M. Vergnaud-Romagnesi.

une jouissance et un bonheur pour ceux qui s'adonnent à l'étude du passé.

Le second des deux antagonistes dont je vous rappelle ici la lutte [30], et auquel je crois qu'appartient la victoire, vous a, de son côté, transmis diverses compositions, d'autant plus dignes d'une mention toute particulière, que leur auteur est habitué aux flatteurs suffrages et aux encouragements marqués du corps savant le plus illustre de l'Europe. Il vient tout récemment encore de recevoir une des médailles accordées par l'Académie des inscriptions aux travaux sur les antiquités de la France; et vous n'apprendrez pas sans intérêt que le mémoire couronné s'applique aux antiquités du département du Loiret, voisin du nôtre, portion d'une même province, et avec lequel par conséquent nous avons une foule de liens sous les rapports archéologiques, historiques et littéraires. Votre correspondant vous avait, dès le commencement de l'année, transmis son mémoire particulier, volumineux, et appuyé de plans et de dessins, *Sur les antiquités romaines trouvées dans le Grand-Cimetière de la ville d'Orléans*.

30 M. Jollois.

Ce n'est pas là encore le seul triomphe réservé à nos associés; l'un d'eux [31], dans le même concours que je viens d'indiquer, a obtenu une mention très honorable pour un travail capital *sur les armes et armures du moyen âge*. La partie publiée de cette composition étendue ne s'applique encore qu'aux *casques*, et l'auteur y a réuni les notions les plus complètes sur ce moyen de défense et ses diverses formes depuis l'antiquité la plus reculée. Le moyen âge a pris grande faveur aujourd'hui, dans les arts comme dans la littérature; mais on en parle, on le cite avec une inconcevable légèreté, une imperturbable ignorance; il est cependant bien digne sous tous les rapports de l'intérêt qu'on lui porte, et de l'étude qu'on ne lui accorde pas. La direction actuelle des idées offre, ce me semble, une favorable occasion de se livrer à l'examen d'une époque où nous nous produisions sur la scène du monde avec une physionomie toute à nous, avec un caractère qui s'est recommandé au souvenir et au respect de la postérité.

Un autre de vos correspondants [32], nouvellement admis dans le sein de votre société,

31 M. Allou.
32 M. Grille de Beuzelin.

s'est empressé de vous offrir une dissertation récemment publiée sous le titre modeste de *Notes*, et qui est pleine d'observations dictées par une sagacité remarquable, et publiée dans les termes les plus concis sur les diverses classes d'architecture religieuse, sur la forme, le développement, l'altération de ce qu'il appelle le *style plein-cintre chrétien*, et sur celui que l'on a consacré sous le nom de *style ogival*; deux types qui, outre leur importance réelle sous le rapport de l'art, en acquièrent encore par les lumières qu'ils donnent pour les appréciations historiques les plus étendues et les plus sûres. Enfin, puisque j'en suis encore au moyen âge, je dirai un mot de sa poésie, à l'occasion d'un hommage que vous avez reçu de l'un de vos correspondants, qui lui a voué, avec un zèle constant, les travaux les plus assidus et les plus approfondis. Sous le titre de *Romancero* français, emprunté à la langue espagnole, dont la littérature offrait à l'auteur le plus ancien exemple du genre de recueil qu'il voulait publier, notre collègue [33] a mis au jour une collection de vieilles chansons

33 M. Paulin Paris.

françaises, qu'il a interprétées et commentées. Il en avait déjà fait ainsi pour deux ou trois poëmes, curieux monuments historiques et littéraires, richesses enfouies dans la poussière de nos grandes bibliothèques, modèles d'esprit, de délicatesse et de naïveté, inspirations natives du véritable esprit français, qui, il y a six à huit siècles, vivait déjà avec sa galanterie, sa grâce, sa malice, et qui demeure, en dépit des temps et des révolutions, le type le plus prononcé, l'empreinte la mieux conservée de notre caractère national.

La France, et quelques-unes de ses provinces en particulier, eurent avec l'Angleterre de longs rapports, presque toujours traduits en invasions et en batailles. Si nous avons donné à nos voisins des rois, des lois, et en partie leur langage, il n'ont pas voulu que cette supériorité demeurât toute gratuite; long-temps ils gardèrent en échange nos plus belles provinces. De cette fusion naquirent des rapports difficiles et cependant importants à apprécier sous le point de vue historique. Un homme de lettres [34], que vous comptez

34 M. de la Fontenelle.

parmi vos correspondants, s'est placé à la tête d'une entreprise digne d'encouragement, et pour laquelle il ne lui manque aucune condition personnelle de prospérité. Il vous a communiqué son plan de *Revue anglo-française* et ses premiers résultats.

Cette mention de l'Angleterre et des rapports que nous avons eus avec elle me conduit à parler de l'œuvre capitale d'un autre de nos associés [35], esprit heureusement doué, qui sait allier aux travaux de la plus riche et de la plus importante industrie, la culture des lettres et des sciences historiques en particulier. Notre collègue, s'emparant, sur un fait grave dans les annales d'Angleterre, des contradictions de Thomas Morus, des doutes de Bacon, d'Hume et de Burcke, des assertions plus formelles et si habilement exposées par Horace Walpole, a réuni tous les éléments propres à étouffer, ou tout au moins à amortir ce cri de réprobation qui, pendant trois siècles, s'éleva unanimement au nom seul de Richard III, le dernier des princes français qui ait régné sur l'Angleterre. Monarque malheureux dans l'his-

35 M. Rey.

toire, peut-être surtout parce qu'il le fut sur les champs de bataille, on a flétri son caractère avec acharnement, et il a fallu même qu'on prêtât à son corps de repoussantes difformités dont il semble qu'il fut exempt. *Væ victis!* Malheur aux vaincus! Vieil adage qui trouvera dans tous les temps sa révoltante mais inévitable application. Un roi détrôné fut toujours un homme méconnu, et à chacun d'eux faudra-t-il toujours trois siècles pour trouver un ami sincère, un généreux vengeur.

Je nommais Bacon tout-à-l'heure, et une histoire de la vie de cet homme d'état méprisable, de ce grand philosophe, a été, pour l'un de nos correspondants [36] le sujet d'un *essai* de critique littéraire que je ne dois pas omettre de rappeler. Un important ouvrage publié sur le grand chancelier d'Angleterre, sur sa vie et sur ses travaux, est devenu le motif d'un essai dans lequel, de même que dans le livre original, on a peut-être mis quelque exagération à faire ressortir les défauts et les turpitudes du ministre et de l'homme privé, pour rétablir un contraste plus frappant avec l'historien et le

36 M. Martin.

philosophe. Rien de plus surprenant, en effet, que ce génie puissant qui, versé dans la connaissance de toutes les sciences morales et naturelles, les classa dans un ordre plus méthodique et plus naturel, établit le premier leurs bases véritables et leurs justes rapports, auquel rien ne fut caché, jusqu'aux secrets de la poésie, et qui, nourri dans la plus haute région des spéculations morales, philosophiques et religieuses, s'y élevait à une prodigieuse hauteur pour retomber, dans les réalités de la vie, à un honteux degré de corruption et d'avilissement.

J'ai terminé, Messieurs, la longue revue de vos travaux dans le cours de cet exercice; j'ai mentionné les changements apportés à votre organisation; j'ai signalé les obstacles qui ralentissent notre marche, ce que nous avons à entreprendre pour les surmonter; je me suis réjoui de vos conquêtes: il a fallu aussi parler de nos pertes; toutes sont pénibles; quelques-unes, espérons-le du moins, ne sont pas sans remède; plusieurs collègues, arrachés de notre sein par les devoirs de leur position, les exigences de leurs légitimes intérêts, pourront

nous être rendus Mais il en est une qui ne se réparera point, celle de *M. Beaussier père*, qui fut un des premiers appelés à la présidence de notre société. Son collègue à plus d'un titre, et son successeur vient déjà de payer à sa mémoire un touchant tribut d'éloges et de regrets; je ne m'abstiendrai point pour cela de le renouveler, je remplis un devoir et je me rends l'organe de sentiments dont chacun de nous voudrait pouvoir à son tour répéter la sincère expression.

Plein de forces encore, exact dans l'accomplissement de tous ses devoirs, ponctuel surtout à se rendre parmi nous, à nous communiquer les fruits d'une longue expérience, les inspirations d'une imagination qui conservait de l'énergie et souvent aussi de la fraicheur, nous ne nous attendions pas à voir les atteintes d'une affection légère, dégénérer bientôt en symptômes d'un mal irrémédiable. Un jugement sain, un cœur bon et droit, des mœurs pures, une vie toute d'un autre temps, l'exact accomplissement des prescriptions de la loi chrétienne, voilà ce que nous offre la vie de notre vénérable collègue. Le souvenir de tant de devoirs remplis fut

pour lui, aux derniers jours de son existence, une source abondante de forces, un consolant motif de sécurité; homme de foi et d'avenir, il s'endormit, sinon sans quelque crainte, du moins avec une pieuse confiance dans les magnifiques promesses d'une religion qui fut l'objet des respects et des pratiques de toute sa vie. — Je réveille ici, Messieurs, je le sais et j'en souffre moi-même, de cruelles douleurs; je rouvre une plaie encore saignante; mais un hommage sincère, que ratifiera la voix publique, est une consolation, s'il en existe pour le cœur d'un fils.



DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 SEPTEMBRE 1835,

Par M. Du Plessis, président.

MESSIEURS,

Pour la troisième fois, vous êtes réunis dans cette enceinte, et pour la troisième fois aussi, votre choix indulgent me rend, à des titres divers, votre interprète et votre organe. Je le dis sincèrement, Messieurs, aujourd'hui plus que jamais, je suis embarrassé de ma mis-

sion : jusqu'ici mon rôle avait été plus facile; j'avais une tâche large et douce à la fois à remplir, il m'était imparti de vous entretenir de vos travaux, de vos succès; j'avais à tenter de concilier à vos efforts, l'intérêt, les suffrages de la réunion éclairée, choisie, qui ne se lasse pas de nous honorer de la plus flatteuse bienveillance.

Cette ressource m'a été ravie, et mon embarras est grand, mon anxiété légitime. Un autre d'entre nous dira vos travaux. Rappellerai-je le but et le principe général des associations? Dans cette place où je suis, ils furent éloquemment proclamés naguères. Parlerai-je de vos intentions? elles ont été manifestées; de vos projets? ils sont connus; de votre prospérité? elle se traduit par notre nombre croissant, par la vue des plus honorables adjonctions, par un succès éclatant auquel ne saurait demeurer insensible la société tout entière (*). Devrais-je donc me permettre quelque digression? Mais alors je perdrais de vue et la position que vous m'avez faite, qui seule me

(*) M. de la Saussaye vient d'obtenir la première des trois médailles d'or, décernées, chaque année par l'Institut, aux trois meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales.

donne le droit de parler ici, et la circonstance qui nous réunit, et plus que tout peut-être les justes exigences de l'assemblée qui nous entoure, et dont je me ferais un mortel reproche d'affaiblir, d'altérer les favorables dispositions. Tout m'impose donc le devoir d'être sobre dans mon discours; n'attendez de moi que la froide indication d'un programme. Seulement ensuite, pour faire apprécier vos sentiments, pour me dédommager moi-même, s'il m'est permis de ne pas m'oublier tout-à-fait dans cette circonstance, j'y joindrai un remercîment et un hommage.

Les solennités académiques ont eu rarement le privilége de divertir, même leurs plus intrépides partisans. On trouvera peut-être quelqu'adroit calcul dans ce prudent début, dans cette modeste protestation. Je me borne cependant à rappeler un fait consacré par une journalière et fâcheuse expérience. Je me garderai de rechercher les causes d'un mal sur lequel, plus que d'autres, nous pouvons avoir à gémir, qu'aujourd'hui surtout, plus que d'autres, nous devons redouter! Disons seulement, pour notre justification et celle de nos devan-

ciers, que le besoin de répondre aux goûts divers, aux sympathies variées d'une assemblée nombreuse et disparate, le danger d'aborder des matières trop arides, des questions trop ardues, l'impossibilité d'entamer ces longues compositions dans lesquelles seules peuvent se développer des systèmes complets, des opérations largement justifiées, des considérations solidement établies, que tous ces obstacles, disons-nous, rendent la confection d'un programme de séance académique, une association d'une effrayante difficulté.

Quelqu'évidents que fussent à nos yeux ces inconvénients, nous n'avons pas été arrêtés: des considérations plus puissantes l'ont emporté dans notre esprit; nous avons cru accomplir le devoir d'une impérieuse mission: vous qui nous écoutez, vous nous tiendrez compte de ce dévoûment; nous avons cherché, en retour, à ne pas mettre le votre à de trop rudes épreuves. Pour cela, dans cette séance, nous voulions vous ouvrir un instant les annales toujours intéressantes, mais quelquefois sévères de l'histoire, nous comptions appeler à vos souvenirs un monument du pays, une fa-

mille qu'il a de tout temps adoptée. Nous avions pensé que des noms ou des lieux qui, depuis l'enfance, frappent vos sens ou vos esprits, soutiendraient votre attention; que cette admiration, jadis si bien justifiée, cette sorte de vénération traditionnelle, qui s'attache, parmi nous, au nom de *Bury*, à la race des *Robertet*, captiveraient votre esprit et votre intérêt. Un malheur particulier nous a privés tout à la fois du morceau dont vous deviez entendre la lecture et de son auteur.

Forcés, cette année du moins, de renoncer à vous entretenir de rien de ce qui touche aux sciences, nous nous sommes jetés dans les champs plus vastes encore, dans les sentiers si multipliés, et cependant plus battus, de la littérature. Le sentiment poétique est de tous les temps, de tous les lieux; et, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de toutes les intelligences. Il n'est pas une âme dans laquelle il ne rencontre un écho, pas un cœur au fond duquel il n'émeuve une sympathie. Nous avons compté sur la puissante influence, et nous avons espéré que vous entendriez avec intérêt, d'abord des considérations générales, éle-

vées, sur le principe, les éléments de la poésie, sur la source de ses inspirations, sur son action donnée et reçue au milieu des laborieuses vicissitudes de notre époque, sur les destinées que lui promet la crise qui tourmente aujourd'hui une société fatiguée. A ce morceau de philosophie littéraire, si je puis me servir de cette qualification, nous avons joint un fragment sur la littérature appliquée, considérée à une certaine époque, et sous l'un des points de vue les plus bizarres qu'aient présentés ses nombreux caractères, ses surprenantes variations. On vous dira ce que fut le *burlesque*, en France, aux XVIe et XVIIe siècles, sorte d'enfance et d'infirmité du goût, espèce de gourme de l'esprit, passez-moi cette figure, qui laissa place, en la préparant peut-être, à cette répulsion subite, qui, de l'école de Cyrano et du père André, nous fit passer, en peu d'années, à travers la courte épreuve de *Précieux* de Balzac, de Voiture et de mademoiselle de Scudéry, à la classique domination de Boileau, à la divine poétique de Racine. — Voilà ce que nous comptons offrir à l'assemblée qui nous entoure. Nous voudrions être assurés de sa satisfaction,

de son intérêt; quoi qu'il en doive être, profondément touchés de son empressement, il nous reste à lui offrir le tribut de notre gratitude.

On le sait, les lettres aiment la solitude et le silence, destinées qu'elles sont souvent à distraire des légitimes mais froids intérêts de la vie, à consoler des déceptions du monde, à endormir parfois de profondes et secrètes douleurs. Mais, nous l'avons déjà dit, telle n'est pas leur unique mission; elles savent aussi se produire au dehors; elles n'oublient point que d'elles et de leur action dépendent le perfectionnement du goût, la politesse des mœurs, le progrès des intelligences, tous les éléments du bien-être des familles et des populations; que là, pour ceux qui les cultivent, existe un apostolat véritable, qui ne doit le céder, dans l'estime des hommes, qu'à celui plus sublime et plus précieux encore de la religion. Notre société ne l'a pas oublié non plus. En conviant à cette solennité littéraire l'élite de nos concitoyens, disons-le avec l'assurance de la sincérité et de la conviction, nous n'avons point obéi aux suggestions d'un puéril amour-propre. La témérité provoque les chutes; nous

avons voulu consacrer une institution utile, donner quelque étendue, quelque ressort à son influence. Dans ce but, nous avons sollicité les suffrages de nos compatriotes, nous les avons obtenus. Qu'il nous soit permis ici de nous en réjouir, de les en féliciter eux-mêmes, car c'est du bien qu'ils font; à l'ombre d'une grâce accordée à quelques-uns, il y a un service rendu à tous. Qui couvre d'une main protectrice les lettres et ceux qui s'y adonnent, a bien mérité de la société tout entière. En attribuant ainsi quelque portée au fait de votre présence en ce lieu, gardez-vous de croire que je songe à alléger le poids de notre reconnaissance; il n'est que les cœurs pauvres que fatigue un pareil sentiment, et dans les nôtres, il y aura toujours de la sensibilité pour vos grâces, un souvenir pour vos bontés.

Ne devons-nous pas, en finissant, un hommage particulier à la portion la plus brillante, la plus courageuse de nos auditeurs. Il y a des siècles déjà que l'on parle de l'alliance des muses et des grâces, des inspirations, des secours que s'empruntent les uns aux autres

ces enfants jumeaux de l'imagination brillante, de l'ingénieuse théogonie du peuple le plus spirituel de l'antiquité. Dans cette sorte de madrigal, un peu usé j'en conviens, il y a cependant, accordez-le-moi, de la vérité, et encore quelque fraîcheur. De ceux qui se livrent à la culture de l'intelligence, ce n'est peut-être pas le plus grand nombre, qui, dégagé de toute considération du dehors, s'abîme dans les austères abstractions de la science, ne cherche dans l'étude que des jouissances solitaires. Ce qui fut mis en ce monde, afin d'être pour nous l'inépuisable source des plus puissantes émotions, ne devient-il pas souvent un des mobiles, plus ou moins directs, un des buts plus ou moins avoués de nos désirs, de nos efforts, de nos travaux.

Plaire est une des plus grandes pensées, une des plus constantes préoccupations de l'homme. Dans la contemplation de ce but, la voie des succès de l'esprit, la ressource des triomphes de l'intelligence seraient-elles sans avantage et sans dignité? Je ne le crois pas, et je prends à témoin de la vérité de ma pensée ce besoin d'un goût délicat, ces actives sugges-

tions d'un esprit relevé qu'accuse votre présence en cette enceinte ; impulsion énergique que devant vous je me sens entraîné à proclamer infaillible ; nobles inspirations qui réveillent ailleurs un fidèle écho ; germes fertiles que féconde toujours le sol qui les a recueillis. L'esprit et le cœur se tiennent par des liens que nous ne comprenons pas, mais dont nous ressentons sans cesse la solide étreinte ; double faculté d'une intelligence dont la nature, la source et la destinée nous échappent ; bornons-nous donc à constater leur intime union, à seconder leur marche harmonieuse. Mais qu'il me souvienne de mes promesses, et que je m'arrête. Je reviens, et j'en demeure à cette idée, que j'ai rappelée, sans avoir la prétention de la rajeunir ; les muses, même les plus graves, ou ceux qui se cachent derrière elles, tendent la main aux grâces, leurs sœurs ; elles en implorent avec ardeur, elles en reçoivent avec reconnaissance un doux accueil, un gracieux sourire, d'heureuses inspirations, un fécond encouragement.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1833—1834,

Lu dans la Séance publique du 5 septembre 1835,

Par M. de la Saussaye, secrétaire.

Messieurs,

La société des sciences et des lettres arrive aujourd'hui pour la troisième fois, depuis sa fondation, soumettre ses travaux au jugement de ses concitoyens. Son secrétaire ne devra

plus revenir sur les motifs qui ont présidé à l'institution, sur le but qu'elle se propose, aujourd'hui que de nombreux encouragements, auxquels sont venus aussi se mêler quelques succès, nous ont appris que le but proposé, que les efforts faits pour l'atteindre, avaient été appréciés, et que l'on avait reconnu ce qu'ils renfermaient de bon et d'utile. La tâche de votre secrétaire, Messieurs, sera désormais de présenter chaque année un simple compte-rendu des travaux de la Société, de ses relations avec les autres compagnies savantes, du mouvement opéré dans son personnel, enfin de tous les faits relatifs à son existence académique. Ce sera écrire ses annales; son devoir sera celui de l'historien : comme lui, il devra être vrai, clair, impartial; impartial pourtant de manière à n'exciter aucune susceptibilité, à ne blesser nul amour-propre, afin de n'apporter aucun germe de désunion dans la famille. Je dis la famille, car tout ce que ce mot rappelle de bon, d'affectueux, doit se retrouver dans toute réunion d'hommes animés des mêmes sentiments, marchant dans les mêmes voies, et tendant par une continuelle commu-

nauté de travaux et d'efforts à un même but, dans une heureuse confraternité qui doit exclure tout sentiment d'orgueil et d'envie.

Cette tâche, Messieurs, est difficile; elle le devient plus encore pour moi, arrivant aujourd'hui après celui qui a rempli si heureusement les fonctions de secrétaire depuis l'origine de notre Société. Ici, Messieurs, je ne tombe point dans les vaines formules de la louange académique, et j'espère continuer à l'éviter jusqu'à la fin; mais vous savez tous comme moi les souvenirs que je rappelle, et tout ce que la modestie de mon honorable ami et collègue m'empêchera de dire dans cette occasion. Un compte-rendu, aussi rapide que possible, m'évitera une partie des embarras de position, et si je suis forcé d'être faible, du moins je ne le serai pas long-temps.

La Société n'a éprouvé aucune perte dans son personnel pendant l'année qui vient de s'écouler. Elle a acquis trois nouveaux membres titulaires, et un plus grand nombre de correspondants. La qualité de membre honoraire qui existait, par le fait, à l'égard de M. Leroy, an-

cien maire de la ville de Blois, a été établie en droit par une nouvelle disposition ajoutée à votre réglement. Ce titre a été décerné à M. le maire actuel qui nous a honoré de la même bienveillance que son prédécesseur, et que nous avons eu le plaisir de voir assister à nos séances et prendre part à nos travaux. La Société a créé ce titre, à l'exemple de plusieurs autres corps académiques, en se réservant le droit de l'offrir. Elle y trouve l'avantage de pouvoir réunir à elle des personnes auxquelles un âge avancé ou des occupations trop nombreuses, ou les exigences des fonctions administratives ne permettraient pas de suivre avec assiduité ses séances, et dont la position élevée ou la considération qui les entoure honore la société dont ils font partie. En nous associant le premier magistrat du département, nous avons acquis un nom déjà héréditairement célèbre dans les lettres comme dans l'histoire.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous énumérer ici les droits divers à la considération sociale, à la réputation littéraire de tous

les membres admis parmi nous cette année : ceux de MM. Bergevin et Maigreau, nouveaux titulaires, sont assez connus. Nous avons acquis depuis peu la collaboration assidue de M. Desruisseaux, ancien membre de la Société académique de Versailles.

Les nouveaux membres correspondants sont, en suivant l'ordre de leur admission : MM. Josse de Beauvoir, ancien député de Loir-et-Cher; le comte Paul de Vibraye, de la Société géologique de France; le baron de Fougères, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Romorantin; le comte de Montlivaut, vice-président de la Société académique de Tours, mais qui appartient à notre pays par sa naissance; MM. Charles de Basonnière, de Pierrefitte; Berthelot, juge de paix du canton de Montrichard; Isidore Bourdon, de l'Académie royale de médecine; Marc, secrétaire de l'Académie ébroïcienne; Chauveau, secrétaire de la Société savante de Tours, et Baignoux, de Blois, ancien député d'Indre-et-Loire, qui, à l'âge de 84 ans, cultive encore les sciences et les lettres avec zèle et succès.

Notre Société entretient des relations suivies et fait échange de ses publications avec plusieurs autres compagnies savantes. Ces rapports utiles, établissant de société à société une émulation semblable à celle qui existe entre les membres qui les composent, ont été entamés récemment et acquerront une extension croissante par la suite. Nous recevons déjà les *Bulletins* ou *Mémoires* des antiquaires de la Normandie et de l'Ouest, de l'Académie ébroïcienne et des Sociétés savantes de Douai et de Tours. Depuis notre fondation, la Société royale d'agriculture de notre département continue avec nous des rapports d'amitié et de bonne confraternité qui nous sont précieux.

La Société, dans le cours de cette année, a entendu la lecture de quarante-trois morceaux inédits; elle a enregistré et déposé dans ses archives trente brochures et ouvrages imprimés. Je ne ferai que vous indiquer sommairement ces derniers; la plupart sont des mémoires extraits de diverses collections académiques et dont le mérite a été sanctionné par cette insertion même;

les autres sont des ouvrages livrés depuis longtemps au public et à la critique des journaux, et nous croyons inutile de discuter de nouveau leur valeur littéraire. Je suivrai dans l'énumération des travaux imprimés l'ordre établi dans les classifications ordinaires des diverses connaissances humaines.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Sciences et Arts.

M. le docteur Léon Simon, de Blois, vous a adressé une traduction en deux volumes in-8° d'un ouvrage de l'un des chefs de la philosophie écossaise, Dugald-Steward, *Sur les facultés actives et morales de l'homme.*

Notre jeune collègue, M. de Vibraye, vous a fait hommage d'un mémoire sur la découverte d'une source curieuse dans sa terre de Cheverny. Différentes circonstances, résultant de ce fait, l'on conduit à comparer les formations géologiques du Blésois avec celles de la Touraine, si favorables au forage des puits artésiens, et il est arrivé à cette conclusion im-

portante et qui offre aujourd'hui un grand mérite d'à-propos, c'est que le *département de Loir-et-Cher, dans toute son étendue, remplit les conditions nécessaires à la réussite des puits artésiens.*

L'honorable président de la société d'agriculture de Blois, M. de la Giraudière, nous a adressé plusieurs brochures sur diverses matières d'économie agricole. Des études et une pratique de trente années dans notre département lui donnent une véritable autorité dans un ordre de travaux, traité trop souvent par de simples théoriciens, qui ont plutôt nui que servi aux progrès d'une science encore peu avancée en raison de son ancienneté.

M. le docteur Bourdon, de Paris, vous envoie régulièrement le *Journal de Santé* dont il est l'un des principaux collaborateurs.

Vous avez reçu successivement de M. de Montlivaut un *Essai de Cosmologie* et des *Lettres cosmologiques*, faisant suite au premier ouvrage.

M. Girardin, de Rouen, vous a fait passer plusieurs brochures sur diverses parties de la chimie appliquée aux arts.

Belles-lettres.

M. Eloi Johanneau, de Contres, nous a adressé cinq mémoires, riches de tout le luxe d'érudition étymologique et historique, qui a fait la réputation de leur auteur, mais qui entraîne parfois une imagination aussi vive que la sienne, à des distances un peu hasardeuses. Parmi ces divers mémoires, je mentionnerai de préférence un *Nouvel examen du Dictionnaire de l'Académie* et des commentaires sur le vieux fabliau des *XXIII manières de Vilains*, espèce de diatribe pleine d'originalité que vient de publier M. Jubinal.

Histoire.

Notre respectable doyen, je pourrais presque dire notre ancien maître, car la plupart de nous, aujourd'hui ses collègues, avons été jadis ses écoliers, M. Gaudeau, nous a offert cette année les dernières livraisons de ses *Leçons d'histoire générale.* Cet ouvrage, résultat de plus de trente années passées dans l'instruction publique, est le résumé des travaux, dés

pensées de toute la vie enseignante de l'ancien Principal du collége de Blois. Il est le fruit des loisirs d'un homme pour qui le repos est encore le professorat, c'est une dernière instruction adressée à ses élèves après les avoir quittés. M. Gaudeau a des droits à leur reconnaissance, et je suis heureux de pouvoir la lui exprimer en leur nom.

M. Amédée Thierry, qui fut aussi l'un des élèves du collége de Blois, nous a adressé un exemplaire de la 2e édition de son *Histoire des Gaulois*. Vous ne me demanderez pas, Messieurs, de vous rendre compte de cet ouvrage qui a si haut placé son auteur, l'un de nos collègues et compatriotes dont nous devons être les plus fiers.

Vous avez reçu de M. de Witte, de Paris, la *Dissertation sur le géant de Milet, Léon*, que notre savant correspondant regarde comme l'origine du type du lion affecté aux médailles milésiennes.

M. Vergnaud-Romagnesi, d'Orléans, vous a adressé deux mémoires archéologiques; l'un sur une pierre tumulaire très curieuse, trouvée à Orléans, et l'autre sur la belle mosaïque

découverte, l'année dernière, à Marboué près Châteaudun.

M. Allou, de Paris, vous a fait hommage de ses *Études sur les casques du moyen âge*, ouvrage qui a obtenu une mention honorable de l'Académie des inscriptions, au concours de 1834.

Dans une brochure intitulée : *Considérations sur l'histoire monétaire*, M. Cartier, d'Amboise, vous a fait connaître de quelle importance historique était l'étude de nos monnaies royales et baronales du moyen âge ; combien le petit nombre d'ouvrages, publiés à ce sujet, étaient incomplets, et combien il serait à désirer que l'étude des médailles grecques et romaines, trop exclusivement explorée jusqu'ici, ne détournât pas les antiquaires de s'occuper de notre numismatique nationale, qui nous touche de plus près, sous le rapport de l'histoire et de l'art.

J'ai eu l'honneur d'offrir à la société une *Dissertation sur la Pile-Cinq-Mars*, mémoire extrait du tome XI du recueil publié par les *Antiquaires de France*.

M. Laurentie, de Paris, vous a adressé une

Notice biographique sur Cicéron, extraite du *Dictionnaire de la Conversation*.

Enfin vous avez reçu de M. de la Porte, de Vendôme, d'autres *Notices biographiques sur des femmes célèbres de la société du XVIIIe siècle.*

J'ai encore à remercier M. le baron de Cools, de Blois, pour l'envoi du journal, *La France départementale*, publication consacrée aux intérêts de la province, et dont notre correspondant est l'un des fondateurs.

OUVRAGES MANUSCRITS.

Indépendamment des travaux de ses Membres-titulaires et Correspondants, la Société a reçu de plusieurs personnes du Blésois, étrangères à la compagnie, des mémoires relatifs à divers sujets qui intéressent le pays.

Ainsi, nous devons à M. Gaullier, maire de Chaumont-sur-Tharonne, un tableau du mouvement de la population, dans cette commune, depuis 1700 jusqu'à 1835. Ce travail, ayant été remis à M. de Pétigny, notre col-

lègue, pour être l'objet d'un examen spécial, il a pu dresser une table de la vie moyenne, dans la commune de Chaumont, pour la période de 135 ans que M. Gaullier a embrassée dans ses recherches. Il en résulte que la vie moyenne a été, pour cette commune, pendant le XVIIIe siècle, de 22 ans seulement pour les deux sexes; tandis que, d'après les propres recherches de M. de Pétigny, sur la mortalité de notre département pendant le XIVe, recherches honorées récemment du suffrage de l'Académie des sciences, la vie moyenne serait maintenant, dans la Sologne, de près de 27 ans pour les hommes, et 29 ans pour les femmes. Il y aurait donc eu, dans notre siècle, soit par le progrès de la civilisation, soit par l'assainissement du pays, une augmentation très remarquable de la durée de la vie humaine en Sologne. Il serait à désirer que l'exemple de M. Gaullier fût imité par tous les maires du Blésois; s'ils adressaient ainsi à notre Société les documents qu'ils peuvent recueillir sur l'état du pays, il s'établirait entre eux et nous un échange de travaux et de lumières, pouvant produire des résultats précieux

pour les progrès de la science, et pour les intérêts du département.

M. l'abbé le Frou, curé de Cour-Cheverny, vous a adressé des notices biographiques sur tous les botanistes qui sont nés ou qui ont travaillé dans le département de Loir-et-Cher. Cette nomenclature embrasse des noms illustres; les Reneaulme, les Morison, les Brunier, ont jeté dans notre pays le fondement de leur réputation. Aujourd'hui même il renferme encore des botanistes distingués, parmi lesquels M. l'abbé le Frou occupe un rang honorable; nous en comptons plusieurs dans nos rangs, et l'un d'eux * est le descendant, par alliance, du célèbre Abel de Brunier.

A la suite de ces notices, M. le Frou a placé un catalogue de toutes les plantes rares qui croissent dans le Blésois, en indiquant les lieux où il les a rencontrées. De tels documents sont d'un véritable intérêt pour la science; et nous dirons aussi, à ce sujet, que si les ecclésiastiques éclairés, qui habitent notre pays, voulaient, ainsi que MM. les maires, transmettre à notre compagnie le résultat de leurs re-

* M. de Pétigny.

cherches, on arriverait, par la réunion de ces travaux, faits par des gens consciencieux et ayant tous les jours sous les yeux les objets dont ils parlent, à construire un jour un ouvrage complet, vrai, et par conséquent utile, sur l'état du pays, et qui remplacerait toutes ces compositions mensongères produites par des étrangers, dans le seul intérêt d'un gain facile, et qui sont l'une des plaies de la librairie moderne.

Vous avez reçu de M. le docteur Bourgouin, de Celles, plusieurs notices archéologiques, recueillies dans les papiers de son père enlevé à la science, en 1833, par l'épidémie du *choléra-morbus*. M. Bourgouin fils, héritier du goût de son père pour les antiquités nationales, a mis en ordre et développé ces notes qui sont d'un grand intérêt pour la géographie ancienne et l'histoire du canton de Celles-sur-Cher.

Vous voyez, Messieurs, combien la correspondance bénévole de gens studieux, et qu'une modestie trop grande a empêchés de solliciter leur admission dans vos rangs, nous a été précieuse, et combien elle mérite vos éloges et vos remercîments.

Il me reste à rendre compte des travaux inédits fournis par les membres titulaires et correspondants. Quelques-uns d'entr'eux n'ayant point déposé de copies de leurs manuscrits dans les archives de la Société, j'aurai le regret de ne pouvoir faire connaître ces travaux, que par leurs titres consignés aux procès-verbaux des séances.

Sciences et Arts.

Ces regrets, je les éprouverai à l'égard d'une *Histoire de la Philosophie* dont M. Cler nous a lu les premiers chapitres, et à laquelle l'expérience du professorat donne une valeur que nous avons su apprécier, et dont nous conservons le souvenir. M. Cler, dans une autre lecture, a fait une excursion dans le domaine des sciences historiques, en nous communiquant divers extraits des documents centemporains, relatifs au meurtre des Guises dans le Château de Blois.

Dans une discussion sur l'un des météores dont la formation est la moins connue, la grêle, M. Desruisseaux nous a fait connaître les

théories les plus remarquables sur cette matière, elles ont été analysées et débattues avec soin par notre collègue, et malgré les lumières jetées sur ce sujet par Volta et de Saussure, les raisons différentes alléguées par chacun d'eux ne lui ont pas paru être arrivées encore aux termes d'une démonstration sans réplique.

Nous avons entendu, Messieurs, un rapport curieux de M. le docteur Desbrosses, sur une visite qu'il a faite avec plusieurs de vos collègues dans l'aqueduc qui fournit l'eau aux fontaines de la ville. Cette promenade souterraine et l'analyse donnée par M. Desbrosses d'un précieux manuscrit de l'hôtel-de-ville, contenant les procès-verbaux des réparations et visites faites à l'aqueduc depuis 1511, ont permis d'établir: que les eaux des fontaines ne proviennent pas de courants souterrains, mais de l'infiltration des eaux de pluie qui tombent sur les plateaux des Granges et de Pigelée, et que plusieurs indices irrécusables, d'une haute antiquité, permettent de ne pas repousser entièrement la tradition constante du pays qui reporte l'origine de l'aqueduc des fontaines jusqu'à l'époque romaine.

Vous avez applaudi, Messieurs, à un morceau présenté par M. de Boisrouvray, l'un de nos correspondants, habitant le département. Si je dis que ce morceau, destiné à servir d'introduction à une *Entomologie blésoise*, a été trouvé trop court, c'est que votre jugement m'a semblé, dans cette occasion, moins un reproche qu'un éloge.

M. le docteur Celliez vous a lu un mémoire *sur les âges de l'homme*. Ce travail, que je n'ai pu avoir sous les yeux, est rempli d'ingénieuses observations, autant philosophiques que médicales, sur les maladies qu'amènent chez l'homme les phases successives de l'organisation physique et du développement moral. M. Celliez a montré avec esprit, clarté et sagacité tous les moyens à mettre en usage pour prévenir les effets résultant de notre constitution comme de nos passions, et pour reculer le plus possible un terme toujours inévitable, la mort.

Nous devons à M. le docteur Desfray un morceau éloquent *sur la douleur*, ce premier sentiment qui nous fait apercevoir la vie, et se mêle ensuite à tous les instants de sa courte durée. Après une définition de la douleur

physique et de la douleur morale, M. Desfray passe en revue les causes qui la produisent et celles qui l'aggravent; il en saisit les divers caractères, en étudie les effets dans les organes, à tous les âges, dans la maladie du corps, dans celle de l'âme, et tous les degrés cruels par lesquels elle amène les déchirements et le terme de la vie. J'en appellerai à vos souvenirs, Messieurs, et vous n'avez pas oublié sans doute l'impression que vous a fait éprouver ce morceau, rempli d'observations heureuses, de faits curieux, et écrit d'un style élevé et soutenu.

M. le docteur Derivière, de Saint-Dyé, à l'exemple de ses deux honorables confrères, a choisi, pour vous entretenir, des faits puisés dans cette partie de ses études spéciales, qui offre un puissant intérêt aux personnes mêmes les plus étrangères aux sciences médicales. Vous avez entendu de lui un *Essai sur le moral dans les maladies*; le moral, cette intervention du cerveau qui peut produire à lui seul une maladie, et qui vient la compliquer, si elle existe, de manière à rendre inutiles les remèdes ne s'adressant qu'à l'organisme matériel. Notre confrère vous a successivement démon-

tré que le moral n'existait pas chez la brute, qu'il ne se trouvait pas non plus chez l'enfant naissant, parce que son intelligence n'est encore qu'ébauchée, qu'il se développait en suivant les progrès de cette intelligence, et il nous a fait voir l'homme, placé au faîte de la civilisation, souffrant non-seulement de ses propres maux, mais encore de ceux des autres, par suite de cette sympathie qui le rattache à des croyances, à des passions, à des idées politiques exaltées ou froissées. Il nous a développé le supplice continuel des tiraillements de l'ambition, de la jalousie, de la haine, de la crainte, du remords et de tant d'autres déchirements. Chez l'homme le moral prédomine sur l'organisme; de là, la nécessité pour la médecine de chercher et d'appliquer deux remèdes. Tel est le plan qu'a suivi M. Derivière dans son travail, espèce de commentaire à l'appui du mémoire médico-philosophique de M. le docteur Celliez.

Le dernier morceau purement scientifique dont j'ai à vous entretenir, est une note intéressante de M. le docteur Beaussier, sur *l'influence de la température dans les opérations*

chirurgicales. Dans ce travail, qui n'a pas été remis à nos archives, notre confrère vous a prouvé, en citant un grand nombre d'observations et d'expériences, que la chaleur était une condition si favorable pour les opérations, que les instruments étant chauffés avant d'en faire usage, la douleur était tellement diminuée, que dans certaines circonstances elle devenait presque insensible.

Belles-lettres.

M. Bernard Gaudeau, sous-principal du collége de Romorentin, vous a adressé un discours sur les moyens d'exciter et d'entretenir l'émulation parmi les jeunes gens. Vous avez apprécié, Messieurs, les intentions louables de l'auteur, débutant avec succès dans la carrière qu'a parcourue si honorablement son père.

Vous avez reçu de M. Marc, secrétaire de l'Académie ébroïcienne, un morceau intitulé *Le Vésuve*, fragment d'un voyage en Italie encore inédit. M. Marc a eu le bonheur de trouver encore des descriptions pleines de nouveauté et de fraîcheur, dans un sujet exploité déjà tant de fois.

grès de la Féodalité. Ce morceau est la conclusion d'un grand ouvrage sur les lois de la monarchie française à l'époque de la première race. L'auteur nous avait lu l'année dernière l'introduction à ce travail qui est à peu près terminé maintenant. Dans la portion qui nous a été lue cette année, M. de Pétigny a voulu démontrer qu'on chercherait en vain dans les lois mérovingiennes l'origine des droits seigneuriaux, et de tout ce qui a constitué la féodalité; suivant lui, il existait cependant des seigneurs et des vassaux dès les premiers temps de la monarchie, et même dans l'empire romain et dans les Gaules avant Jules César. Les seigneurs étaient les Gaulois de la caste nobiliaire et sacerdotale, ceux que la loi salique appelle *Gaulois propriétaires*, parce qu'à eux seuls appartenait le sol; les vassaux étaient les Gaulois des classes inférieures, ceux que la loi salique appelle *tributaires*. Les paysans gaulois n'étaient pas tout-à-fait esclaves, mais, comme le dit fort bien César, ils vivaient dans une espèce de servitude, c'est-à-dire que travaillant librement, et sous la seule condition de payer le tribut, ils étaient pourtant attachés

à la glèbe, et ne reconnaissaient pas d'autres juges que leurs propriétaires ou seigneurs. Notre collègue montre ensuite comment la féodalité se développa, soit par les conséquences des guerres et des invasions, soit par la colonisation de l'Europe centrale qui était à la chute de l'empire romain, ce qu'est aujourd'hui l'Amérique-Septentrionale, une contrée en partie déserte et couverte d'immenses forêts, et qui fut entièrement défrichée et colonisée du VIe au XIIe siècle. Ce grand fait de la colonisation et du défrichement de l'Europe, resté inapercu pour la plupart des historiens, est aux yeux de l'auteur la véritable source où l'on doit chercher l'explication de la constitution féodale et de tout l'état social au moyen âge. Un autre fait sur lequel, selon M. de Petigny, se sont également mépris les historiens, c'est qu'ils ont presque tous regardé, comme l'époque de l'organisation complète de la féodalité, le XIIIe siècle, temps au contraire où la subordination était anéantie par les empiétements successifs des seigneurs sur le roi et sur les vassaux, et où il n'y avait plus d'autre règle que les volontés ridicules ou barbares de

ces seigneurs, érigées en coutumes; tandis qu'aux IXe et Xe siècles, le système féodal était l'organisation régulière de la propriété, basée sur l'obligation du concours à la défense commune.

M. de Pétigny a aussi communiqué à la Société deux pièces inédites, copiées par lui sur des manuscrits de la Bibliothèque royale. La première est extraite d'un manuscrit anglo-saxon du Xe siècle, et offre la formule d'une épreuve judiciaire, dont aucun historien n'a parlé, l'épreuve par le pain et le fromage; elle consistait à faire avaler à l'accusé plusieurs livres de pain et de fromage, après un exorcisme par lequel on suppliait Dieu, la Vierge et les saints de ne pas permettre que ce pain et ce fromage passassent à travers le gosier de l'accusé, s'il était criminel. L'autre pièce est la description d'un dîner à trois services, offert par des moines du diocèse de Laon à l'évêque et à son chapitre. On y trouve des détails curieux sur la gastronomie du XIVe siècle, sur la manière de vivre de cette époque et sur le prix des denrées.

Nous devons encore à M. de Pétigny une des-

cription des stalles de l'église de Lunay. Ces stalles sont un des monuments les plus curieux de la sculpture en bois, si perfectionnée au moyen âge.

M. le baron de Fougères a mis sous vos yeux un *Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Romorentin*, rédigé par lui à l'époque où il était sous-préfet de cette ville, et pour répondre au désir du ministre de l'intérieur. Ce rapport est en quelque sorte le premier ouvrage historique consacré à la Sologne blésoise, dont on s'est toujours occupé exclusivement sous le point de vue agricole; il contient des renseignements précieux, coordonnés avec soin, et il a obtenu une mention honorable de l'Académie des Inscriptions, en 1817, époque de la fondation des concours annuels pour les travaux sur les antiquités nationales.

M. Gaudeau vous a lu une notice historique sur le canton de Montrichard.

Vous avez reçu de M. de Beuzelin, de Paris, des notes sur les monuments de notre ville, extraites d'un voyage historique en France, qu'il se propose de publier prochainement.

M. Naudin vous a lu une notice sur le château de Bury, dont les ruines sont si populaires dans notre pays, et dont la destinée fut pareille à celle de la famille de ses fondateurs : une rapide élévation et une chute non moins prompte. M. le président vient de vous exprimer les regrets que nous éprouvons de ne pouvoir faire entendre dans cette séance la lecture d'un morceau où l'auteur a réuni avec soin et discuté avec intérêt les détails peu nombreux, épars dans les écrits des historiens et dans les titres de propriété du domaine.

J'ai à citer les travaux archéologiques suivants :

1° Une note de M. de Basonnière, sur les antiquités de Pierrefitte, village bâti sur l'emplacement d'un camp romain, et à l'égard duquel notre correspondant se propose de faire des travaux plus complets et que réclame l'importance de la localité.

2° Un savant commentaire de M. Cartier, d'Amboise, sur une pièce manuscrite, relative à la monnaie de Blois, au commencement du XIVe siècle. Le travail de M. Cartier jette une grande lumière sur le monnoyage des pièces

seigneuriales, pour lequel on possède si peu de documents écrits, et il explique plusieurs des motifs qui remirent entre les mains du souverain le droit exclusif de battre monnaie.

3° Un mémoire que j'ai eu l'honneur de vous soumettre *Sur les antiquités de la commune de Salbris*, fragment d'un travail plus étendu sur toute la Sologne blésoise et dont vous avez entendu déjà, l'année dernière, l'introduction et le premier chapitre.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de deux notices biographiques, consacrées par deux avocats, nos collègues, à deux illustrations du barreau de Blois : Denis du Pont ou *Pontanus*, principal rédacteur de la coutume de Blois, et Dinochau, député à l'assemblée constituante. M. Leroux, auteur de la notice sur *Pontanus*, et M. Vallon, auteur de celle sur Dinochau, nous ont fait voir, Messieurs, que la science et le talent de bien dire étaient restés héréditaires au barreau de notre ville.

Je dois encore rappeler que divers rapports ont été présentés par plusieurs d'entre nous sur des ouvrages ou mémoires adressés à notre compagnie, et je mentionnerai particulière-

ment celui de M. Du Plessis, sur le premier volume de la Revue anglo-française, publication consacrée à recueillir tous les documents relatifs aux points de contact entre la France et l'Angleterre, et que nous adresse M. de la Fontenelle, l'un de nos correspondants les plus distingués. Une pièce importante paraissant avoir échappé jusqu'ici aux historiens, et que la Revue éditait pour la première fois, a été pour notre honorable présisident l'occasion d'une dissertation historique pleine d'intérêt. La pièce en question est le traité de Londres de 1359, entre Édouard, roi d'Angleterre, et Jean, roi de France, son prisonnier depuis la bataille de Poitiers. Après avoir apprécié soigneusement, sous le point de vue diplomatique, ce précieux monument; après avoir exposé ce qui a été dit des dispositions du traité dans nos chroniqueurs, nos annalistes et nos historiens, M. Du Plessis vous a présenté une analyse des dispositions consacrées par une désastreuse négociation. Quinze provinces passaient au roi d'Angleterre, à titre souverain ou à titre féodal; c'était environ trente-trois de nos départements actuels sur

soixante-six qui représentaient la France d'alors. Faut-il s'étonner si les états du royaume rejetèrent une convention semblable, *tous à une voix*, comme dit Froissard? Noble résistance dont nous devons garder une éternelle gratitude à nos pères, et que la suite des événements justifia; car l'année suivante, une paix chèrement achetée, mais qui du moins ne fut pas honteuse, était signée à Bretigny, et laissait à la France ses provinces, en lui rendant son roi.

J'ai achevé ma tâche, Messieurs, mais je ne l'ai pas remplie : j'ai annoncé mon embarras en commençant; la suite l'a justifié. J'ai des excuses à présenter à ceux de mes collègues dont les travaux n'ont été pour moi que l'occasion d'un compte-rendu inexact, ou même d'une simple mention. Je n'ai pu me préserver sans doute de marques de prédilection pour plusieurs de ces travaux; et, malgré le désir assez évident, je crois, d'abréger ce rapport, il a été encore trop long. La véritable cause de son étendue (qui aurait dû même être beaucoup plus grande, s'il avait traité chaque production comme elle

avait droit de l'être), c'est la multiplicité de ces productions; mais personne de nous, je pense, ne songera à se plaindre du zèle et de l'assiduité qui ont présidé à nos travaux de l'année. Pourtant, plusieurs membres titulaires ont négligé de payer leur tribut scientifique, et les statuts de la compagnie me font un devoir de le leur rappeler avant de finir; je prie, toutefois, mes honorables collègues de croire que j'exprime ici un regret plutôt qu'un reproche.



MÉMOIRES.

NOTICE

SUR LES

AQUEDUCS ET FONTAINES

DE LA VILLE DE BLOIS,

Par M. le D.r Marin-Desbrosses.

L'EXCESSIVE et longue sécheresse de 1834 et 1835 avait tellement fait diminuer toutes les sources que, vers la fin de l'été dernier, les fontaines de Blois suffisaient à peine aux besoins domestiques, et qu'on put craindre de les voir complètement tarir. Cette légitime in-

quiétude de la population nous porta à examiner l'état de nos fontaines et à rechercher si quelque autre cause, telle qu'une déperdition d'eau, ne venait pas ajouter ses effets à ceux de la sécheresse. En un mot, apprécier plus exactement l'étendue et les causes du mal dont se plaignaient nos concitoyens, indiquer à l'autorité les moyens qui nous paraîtraiènt convenables pour y remédier; tel était le double but que nous nous proposions. Nos recherches nous ont conduit à des observations qui nous ont paru souvent assez curieuses, quelquefois assez importantes pour que nous crussions devoir en faire l'objet d'un mémoire qui, toutefois, ne peut avoir qu'un intérêt purement local.

La partie haute de la ville de Blois est alimentée par quelques puits qui ont de 100 à 120 pieds de profondeur, et par une vaste citerne, creusée sous la place St.-Louis. Cette citerne, construite en 1749, n'a été mise en état de recevoir l'eau que depuis peu d'années. Elle a 115 pieds de long, un peu plus de 14 de haut et près de 12 de large; ce qui porte

sa contenance à 19,320 pieds cubes, ou 676,200 litres.

Une grande quantité de puits particuliers, peu profonds, alimentent les quartiers bas de Vienne, du Foix et du faubourg St.-Jean. Mais ceux de la rive droite de la Loire ont cela de remarquable, qu'ils tirent leur eau du fleuve, quand l'étiage est élevé, et la reçoivent du rocher dans le reste du temps, ce qui apporte de fréquentes et notables variations dans la qualité de ces eaux. En général, toutes les eaux de Blois, excepté celles qui viennent de la Loire, sont fortement chargées de sels calcaires qu'on trouve abondamment surtout à la fontaine St.-Nicolas. Ces sels, qui sont particulièrement des carbonates, attaquent le plomb : c'est ce qui explique comment les réservoirs en plomb de plusieurs établissements publics se trouvent si promptement altérés. Toutefois, cette altération n'a pas pour la qualité de l'eau les inconvénients qu'on aurait pu craindre : nous nous sommes assuré qu'elle ne contient point de sels de plomb en dissolution, sans doute parce qu'elle ne séjourne pas assez long-temps pour que le sous-carbonate

de plomb passe à l'état de sel acide et devienne soluble ; mais il importe de jeter avec soin les dépôts qui se forment dans les réservoirs.

Toute la partie centrale de la ville est alimentée par de fort belles fontaines publiques, qui ont fait l'objet spécial de nos recherches.

Une seule a une origine particulière : c'est celle de la place St.-Nicolas. L'eau lui vient du rocher par un canal qu'on peut remonter jusqu'à une maison de la rue des degrés St.-Nicolas, dans laquelle se trouve une espèce de petit lac souterrain ou de réservoir supérieur dont le niveau ne paraît pas pouvoir dépasser une certaine hauteur.

Toutes les autres, au nombre de sept *, tirent leur eau d'un réservoir commun, qu'on nomme le *Gouffre*, et qui est placé derrière le Bureau de Bienfaisance, à 20 pieds sous terre. Le gouffre n'est donc autre chose qu'un

* Nous ne comptons pas la pompe construite en 1806, sur la place des Jésuites, quoiqu'elle porte le nom de *fontaine Corbigny*, non plus que la fontaine du collége qui n'est pas publique. Cette dernière, qui tire son eau des Grandes-Fontaines, remonte probablement à une époque déjà éloignée. Nous n'avons pu en découvrir l'origine.

bassin par lequel est terminé l'aqueduc qui amène l'eau à la ville.

Nous devons à l'obligeance de M. le maire d'avoir pu visiter cet aqueduc, le 17 juillet 1835, et en prendre une connaissance exacte.

Différentes remarques que nous aurons occasion de faire dans la suite de ce mémoire, nous portent à assigner à ce grand ouvrage une origine romaine. Et d'abord il est à remarquer que les plus anciennes fontaines, celles dont nous ne connaissons pas l'époque de la création, et dont une a été détruite, il y a 325 ans, étaient toutes placées dans cette portion centrale de notre cité, que M. de la Saussaye fait remonter à l'époque gallo-romaine *.

Ce canal souterrain commence tout près du puits des *Basses-Granges* par trois petits rameaux qui viennent promptement aboutir à une branche principale.

Celle-ci traverse l'*Arou*, change de direction presque à angle droit, suit l'allée de la Garenne, traverse de nouveau l'Arou, en faisant encore un angle droit, et se termine à la petite

* V. tome I, pag. 320 et suivantes.

rue du Gouffre. Dans ce trajet elle reçoit différents affluents, l'un à l'endroit où elle change la première fois de direction, un autre qui lui vient du *Colombier* de la Garenne. Le développement total de l'aqueduc est de 264 toises 2 pieds; il est percé de regards qui permettent de visiter chacune de ses parties, sans être obligé de le parcourir en entier. Ces regards ont une profondeur très variable (de 15 à 50 pieds), en raison de l'inégalité de la surface du sol; car l'aqueduc est presque de niveau dans toute son étendue; la pente en est très peu sensible, et le courant fort lent. Il n'est pas uniforme dans toutes ses parties, et paraît avoir été fait à différentes époques. Quelques portions sont en maçonnerie; les autres sont simplement taillées dans le rocher. Les premières sont assez régulières; la voûte, en anse de panier, a cinq pieds et demi de haut. Sa largeur est de deux pieds et demi à trois pieds. Dans les autres, les dimensions, en général plus petites, sont aussi plus variables. Néanmoins on peut facilement parcourir tout l'aqueduc; à peine est-on obligé de se baisser en quelques endroits. Partout on marche sur un roc

assez uni. Dans les parties refaites, on a laissé de chaque côté un petit cordon de rocher qui forme une espèce de double trottoir, de deux pieds de haut et d'un demi-pied de large, sur lequel on peut aller sans se mouiller, quand l'eau est basse.

Dans les parties qui sont taillées dans le rocher, il existe de nombreuses fissures par lesquelles pénètrent des racines d'arbres. Nous avons même rencontré, dans l'un des premiers affluents, un éboulement de terre, produit par cette cause, et auquel il nous semblerait convenable de remédier.

Partout nous avons trouvé environ deux pieds d'eau, et un demi-pied d'une vase qui nous a paru de la même nature que la terre du plateau supérieur. Nous avons remarqué sur toute la surface des parois un limon desséché, qui prouve que l'eau pluviale y suinte de tous côtés quand le sol est pénétré d'humidité. Nulle part nous n'avons vu de sable ni de source, et nous sommes demeuré convaincu que l'aqueduc n'est alimenté que par des infiltrations, et qu'il ne communique avec aucun réservoir supérieur.

Cette remarque nous semble fort importante. Elle doit d'abord rassurer contre la crainte de voir tarir nos fontaines. Un courant souterrain, en effet, peut être interrompu par bien des causes différentes; l'eau pluviale, au contraire, tombant chaque année à peu près en même quantité sur la même surface du sol, nous sommes assurés d'en recevoir toujours à peu près le même volume dans notre réservoir. Et si pendant ces deux dernières années nous avons éprouvé une disette d'eau toujours croissante, c'est un fait accidentel dont nous devons accuser la sécheresse extraordinaire que nous avons subie si long-temps, bien plutôt que le desséchement progressif du globe.

Ce n'est pas, au reste, la première fois que les fontaines de Blois ont manqué d'eau; et, sans remonter fort loin, nous lisons dans un mémoire de Gendrier, ingénieur à Blois, qu'en 1768, « à peine passait-il deux pouces d'eau de hauteur » par l'ouverture des tuyaux de conduite. A la vérité, le mal cette fois a été plus grand, puisqu'il n'en passait qu'un pouce de haut en octobre dernier. Aujourd'hui, (juin 1836), elle est remontée à plus de six pouces.

Une circonstance qui n'a pas encore été notée, et qui pourtant mérite de la part de l'administration une sérieuse attention, résulte de la configuration du plateau supérieur à la ville de Blois du côté de l'ouest. C'est une surface légèrement inclinée, de manière à constituer une sorte d'*infundibulum*, où viennent s'amasser les eaux pour former l'étang de Pigelée. Si on rompt la chaussée qui les retient, ces eaux s'écouleront dans l'Arou, sans pénétrer dans la terre, et elles seront perdues pour nos fontaines. Si, au contraire, on s'oppose à leur écoulement, elles s'infiltreront à travers les différentes couches du sol, et viendront suinter dans notre aqueduc, en suivant sous terre la direction qu'elles eussent suivie à sa surface, conformément à l'ingénieuse théorie de l'abbé Paramel. Il nous semble donc important que la ville de Blois, à qui appartient cet étang, n'en permette jamais la pêche dans le commencement de la saison chaude; car, encore une fois, l'eau perdue en quelques jours dans l'Arou se rendrait dans l'aqueduc en quelques mois. — L'étang de Pigelée a été pêché en 1833, et depuis il est resté à

sec jusqu'à ces derniers temps. Cette circonstance n'a-t-elle pas contribué à la disette de 1834 et 1835?— Mais ne pourrait-on pas utiliser cette espèce de réservoir supérieur d'une manière plus directe? Le torrent de Pigelée passe sur l'aqueduc; pourquoi, dans un temps où l'eau est rare, ne verserait-on pas directement l'eau de l'étang dans l'aqueduc? En la laissant couler doucement, on n'aurait probablement pas même l'inconvénient de l'avoir trouble aux fontaines; car la masse d'eau contenue dans l'aqueduc est si considérable, que nous avons pu y marcher, trois ou quatre visiteurs, pendant plusieurs heures, en agitant la vase, sans qu'on s'en aperçut en ville. D'ailleurs, il serait facile d'établir un premier bassin, dans lequel on laisserait déposer l'eau avant de la verser dans l'aqueduc; et enfin mieux vaudrait sans doute avoir de l'eau trouble que d'en être entièrement privé. Cette eau même, filtrée, serait bien plus potable que celle qui n'arrive au réservoir qu'après avoir passé à travers des couches de rocher qui l'ont chargée de sels calcaires.

Si l'on admet que l'aqueduc est alimenté

par infiltration, on devra encore en tirer cette conséquence que dans les réparations dont il peut avoir besoin, il faut éviter tout ce qui pourrait s'opposer à l'entrée facile de l'eau. Ainsi, il faudrait bien se garder, par exemple, de faire la voûte à ciment dans l'intention de prévenir la déperdition du liquide; car on ne ferait que s'opposer à son entrée. Il nous semble que le mieux est de laisser en roc les portions qui paraissent assez solides, de faire les autres à pierres sèches, ou au moins de n'employer de mortier qu'autant qu'il serait nécessaire pour en assurer la solidité; et enfin de prévenir les dégradations, en faisant arracher tous les arbres dont les racines peuvent arriver jusqu'au canal, et en veillant à ce qu'il n'en soit plus dans la suite planté sur toute la ligne qu'il parcourt.

L'aqueduc, ainsi que nous l'avons dit, se termine par une espèce de bassin taillé dans le rocher, et qu'on nomme le Gouffre. C'est de là que partent les tuyaux de conduite qui distribuent l'eau dans la ville. Ils la reçoivent par une ouverure de 6 pouces de diamètre, placée à 2 pieds ou 2 pieds et demi au-dessus de la

base de l'aqueduc. D'où il résulte qu'au moment où l'eau cesse de s'engager dans les tuyaux, il en reste encore dans le réservoir une masse assez considérable, représentée par 1,586 pieds de long sur 3 de large, et 2 de haut environ, ce qui fait 9,516 pieds cubes, ou 333,060 litres, quantité plus que suffisante pour alimenter pendant onze jours une population de 6,000 individus, à 5 litres par personne chaque jour *. Cependant, comme il existe à peine quelques pouces de pente dans toute la longueur des tuyaux entre le Gouffre et les Grandes-Fontaines, il est impossible de songer à en baisser l'ouverture supérieure. Si donc le niveau de l'eau descendait au-dessous de 2 pieds, on serait obligé de la prendre au moyen de pompes placées dans le Gouffre, et qui la verseraient dans les tuyaux.

Depuis le Gouffre jusqu'au milieu de la place du Bureau de Bienfaisance, dans une étendue de 108 toises, les tuyaux sont placés presqu'à découvert dans un second aqueduc qui permet d'y faire facilement toutes les répara-

* On a calculé qu'à Paris il est consommé 7 litres d'eau environ, par habitant et par jour, *pour tous les besoins*.

tions dont ils ont besoin. Cet ouvrage, qui, d'après le Mémoire de Gendrier, est de 1744, a évidemment été fait dans ce but unique. Il est parfaitement régulier; partout en maçonnerie; il a 5 pieds et demi sous voûte, et 3 pieds 10 pouces de large; la voûte est en anse de panier. Il communique par deux regards avec les cours du Bureau de Bienfaisance. Six pierres de taille, placées à égales distances, au milieu de sa base, indiquent autant de ventouses destinées à donner issue à l'air qui se serait introduit dans les tuyaux; et une cannelle peut y arrêter le cours de l'eau dans le cas de réparation.

Il paraît, d'après Gendrier, qu'on avait l'intention de continuer cet aqueduc jusqu'à la fontaine du Puits-du-Quartier, et que le manque de fonds s'y est seul opposé.

Tous les tuyaux de conduite sont en terre cuite, excepté ceux de la Poissonnerie et de l'abattoir, qui sont en plomb, et ceux qui, de la cuvette placée dans la rue du Poids-le-Roi, vis-à-vis celle du Griffon, conduisent l'eau aux fontaines du Poids-le-Roi, de la Foulerie et des Élus; dans cette étendue, ils

sont, partie en terre cuite, partie en plomb. Il paraît qu'on a pensé que, aussi rapprochés du pavé qu'ils le sont dans plusieurs endroits, ils seraient trop exposés à être cassés s'ils étaient en terre.

Chaque fontaine a un réservoir particulier où l'eau s'amasse durant la nuit pour fournir plus abondamment le matin. Ces réservoirs ont encore un autre but fort important, c'est de pouvoir donner instantanément une quantité d'eau assez considérable dans un cas d'incendie. D'après cette importance, qui nous semble majeure, nous sommes étonné qu'ils aient été si négligés. D'abord ils sont tous trop petits. Qu'est-ce, en effet, qu'un réservoir de deux ou trois poinçons d'eau? Ensuite, et c'est là le grand mal, le tuyau de dégorgement est placé beaucoup trop bas. N'est-il pas vraiment déplorable de voir que, tandis que toute la ville manque d'eau le jour; il s'en perd la nuit par les déchargeoirs! Rien cependant ne serait plus facile que de remédier à ces deux inconvénients. La plupart des réservoirs, ou même tous, pourraient être agrandis sans difficulté et sans grands frais.

Mais, surtout, pourquoi ne pas élever les ouvertures de trop-plein, en calculant leur hauteur de manière à ce que l'eau ne puisse se perdre aux réservoirs particuliers, que quand elle est dans le Gouffre à une assez grande élévation, cinq pieds, par exemple? Ces travaux sont si importants et seraient si peu dispendieux, qu'il y a tout-à-fait lieu de s'étonner qu'ils soient encore à faire.

Du reste, nous pensons que ce sont là les seules réparations qu'exigent nos fontaines qui sont généralement en fort bon état. Dans notre visite de l'aqueduc, nous n'avons remarqué aucune cause de déperdition d'eau, aucune autre dégradation que l'introduction de racines d'arbres et l'éboulement dont nous avons parlé. Quant aux tuyaux de conduite, s'ils faisaient eau, on ne manquerait pas de s'en apercevoir promptement à la surface du sol. Nous pensons donc que les habitants de Blois doivent complètement se rassurer, et que l'infiltration des pluies ne saurait manquer de ramener bientôt l'abondance dans leurs fontaines.

Il existe dans les archives de la mairie, sur

les fontaines de Blois, plusieurs pièces intéressantes, dont la plus curieuse est, sans contredit, la relation des travaux faits à l'aqueduc et aux fontaines de Blois, depuis 1511 jusqu'en 1738. Ce fort beau manuscrit sur parchemin a été rédigé à trois époques différentes: la première partie, bien plus remarquable que les deux autres par son ancienneté, son étendue et les détails curieux qu'elle fournit, est de 1522; la seconde de 1657, et la troisième de 1738, ou à peu près.

Nulle part on ne trouve de nom d'auteur. Cependant, nous pensons qu'on doit attribuer la première partie à Guillaume Mareschal, Maître des eaux mortes du comté de Blois, chargé par les Echevins de la surveillance des travaux importants qui furent exécutés de 1511 à 1522 par un sieur Valence, maître fontainier de Rouen.

Il s'agissait principalement de remplacer les tuyaux de conduite qui « estoient gastez, percez et dessouldez. » Ceux qui existaient alors étaient en plomb; ils avaient eux-mêmes succédé à d'autres en terre dont on retrouva quel-

ques restes *, ce qui vient fortement à l'appui de notre opinion sur l'origine très ancienne de notre aqueduc.

On jugea avec raison que la terre convenait beaucoup mieux pour cet ouvrage que le plomb, et on fit venir de *Vensay*, maintenant St.-Avertin, près de Tours**, des tuyaux de terre de six pouces de diamètre et de deux pieds de long, s'emboitant tous les uns dans les autres. Seulement ceux qui, du conduit principal, mènent l'eau aux fontaines du Puits-du-Quartier, et du Poids-le-Roi, sont d'un calibre plus petit.

Ces tuyaux sont ceux qui existent encore aujourd'hui. Ils ont été posés un pied plus bas que n'étaient ceux de plomb, et entourés d'une maçonnerie de chaux, de ciment et de cailloux. On commença par la partie inférieure; et,

* « En levant les tuaulx de plomb en fut trouvé de petits de terre, gros comme le bras d'un homme et par lesquels venoit l'eauë le temps passé, devant que ceulx de plomb fussent assis. »

** Le même fontainier, Valence, venait d'établir entre Saint-Avertin et Tours une suite de tuyaux semblables qui ont alimenté toute cette ville jusqu'au forage des puits artésiens, dans ces années dernières.

pour n'être pas gêné par l'eau, on fit au-dessus de la rue Porte-Côté un batardeau qui l'obligea à s'élever et à prendre son cours dans l'Arou. Pour la partie supérieure on fut obligé de verser l'eau du Gouffre dans cet égout, au moyen de seaux et de poulies.

« En appuisant ladite fontaine (fontaine *Entrame*, *Entraive* ou Gouffre), tous les puis d'entour de l'Arrou furent appuisez par icelle fontaine. » Ce qui prouve, d'une manière certaine, la communication entre ces puits et le Gouffre; d'où il résulte que le conseil municipal, en s'opposant dernièrement à ce qu'il fût creusé dans le Bureau de Bienfaisance un puits trop rapproché du Gouffre, *de peur qu'il n'y eût infiltration et déperdition d'eau*, a pris une précaution bien insuffisante, et partant inutile.

Ces travaux, commencés le 2 mai, furent terminés le 15 septembre. Il se trouva 302 toises de gros tuyaux qui furent payés à maître Valence, à raison de 15 sous tournois la toise, 226 livres 10 sous; et 92 toises de petits, qui, à 12 sous, firent 55 livres tournois 4 sous; en somme 281 livres tournois 14 sous; ce qui

répond à environ 1126 francs de notre temps. *

Tandis qu'au-dessous du Gouffre on s'occupait à placer les tuyaux de conduite, au-dessus on réparait l'aqueduc, ou, suivant notre auteur, « les mynes, lesquelles sont belles à merveilles à ne le croire qui ne les ayt veues, car elles sont faictes en roc à coups de pic en façon d'ance de panyer. » On en dressa un plan fort exact, qui est déposé aux archives de la mairie.

Il paraît qu'il s'était fait des éboulements de terre considérables, qu'on attribua à l'introduction de nombreuses racines d'arbres dans l'aqueduc. Les arbres furent arrachés, et les portions les moins solides furent voûtées.

Le 14 novembre 1512 « vint ung si grant cas d'eaue » que tout l'aqueduc fut rempli, et une partie de la ville inondée; que plusieurs maisons furent détruites, et deux personnes noyées. Il fut reconnu que ce désastre avait été occasionné par un encombrement d'im-

* Il ne s'agit que des fontaines du Puits-du-Quartier, de la place Louis XII et du Poids-le-Roi. Les deux de la Foulerie, celles de l'Abattoir et de la Poissonnerie n'existaient pas.

mondices à une grille de l'Arou qui se trouvait complètement obstrué; et il fut ordonné que la grille serait supprimée.

Une autre fois « il advint que ce pendant que lesdicts maneuvres goustoient, le bastardeaue qu'ils avoient faict dedans la myne pour tenir leur eaue subjecte rompit et retourna l'eaue en si grant habondance que si lesdits maneuvres eussent esté en ladicte myne et cent mille hommes avec eux, tous eust esté noyé. » Ce qui obligea à cesser les travaux dans le courant de 1512. Ils furent repris, et achevés en 1522.

Il est assez remarquable que dans le cours de ces différents travaux, il fut trouvé des instruments de fer, des débris d'animaux et des ossements humains, non pas dans l'aqueduc, mais à côté et dans différents endroits, à 30 et 36 pieds de profondeur en terre; ce qui suppose que le sol s'est prodigieusement élevé dans ce lieu. Une trouvaille non moins curieuse a été celle d'une grosse anguille dans la vase de l'aqueduc. « Dont elle estoit venue l'on ne sect. »

Quand, les premiers travaux terminés, on

voulut rendre l'eau à la ville, il se manifesta un phénomène assez remarquable, et qui mérite d'autant plus d'être noté, qu'il s'est déjà reproduit plusieurs fois depuis, et que s'il se renouvelait encore, on ne trouverait peut-être pas toujours un fontainier aussi instruit que maître Valence pour en reconnaître la cause. Depuis trois ou quatre jours l'eau était lâchée dans les tuyaux, et il en arrivait à peine aux Grandes-Fontaines. Valence, jugeant que cela ne pouvait tenir qu'à l'interposition de l'air dans les tuyaux, pratiqua une petite ouverture à celui qui passe sur la voûte de l'Arou *, près de la fontaine du Puits-du-Quartier. Il s'échappa aussitôt un volume considérable de gaz, et l'eau ne tarda pas à reparaître aux Grandes-Fontaines. L'ouverture faite au tuyau, bouchée à ciment, a été rouverte depuis, pour le même besoin et avec un égal succès.

Une note marginale de la deuxième partie

* Il est assez remarquable que l'aqueduc et les tuyaux de conduite soient inférieurs à l'Arou, jusqu'à la place du Puits-du-Quartier, et que là les tuyaux passent sur la voûte de cet égout. Cela tient au peu de pente des tuyaux.

du manuscrit nous apprend que c'est en 1584 que furent construites les fontaines des Élus et de la Foulerie.

La seconde et la troisième partie du manuscrit de l'hôtel-de-ville font connaître les ouvrages exécutés depuis 1642 jusqu'en 1738. Elles n'offrent rien de bien remarquable. On voit seulement que dans différentes occasions on a entrepris des travaux dispendieux et inutiles, qu'on se serait épargnés si on avait pris la peine de lire la première partie. C'est ainsi que l'eau ne se rendant plus aux fontaines, en 1655 et 1657, on fit de longues et infructueuses recherches pour en découvrir la cause. On ne fut tiré d'embarras que par un sieur Jacques Rigault, concierge de la Maison de Ville, qui vint donner connaissance du premier manuscrit, et de l'expédient imaginé par maître Valence en semblable circonstance. — En 1663, on se crut obligé d'arrêter l'eau au Gouffre pour réparer la fontaine du Poids-le-Roi, parce qu'on n'avait pas connaissance d'une cannelle placée à quelques toises au-dessus de cette fontaine.

Il est étonnant que les leçons de l'expérience, toujours chèrement acquises, n'aient pas encore porté leurs fruits. On sent de quelle importance il est pour la ville que les personnes, chargées de l'entretien de ses fontaines, connaissent parfaitement tous les travaux exécutés par leurs prédécesseurs. Il serait donc fort utile que toutes les pièces relatives à cet important objet fussent mises en ordre, et conservées aux archives de l'hôtel-de-ville. Aussi applaudissons-nous vivement au projet dont M. le maire nous a fait part, de faire tenir un registre à cet effet.

Gendrier, ingénieur, et architecte de la ville de Blois, fit construire, en 1771, onze cuvettes sur le trajet des tuyaux des fontaines, avec autant de ventouses pour pouvoir remédier à l'introduction de l'air. Quatre autres cuvettes semblables existaient déjà; il les marqua toutes par des bornes indicatrices ferrées, placées le long des murs dans les points les plus rapprochés.

En 1805, M. Duvergier, ingénieur des Ponts-

et-Chaussées, prolongea jusqu'à l'Abattoir le tuyau de la fontaine de l'ancien Hôtel-Dieu, qui fut supprimée. On conserva seulement la cannelle du porche de la Comédie.

En 1806, M. Pinault, architecte de la ville, construisit la pompe Corbigny, en faisant une prise d'eau dans les canaux des fontaines.

En 1807, il fit construire la fontaine actuelle de la Poissonnerie, pour remplacer l'ancienne, qui était placée au coin de la rue des Trois-Clefs. A la même époque, il fit poser deux cannelles, pour pouvoir arrêter l'eau, l'une à l'origine du tuyau particulier à la fontaine du Puits-du-Quartier, l'autre à l'origine du tuyau des Grandes-Fontaines. Quelques années plus tard, le même architecte a encore fait poser de semblables cannelles, l'une au tuyau principal au-dessous de la prise d'eau de la pompe Corbigny, une autre au-dessus de la fontaine de la Poissonnerie, et une troisième à l'origine du tuyau de cette fontaine. Dès le principe, en 1511, on avait placé deux de ces cannelles d'arrêt à la fin des tuyaux particuliers aux fontaines du Puits-du-Quartier et du Poids-le-Roi;

nous en avons déjà indiqué une dans le deuxième aqueduc. Il existe donc en tout huit cannelles sur le trajet des tuyaux, destinées à arrêter l'eau, soit dans le conduit principal, pour une réparation de cette partie, soit dans un seul embranchement, pour pouvoir réparer successivement chacune des fontaines, sans être obligé d'interrompre le cours de toutes les autres. Ces cannelles peuvent aussi servir à départir l'eau d'une manière convenable à chaque quartier. « Par elles on peut donner tant et si peu d'eaue que l'on veult. » Il serait donc à désirer qu'il y eût une cannelle semblable à l'origine du tuyau particulier à chacune des fontaines; or, il n'y en a pas pour les fontaines des Élus, de l'Hôtel-de-Ville, de l'Abattoir et du Collége. Il serait à désirer aussi que toutes fussent marquées par des bornes indicatrices semblables à celles de Gendrier.

En 1810, M. Pinault répara les tuyaux de la fontaine de l'Abattoir. A cette époque, le maire de Blois laissa commettre un abus, que nous devons signaler. Le locataire du *café de la Comédie* demanda l'autorisation d'établir chez lui une prise d'eau. Sa demande est aux

archives; elle n'est accompagnée d'aucune réponse, et probablement il n'en fut fait aucune. Cependant on laissa faire, et la prise d'eau existe. Cette faveur est un privilége injuste, puisqu'elle n'est point achetée, et qu'elle n'est accordée à aucun autre propriétaire; préjudiciable au public, car là aussi existe un trop-plein qui perd l'eau, même quand elle est rare ailleurs. La cannélle placée sous le porche nous paraît offrir les mêmes inconvénients, sans présenter plus d'utilité.

Peut-être bien est-ce une usurpation analogue, qui a rendu le propriétaire de la maison, n° 1, de la rue des Fossés, possesseur d'une espèce de petit lac, qui occupe toute sa cave, et qui, à en juger par différents travaux d'art, dont on voit encore les restes, a dû avoir autrefois une destination publique. Il serait à désirer qu'on fît examiner s'il ne serait pas convenable d'utiliser cette eau par l'établissement d'une pompe, au bas des Fossés du château; ce qu'on pourrait facilement pratiquer sans acheter la maison, et sans l'endommager en rien; puisque le bassin s'étend sous la rue, et paraît même

remonter par un canal jusque sous le château.

On voit qu'avec un magnifique système de distribution d'eau dans notre ville, il reste beaucoup d'améliorations à désirer pour la partie centrale, et tout à faire pour les quartiers hauts. Depuis quelques mois on parle beaucoup de la construction d'un puits artésien sur *la Grande-Pièce*. La vogue actuelle des puits artésiens, et le succès obtenu par nos voisins de Tours, ont produit chez nous un tel engouement, qu'il semble qu'il n'y ait plus que ce moyen pour se procurer l'eau; — les habitants de Chartres savent qu'il n'est pas toujours bon! Nous pensons donc qu'au lieu de demander un puits artésien, il serait plus sage de demander de l'eau, sans rien préjuger sur les moyens. En effet, on s'est déjà occupé de cet objet à Blois, il y a quelque trente ans, et sans songer aux puits artésiens, on avait trouvé plusieurs moyens de faire monter l'eau à la Grande-Pièce. Les deux, entre lesquels on hésitait, étaient l'établissement d'un bateau-moulin sur la Loire et un bélier hydraulique, construit dans la rue Foulerie. Toutefois,

nous nous abstiendrons de nous prononcer sur une matière qui nous est trop étrangère, et nous nous contenterons de former des vœux pour que le conseil municipal, après avoir pesé toutes les considérations d'embellissement et d'intérêt public, adopte enfin un projet qui permette à tous les habitans de se procurer facilement et abondamment une eau de bonne qualité.



DU SORT
DE LA POÉSIE.

PREMIER MÉMOIRE.

Lu à la séance publique du 5 septembre 1835,

Par M. Al. B. de Récy.

> Nescio quid majus nascitur Iliade.
>
> Verum putes haud ægrè, quod valdè expectas.
>
> TÉRENCE.

MESSIEURS,

Ne soyez pas étonnés, si en parlant de la poésie, je me sers d'un mot que l'usage semble avoir réservé presque exclusivement, pour désigner les événements, les circonstances qui forment la destinée de l'existence humaine : *Habent sua fata libelli*, est une expression dont

l'usage semble avoir reconnu l'exactitude; mais c'est dans un sens plus étendu que je voudrais l'employer en ce moment.

Par le mot de sort, je n'entends pas seulement, cette circonstance éphémère qui s'attache quelque temps au succès d'un ouvrage, s'en empare, comme pour lui donner cours dans la littérature, ou l'abandonne pour le laisser tomber dans l'oubli, ou bien encore révèle tout-à-coup son existence inconnue, le tire pour ainsi dire du néant, comme il est arrivé de nos jours à la République de Cicéron; circonstance qui élève ou abaisse suivant les idées du siècle; qui change ou maintient; exalte ou déprécie; révèle ou comprime, et se compose de toutes les chances variables, mouvantes, incertaines comme l'esprit et l'instruction des peuples, dont elle n'est, le plus souvent, que l'expression et le résultat.

Cette destinée des livres a sans doute une grande influence sur le sort de la littérature; elle a, dans l'existence de celle-ci, la place qu'une circonstance principale occupe souvent dans la vie des hommes; mais seule, elle ne la compose, ni ne la constitue.

La littérature résume quelque chose de plus que les ouvrages parvenus jusqu'à nous : son expression ne se borne pas à leur nomenclature, son jugement au degré de mérite de chacun d'eux, ni à la place qui doit leur être assignée. Son étude nous conduit plus loin; car elle a sa source dans les mœurs, les idées, les besoins, les désirs quelquefois d'un âge tout entier, d'un siècle, d'une nation.

Soumise à des chances fluctueuses et analogues, comme les mœurs, les idées, les besoins des peuples dont elle est l'expression, elle a *son sort*, sa destinée.

Buffon a dit en parlant du style : c'est l'homme; on pourrait dire en parlant de la littérature, c'est l'époque.

Aussi, Messieurs, l'étude de la littérature, de la poésie surtout, qui en est la manifestation la plus vraie, doit nous conduire à l'étude de l'histoire, et l'étude de l'histoire à son tour nous ramener à celle de la littérature.

Vous voyez, qu'envisagée sous ce point de vue, ce serait une grave et importante question à examiner, que celle que pourrait faire naître le titre de cet essai; il serait bien au-

dessus de mes forces, de mon temps et de votre patience.

Je n'ai pas eu l'intention de l'entreprendre, et ce titre que j'ai choisi, ne sera pour moi qu'un vaste point d'appui pour quelques faibles considérations littéraires : c'est une large voie que j'ai choisie pour ma route; il n'y a que les forts qui se hasardent aux bords escarpés et étroits, où la moindre déviation est dangereuse et souvent fatale.

Je vais donc, Messieurs, vous entretenir de quelques considérations littéraires que je n'ai pas cru inutile de vous soumettre, parce qu'elles me paraissent avoir été presque oubliées de nos jours, et que leur développement me semble susceptible de faire envisager sous un point de vue trop négligé, une question à laquelle, suivant moi, le sort de notre poésie, de notre littérature, s'est trouvé lié d'une manière essentielle.

D'Alembert a prétendu que la plupart des disputes qui naissent parmi les hommes, ne tiennent qu'au défaut de bonnes définitions : en effet, souvent les hommes pensent au fond la même chose et ne contestent que sur l'ex-

pression, ou ne diffèrent que sur les moyens. Mais les mots ne sont pas les seules choses auxquelles les définitions soient nécessaires, les idées surtout ont besoin d'être définies.

Le bon sens me paraît chose beaucoup plus ordinaire qu'on ne le suppose en général, et je partage l'avis de Godwin, qui affirme qu'un sot n'est qu'un homme placé hors de sa destination: mais si la destination des hommes dépend de la direction de leurs idées, et si cette direction se détermine d'autant mieux que celles-ci sont plus exactes, les bonnes définitions auront aussi pour résultat d'agrandir le cercle de chaque destination particulière.

Si donc les idées qu'on peut avoir sur la littérature se résumaient clairement, il serait généralement et communément beaucoup plus facile de les apprécier, et il en résulterait beaucoup moins d'erreurs et de discussions inutiles.

Quelques écrivains ont pris de nos jours l'habitude de mettre en tête de leurs ouvrages, et sous la forme de préface, le résumé de leurs opinions et de leur système en littérature : je crois cette méthode bonne et loyale; car, si cette

franchise d'exposition me paraît surtout utile en matière historique, elle ne peut qu'être également avantageuse en toute autre circonstance dont la littérature est le but ou le moyen.

Il est impossible, je le pense, qu'un écrivain se dégage de tout système et cesse en quelque sorte d'être lui : l'historien qui a prétendu n'être qu'un narrateur fidèle, un traducteur exact des anciennes chroniques, n'a pas eu le pouvoir de se dégager des impressions personnelles qui ont souvent, et même à son insu, peut-être, déterminé son choix parmi les documents contradictoires que les anciennes chartes ont pu lui présenter. Ce que je dis ici de l'histoire, s'applique à tout autre genre d'écrit en matière de littérature. C'est une erreur que de prétendre que l'on écrit dégagé de toute impression ou de tout système. Mais, faire connaître la pensée qui nous a guidés, c'est être de bonne foi; c'est agir utilement dans l'intérêt de la vérité, car c'est indiquer quelles sont, en nous lisant, les impressions dont on pourrait avoir à se défendre, quelles sont celles qu'on devrait le plus soigneusement examiner, ou qu'on pourrait adopter avec le plus de con-

fiance, en raison des sentiments par lesquels on est averti d'avance que l'écrivain a été dirigé.

Considéré sous ce point de vue, ce que je vous dirai aujourd'hui, Messieurs, ne sera donc qu'un sorte de profession de foi littéraire, qu'une espèce de préface aux articles peu nombreux que je pourrai quelquefois soumettre à votre examen et à vos conseils.

IMAGINATION et POÉSIE, Messieurs, sont deux mots qui n'ont plus aujourd'hui qu'une portée vague, et ne réveillent en général qu'une idée sans consistance réelle; en parler c'est presque commettre un contre-sens; du moins c'est amener un sourire aux lèvres des utilitaires modernes, décidés à ne plus juger des choses que par leur résultat sensible et matériellement appréciable : pour eux, tout ce qui est imagination, poésie, est sans but véritable; c'est un amusement tout au plus, une distraction d'un moment; chose pour laquelle il n'est permis d'avoir de considération qu'autant qu'elle peut devenir un objet de spéculation, et s'évaluer ainsi quelquefois par un produit déterminé.

Autrefois la poésie était œuvre de conscience

ou d'amour-propre; long-temps avant d'être livrée à ses juges, elle était l'objet des soins et des corrections de celui qui y attachait une espérance d'avenir, de célébrité, de gloire peut-être, et jamais n'en faisait l'objet d'une spéculation commerciale, expression la plus ordinaire de la littérature d'aujourd'hui.

Ce n'est pas, Messieurs, qu'il n'y ait encore de nos jours des œuvres de conscience, des hommes de travail et de talent; mais si ces hommes sont peut-être plus nombreux qu'autrefois, à porter leur pénible et lente investigation dans toutes les branches des sciences positives, ils sont plus rares en toute matière dont l'imagination et la poésie sont la base et le principe.

Comment en serait-il autrement, sous la domination des idées que je viens de signaler? Tout ce qui a force et génie se porte vers le but avoué, positif, de la société nouvelle. Le talent cherche l'estime, et l'estime ne s'accorde véritablement, et d'une manière qui puisse la rendre désirable, qu'à la science proprement dite : science qui peut s'apprécier par ses résultats immédiats ou probables; qui accomplit

ou prépare, dont les découvertes forment de nouveaux éléments de richesse, ou indiquent de nouvelles routes à leur écoulement; science qui classe et facilite, analyse et éclaire, et dont les investigations du passé enseignent les voies à suivre, les écueils à éviter pour l'avenir.

La poésie, chose sans but sensible aux yeux du plus grand nombre, s'est trouvée sans élan en présence de cette nouvelle direction des idées; le peu d'estime qui lui était réservé, au lieu de cette gloire des premiers temps de la renaissance et du siècle de Louis XIV, ne parut plus un but assez élevé, un dédommagement assez grand au travail que nécessite l'enfantement de la pensée, à ces turbulentes et inquiètes agitations qui l'accompagnent, aux soins minutieux, ardus et incessants qu'exige son revêtissement poétique.

Alors s'est dénaturée son essence : le génie est resté silencieux, on ne s'est abandonné que rarement à ces élans si difficiles à maîtriser, et que certains esprits d'exception ne compriment jamais sans effort.

Bientôt aussi, cédant aux nouvelles directions imprimées par l'esprit du jour, le génie a pres-

que exclusivement porté sa force et ses investigations vers le genre d'étude qui semblait avoir conservé plus d'analogie avec la nature de son talent, tout en se rapportant à un but d'utilité plus appréciable que celui de la poésie, et plus généralement recherché. — C'est ainsi que s'est changée la vocation du poète.

Ballanche, le premier, ne confirme-t-il pas cette assertion : lui, poète comme Châteaubriand, reporte vers l'histoire tout l'élan de sa muse, et la prend pour sujet d'une épopée nouvelle. Dirigé par des idées analogues, quoique moins brillantes, il est suivi dans cette voie par des esprits qui, sous une influence différente, eussent été sans doute destinés à revêtir leur pensée d'une forme plus poétique que la forme de style moins éclatante qu'ils ont cru devoir adopter. Aussi de nos jours, l'histoire est-elle dégagée de l'austérité de ses premiers interprètes ; elle a plus de mouvement et de physionomie, plus de grâce et non moins de vérité. Elle vit animée du feu Prométhique que lui a jeté la poésie en cherchant un asile dans son sein.

Il est également à remarquer, que d'autres

parties de la science ont subi une influence presque analogue, et ont été dépouillées, autant que possible, de l'aridité de leur expression primitive. Voilà, Messieurs, une de ces circonstances dont je voulais parler, qui ont une action incontestable sur le sort des livres.

Mais si la poésie, en raison de l'influence des idées, a agi sur la science, une réaction non moins vive s'est portée sur elle-même.

Le poète resté poète dans la signification la plus ordinaire du mot; celui auquel ne manquait pas, suivant l'idée de Wordsworth, l'expression rhythmique pour rendre sa pensée, celui-là s'est trouvé seul et découragé devant l'immobilité de l'époque, en présence de la poésie si pâle et si languissante de l'empire, qui semblait comme l'avertissement d'un écueil à éviter.

De là, le besoin de s'écarter des formes employées jusqu'alors; d'en chercher de nouvelles; de prendre une marche inusitée; de réveiller par l'originalité, l'attention engourdie; d'aiguillonner, d'exciter l'intérêt à force de bizarrerie, et de créer, s'il était possible, une poétique nouvelle, qui pût, par la hardiesse

de la pensée, trouver grâce pour la rudesse de ses formes et la brusquerie de son allure.

Voilà, peut-être, ce qui fut tenté par le génie, imité par la médiocrité, exploité par la faiblesse ou l'intérêt.

Un homme de génie a pu se tromper; mais les erreurs qui viennent des grands de la littérature ont, comme celles qui viennent de tous les hommes puissants, des résultats funestes : la médiocrité imite, car elle ne sait pas créer, et la faiblesse, enhardie par ces pastiches pâles et sans saveur, y saisit un moyen de s'affranchir des règles, qui sont de véritables chaînes pour elle, et que le génie seul sait porter comme un ornement. La facilité qui put naître de l'affranchissement de ces entraves, ouvrit à l'intérêt une nouvelle branche de spéculation, et des hommes de talent, à l'abri d'un nom célèbre à tout autre titre, ne dédaignèrent pas quelquefois ce moyen d'échanger un renom mérité contre une fortune dont les chances leur apparaissaient plus rapides, sous la protection d'une négligence qui écartait le travail et la lenteur.

Une autre circonstance se joignit à cette

cause, ou plutôt en fut la conséquence.

Dans une époque de malaise moral, d'inquiétude d'esprit, où le siècle, suivant l'expression de la Bible, se retourne sans cesse sur lui-même, comme un malade dans son lit, chacun des membres de cette société souffrante, agitée d'une vague inquiétude, éprouve le besoin d'entrer dans le mal qu'il sent ou qu'il observe dans les autres.

L'homme de génie est souvent entraîné par le besoin d'exprimer la pensée qui le fatigue, et de la déverser, pour ainsi dire, dans un livre comme pour s'en affranchir. — Goëthe nous apprend dans ses propres mémoires, que l'apparition de Werther ne dut être attribuée à aucune autre cause. Une page des mémoires de M. de Châteaubriand semble indiquer une origine analogue à la production de René. « Tel-
» les étaient, dit Goëthe, les pensées dont l'at-
» mosphère dangereuse enivrait mon imagina-
» tion assombrie..... Les mêmes sentiments qui
» m'avaient obsédé me tourmentaient encore,
» et il me fallait une œuvre poétique dans la-
» quelle je pusse consigner, pour mon repos,
» ces tristes pensées; c'était le seul moyen de

» leur donner l'essor, et de m'en délivrer en les
» exprimant...... La vogue qu'a obtenu Wer-
» ther, ajoute-t-il, m'a prouvé depuis que les
» mêmes idées ne m'étaient pas particu-
» lières. »

Si nous devons tirer une conséquence pareille de la vogue qu'obtiennent aujourd'hui beaucoup d'ouvrages qui se publient, nous en recevrons, Messieurs, une bien triste impression sur l'état de la société dont nous faisons partie. Cependant, il faut l'avouer, si le plus souvent ces livres ont l'incohérence et le désordre des rêves, comme eux presque toujours ils conservent quelque chose de la vie réelle, et sous leur teinte plus chargée quelquefois, on retrouve néanmoins les sentiments sans illusion et sans avenir, qui semblent dominer notre âge; nos goûts incertains, nos idées plus incertaines encore, le vague indéfinissable qui se mêle à tous les désirs et les projets qui n'ont pas pour but un résultat positif.

On y retrouve cette sécheresse de pensées, ce regard immobile d'une société qui tourne sur elle-même sans avancer ni reculer, dont la parole affirme sans cesse, et dont la pensée

doute toujours, contradiction réelle et incessante.

Mais hâtons-nous de dire, et efforçons-nous de croire que cet état de malaise n'est que passager; qu'il n'existe qu'à la superficie des choses, et qu'il est peut-être une de ces crises de transition dont les sociétés aussi peuvent être saisies à certaines époques climatériques de leur âge.

Si d'ailleurs c'est une des propriétés du génie que d'être juste et vrai, dans les tableaux qu'il retrace, c'est une des conditions de la médiocrité que d'outrer les choses et d'exagérer leurs images.

De là encore, par la facilité qu'offre la négligence de la composition, les productions maladives qui nous inondent chaque jour d'ouvrages qui semblent écrits dans le délire de la fièvre, et qui finissent au milieu des convulsions; littérature convulsionnaire ou frénétique dont Mathurin chez les Anglais a été le premier interprète, et dont l'exemple, suivi chez nous, a bientôt été dépassé par des écrivains qui se sont efforcés de donner à leurs écrits une plus haute portée que celle du ro-

man ordinaire, en les revêtissant d'un vernis de poésie et d'une teinte de philosophie.

Triste philosophie que celle qui ne sait qu'exagérer le mal et qui ne peut qu'aggraver la maladie par le découragement, sans offrir ni indiquer de remède; pauvre et fausse poésie que celle qui décolore et détruit, et ne sait ni relever l'âme, ni la consoler, seule chose qu'il reste à faire aux maux qu'on ne peut pas guérir.!

Ainsi, les nouvelles théories littéraires ne semblaient avoir pour objet que la facilité de la production, et les efforts de l'auteur ne tendre qu'à l'émission plus rapide de son œuvre : la curiosité parut le seul sentiment auquel il s'adressât, le produit le seul résultat qu'il eût à obtenir, le seul dédommagement de l'oubli prochain dont il était menacé. Dans de semblables conditions, il est facile de concevoir que la poésie ait semblé chose sans importance, sans but, sans portée réelle.

Aussi, comme je l'ai dit plus haut, elle se vit dépassée par toute œuvre d'un résultat plus direct et plus appréciable; et lorsque, sous l'influence de trois hommes célèbres, les

études historiques prirent en Europe une nouvelle direction, celui qui eut le moins de succès et d'action, fut celui dont la pensée s'était revêtue de la forme la plus poétique.

Les trois hommes dont je veux parler, Messieurs, sont : le premier, Vico, qui fut le métaphysicien de la philosophie de l'histoire, Herder qui en fut l'orateur, Ballanche qui en fut le poète.

Cependant la poésie ne me paraît dépourvue ni d'une grande utilité, ni d'un grand but dans la destinée morale et *intelligentielle* des peuples ; immortelle comme l'âme dont elle semble une émanation, elle apparaît à toutes les époques de l'existence sociale, se modifiant avec les mœurs ; les modifiant à son tour ; toujours présente, toujours à l'œuvre, soit qu'elle se manifeste par son expression la plus directe et la plus intime, soit qu'elle se retire au fond des choses jusqu'au moment de reprendre son essor brillant et rapide.

Je crois que c'est à tort que quelques littérateurs, au nombre desquels se trouve le docteur Blair, ont pensé que le but principal de la poésie était de plaire : cette idée a égaré beaucoup de bons esprits. Opitz ne pense pas

ainsi : arranger des mots et des syllabes, dit-il, dans son histoire de la poésie allemande, est la moindre qualité du poète ; il doit être Ευφα τασιωτατος, c'est-à-dire, abonder en idées sublimes, en inventions ingénieuses ; son esprit doit être capable de prendre l'essor le plus élevé. Horace dit aussi :

Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonantum............

Plaire ne doit être dans la poésie qu'un moyen d'arriver au but ; et ce but est grand et élevé comme l'origine de la poésie dont il découle en se modifiant.

Dans son principe, elle fut le langage de la religion et de la morale ; inspirée par Dieu, elle fut la première expression de l'âme, et l'une de ses conditions fut d'être infinie dans ses termes, comme l'est dans son essence le principe dont elle est émanée.

Orphée, Linus et Musée étaient des poètes religieux et moralistes. Homère, venu cinq siècles plus tard, l'emporte, nous dit Horace, sur Crantor et Chrysippe dans l'art de nous apprendre à connaître la vie, les mœurs et les vices des hommes, à nous montrer supérieurs

à la mauvaise fortune, à retrouver encore la vérité au milieu du tumulte de nos passions; enfin, à nous appliquer de toutes les forces de notre âme aux choses honnêtes. Ainsi, chez les anciens, la première expression de la religion et de la philosophie morale fut la poésie.

Plus anciennement, la Bible parla sous la même forme de poésie, ce même langage de religion et de morale, non-seulement poétique par l'élévation et la majesté des idées, mais encore par l'expression rhythmique qui en complète la condition; ce livre est peut-être, ainsi que le démontre M. Lowth, savant auteur d'un traité sur la poésie sacrée des Hébreux, le livre le plus complet de poésie; il en indique la véritable source, et en même temps il en offre aussi le plus parfait modèle.

Dans l'Inde, la poésie Vedanta et celle des Vedas est, comme on peut le voir, en lisant Colebroocke, essentiellement religieuse; ce caractère se remarque surtout dans le *Bhagavad-Gita*, épisode du *Mahabarata*, immense épopée nationale qui est l'histoire de la religion de ces contrées, et résume toute leur morale: c'est la Bible de l'Indoustan.

En Grèce, jusqu'à Socrate, qui ne fit que parler, jusqu'à Platon, qui le premier écrivit en prose, la philosophie n'eut d'autre expression que la poésie.

Pythagore, qui fonda l'école philosophique d'Italie; Empédocle d'Agrigente, Alcmæon de Crotone, Orchytas de Tarente, Ocellus Lucanus, Timée de Locres, Xénophon de Colophon, Parménide, Héraclite, Leucippe, Démocrite d'Abdère, Démocrite et Diagoras de Mélos; tous ces philosophes eurent les muses pour interprètes; car la poésie leur parut le seul langage qui fût à la hauteur de l'importance et de la majesté de leur sujet.

La poésie fut donc le langage primitif des peuples; tout ce que nous savons de l'origine de la civilisation dans le monde atteste aussi qu'elle a toujours précédé la prose : ce n'est que 800 ans après Orphée, et 400 ans après Homère, que celle-ci apparut pour la première fois dans les compositions.

Les sauvages, inspirés par une vocation intérieure, mesurent et cadencent leurs paroles; il n'y a pas de nation, si sauvage qu'elle soit, où le chant ne soit connu. Or, le chant est la

première inspiration poétique; il faut au chant des paroles mesurées, et cette alliance de la parole et de la musique paraît devoir être l'expression la plus entière de la poésie; et, pour le dire en passant, je crois qu'il y a dégénérescence dans la séparation de la musique et des vers, et dans l'emploi des uns sans l'autre.

A l'aide du rhythme musical, la poésie forme un langage complet, qui agit avec une grande puissance sur l'âme; sans la parole la musique a quelque chose d'inachevé; peut-être en est-il de même des paroles privées du secours et de l'harmonie complète des sons.

Il faut même attribuer à ce besoin d'harmonie, naturel à tous les hommes, ce qui nous est resté de rhythmique dans les vers, la cadence et le retour périodique des mêmes sons ou des mêmes mesures. L'oreille en sent le besoin et l'appelle comme un souvenir de la poésie primitive, et ce langage mesuré, cette cadence régulière comme la mesure musicale, a conservé à la poésie qui l'a remplacée une partie de son premier pouvoir.

Mais, dégagée de cette puissance, la poésie conserve encore un immense avantage de force

et d'utilité; car, selon la remarque de Michaélis, le langage métrique est bien moins sujet à s'altérer que la prose : par le langage vulgaire, les traditions du passé subiront des modifications si nombreuses qu'elles deviendront presque méconnaissables; au contraire, à l'aide des vers, et malgré les changements survenus dans les idiômes, elles pourront se maintenir intactes et complètes pendant des siècles. Le mètre, avec sa précision et sa cadence, conserve fidèlement les choses qu'il marque de son empreinte; c'est ce qu'attestent les chants populaires qui ne meurent pas, et que les âges répètent, les uns après les autres, sans aucune altération.

Ce qui explique pourquoi le langage primitif des peuples a été le langage poétique, c'est que la poésie est essentiellement émanée de l'âme, et que le premier cri de l'homme s'élève de son âme vers l'auteur de toutes choses. Winckelman, dans son Histoire de l'Art, fait observer que les premières figures chez tous les peuples paraissent avoir représenté les images de la Divinité. Il en est de même de la poésie; sa première expression représente son

culte; aussi est-elle, comme je l'ai déjà fait remarquer, essentiellement religieuse; et, comme la religion, après avoir enseigné et instruit, elle semble également avoir reçu la mission et le pouvoir de consoler.

Il résulte de ce que je viens de vous exposer, qu'il y a dans le principe de la poésie un but d'utilité très réel et très élevé; que son rhythme sert à graver plus profondément dans le cœur des peuples les leçons de religion et de morale, et à perpétuer chez les races primitives les traditions du passé, qui furent, dans l'origine des temps, d'utiles et de précieux enseignements pour l'avenir.

Mais ce n'est pas seulement l'utilité du souvenir que l'on doit au rhythme de la poésie proprement dite; on lui doit ce qu'elle a conservé de ce pouvoir dont j'ai parlé plus haut; cette action qu'elle exerce sur l'âme avec bien plus de force encore que celle qu'elle imprime à la mémoire.

En effet, cette harmonie des sons est, je le répète, plus en rapport avec l'âme. C'est un langage qui se rapproche plus de sa nature; qu'elle entend mieux et comprend souvent

par une sorte d'inspiration, lorsque l'esprit même ne peut s'en rendre un compte parfaitement exact. Aussi l'idée qui bouleverse cette autre intelligence intime et mystérieuse, à laquelle la poésie la fait arriver d'une manière sûre, ne peut-elle jamais revenir à l'esprit dans toute la force de son ineffable sensation intelligentielle. Enfin, Messieurs, elle agit sur l'ame comme l'électricité sur le corps; non moins prompte, et souvent, non moins inexplicable que la foudre.

Cette autre nature qui est en nous; cette nature par excellence, la seule qui soit supérieure aux lois de la destinée humaine, infinie et indéfinissable, a besoin, en effet, d'un langage à part, vague et infini dans son expression, comme elle dans son essence. Il y a pour l'âme une intelligence inconnue au raisonnement, dans cette harmonie des sons qui la frappe; et les mots ainsi *harmonisés* forment pour elle une expression plus profonde, que celle que présente à l'esprit leur sens isolé. Elle seule peut comprendre ce que celui-ci ne peut définir.

Ainsi qu'on l'a remarqué, tous nos senti-

ments intimes semblent, en effet, se jouer des efforts du langage; la raison commune n'en peut expliquer aucun d'une manière satisfaisante : que dirait-elle de l'amour, de la gloire, de la mélancolie, de l'harmonie des sons et de celle des formes, de tant d'autres sensations, à la portée desquelles notre raison ne peut jamais s'élever; mais que la poésie réveille dans l'âme comme une sensation entière et accomplie.

Je ne prétends ici définir aucune chose de cette intelligence intime, et pour ainsi dire séparée de l'autre qui est en nous; dans laquelle semblent réfugiés tous les sentiments infinis de notre nature; je parle d'un fait éprouvé par tous, et dont l'existence sentie, suffit pour expliquer ce que j'ai dit de la poésie : c'est qu'elle semble le langage de cette intelligence intime, celui qui exerce sur elle l'action la plus immédiate et la plus vive.

Si la poésie, par son rapport avec l'âme, exerce sur elle un tel empire, qui pourra méconnaître son utilité réelle : par elle, la vérité se révèle et se conserve? elle agit plus sûrement et plus rapidement sur nous; la raison peut trouver des esprits rebelles, la poésie ne

trouve presque pas d'ames insensibles : l'une peut convaincre, il reste dans le domaine de l'autre de persuader; elle agit et fait agir, et semble par analogie le principe intime, *l'ame de la parole.*

En outre, ce désir immodéré que l'homme a d'apprendre et de connaître ; cette jouissance qu'il éprouve à pénétrer au fond des choses, et qui semblent comme un instinct de son immortalité, comme la révélation d'une autre existence dans laquelle il cherche à s'élancer dès celle-ci; ce désir de savoir, dis-je, est un besoin qui demande à être rempli et qui s'exerce aussi avec une force extrême sur tout ce qui a rapport à l'âme et sur tout ce qui en émane. Or, la poésie semble la seule formule à l'aide de laquelle puisse se révéler à nous quelque chose de cette grande et intime nature.

De cette manière d'envisager la poésie, Messieurs, il résulte pour moi la conviction que tout ce qui vient d'elle doit être grave, utile et vrai; car il n'y a que les choses de cette nature qui soient bonnes à être perpétuées. En agir autrement, c'est séparer la poésie de sa véritable mission, c'est faire un mau-

vais emploi d'un pouvoir départi à l'homme pour un plus noble et plus grand usage.

La poésie ne peut donc être un vain et futile amusement; fidèle à son principe, elle doit instruire et inspirer, ramener à la conscience du bien et donner la force de l'accomplir. Sous ce double rapport, la poésie est une chose utile, soit qu'on la considère comme principe d'action ou d'étude, soit qu'on la prenne pour but ou pour moyen.

Expression d'une autre nature qui est en nous, la poésie est en rapport réel avec la destination de l'homme. J'ai dit que partout, dans sa naissance, elle avait été religieuse, et cela tient à ce que dans l'origine de chaque société la religion ou les idées religieuses sont dans les mœurs; car les mœurs ne sont que l'application des croyances aux choses. Aussi, est-il à remarquer que dans cette condition primitive de la société, il y a plus de poésie véritable qu'à aucune autre époque des différentes périodes de civilisation par lesquelles les peuples sont destinés à passer.

Il est une autre considération sur laquelle je dois appeler votre attention, mais que je

ne puis qu'indiquer, parce que la nature de ce premier mémoire ne me permet pas des développements plus étendus ; il me suffira de vous l'avoir fait entrevoir pour que vous puissiez en apprécier toute la portée.

C'est que l'on pourrait démontrer que les poètes, guidés par le sentiment le plus intime de tous, celui dont je viens de parler, non-seulement sont restés les plus proches de toute vraie poésie, mais qu'ils ont encore trouvé dans leur inspiration les règles les plus sûres, règles fondées sur l'esthétique et le sentiment le plus approfondi de toute véritable poésie.

D'ailleurs j'explique ici que par le sentiment religieux je n'entends pas une idée unique et exclusive ; le sentiment religieux est naturel à tous les peuples ; mais aussi, indépendamment de l'influence du climat et de celle du langage, le sentiment religieux trouve encore dans les différentes croyances des expressions diverses, et ce sont ces diverses expressions qui modifient la poésie dans ses développements séparés.

En effet, si nous jetons un coup d'œil rapide sur la poésie des différents peuples, nous

remarquons que partout l'inspiration poétique la plus élevée participe de l'inspiration religieuse, et qu'elle subit dans ses développements les plus généraux l'influence du caractère particulier, propre à la forme apparente du culte qui la domine.

En Grèce, où la perfection matérielle semble constituer l'un des traits essentiels de la religion, sa poésie, si élégante en elle-même, si parfaite dans sa forme, ne semble-t-elle pas, en quelque sorte, s'y concentrer entièrement et conserver dans son ensemble quelque chose de terrestre, comme ses dieux ou comme cette statue de Pygmalion, que l'on croirait son emblême, et qui ne dut qu'à sa beauté le feu qui lui donna la vie.

Un caractère plus philosophique plane sur la poésie romaine, quoique sous l'influence du même culte; mais aussi, Rome élevait un panthéon où devaient se presser tous les dieux païens de la terre.

On retrouve dans la poésie scandinave une teinte de ce qu'il y a de cruel et de guerrier dans la religion d'Odin; dans la poésie celtique ou galloise, ce qu'il y a de fantastique et

de nuageux dans le culte que nous a révélé le barde de Morven ; car si Macpherson nous a donné son œuvre et non celle d'Ossian, il n'en paraît pas moins certain aujourd'hui, qu'il a puisé à une source vraie, et qu'il a rendu l'idée générale d'une croyance antérieure.

Enfin, dans l'Orient, ce berceau des nations et de la poésie, celle-ci ne se sépare presque jamais de l'idée religieuse, que sa nature et son climat semblent, dans chacune de ses merveilles, révéler si puissamment aux peuples qui l'habitent. Quoique moins empreinte de matérialisme qu'en Grèce, elle en a cependant conservé ce qui tient à l'essence particulière de son culte.

Au christianisme seul, il a été donné d'apparaître sur le monde, comme l'idée grande, immatérielle, complète de la poésie : alors l'ame, cette source unique d'où elle jaillit, s'est révélée aux hommes dans toute sa grandeur. Aussi, jusqu'à ce jour, a-t-il été l'expression poétique la plus vive et la plus vraie. Une circonstance fatale a retardé cet essor de poésie nouvelle : il semble s'être arrêté sous le poids

de la chute de Constantinople. Alors, comme la vague qui, sous l'effet de l'écartement, produit par une masse immense, refoule la vague qui la suit, et la reporte en millions de plis onduleux jusqu'aux rives les plus éloignées, la poésie de la Grèce latine nous est revenue, à nous peuple d'un nouveau culte, et par suite d'une nouvelle poésie et d'une nouvelle civilisation.

Alors aussi, tout a été faux; car cette poésie n'était en rapport ni avec nos croyances, ni par conséquent avec nos mœurs. Créée par la Grèce, et vraie au temps où elle était le réfléchissement de ses idées, de sa religion, de ses désirs, elle ne pouvait être pour notre société que menteuse, terne et aride. Elle a, je crois, produit chez nous le faux goût dont se trouvent empreints beaucoup d'ouvrages, qu'à tort sans doute on appelle classiques; et, par réaction, elle nous a jetés dans la triste exagération des nouvelles théories littéraires.

Mais en dehors de ces exagérations, il existe néanmoins, non pas une route nouvelle, car elle s'est ouverte à toutes les époques et pour toutes les poésies; mais une voie qui, à nous

peuples des âges modernes, est à peine révélée, tant fut épaisse et pesante l'invasion littéraire du XVe siècle.

Ici, Messieurs, je m'arrête, comme surpris moi-même d'avoir émis une opinion qui peut paraître opposée à celle que beaucoup d'hommes de mérite ont manifestée, au sujet de l'événement qui précéda, qui détermina peut-être, l'ère la plus remarquable de la civilisation moderne; celle qui fut décorée du nom de Renaissance. Cependant, l'ordre que je me propose de suivre dans cet essai, ne me permet pas encore de développer ici comment j'apprécie cet événement, par rapport à son influence sur la littérature, et de dire pourquoi je pense, que si les migrations tant vantées des Lascaris, ont eu pour objet de réveiller, avant son heure, dans l'Europe occidentale, le goût qui semblait éteint, elles ont eu pour résultat également d'en détourner l'application de toute œuvre vraiment moderne, par ses rapports avec les idées, les mœurs et la religion de l'époque.

Le développement de cette idée, que j'ai cependant dû indiquer ici, fera le sujet d'un autre mémoire.

En commençant celui-ci, je vous ai parlé de trois hommes, sous l'influence desquels les études historiques avaient pris en Europe une nouvelle direction : chose assez remarquable, trois hommes se trouvent aussi sous l'influence desquels les inspirations poétiques paraissent devoir se modifier aujourd'hui.

Comme ceux que j'ai nommés, ces trois derniers représentent aussi les trois phases intellectuelles, par lesquelles il semble, ainsi que le fait observer si judicieusement M. Cousin, que doive passer tout système philosophique avant de se compléter : l'*idéalisme*, le *scepticisme* et le *mysticisme*.

Ces trois hommes sont : le premier, Klopstock, l'auteur de la Messiade; le second, Byron; le troisième, Lamartine. Je cite celui-ci parce qu'il nous appartient ; quoique peut-être Wordsworth soit dans le cas de mieux représenter cette dernière idée du système philosophique de la poésie.

Byron ou le scepticisme poétique, Byron, le poète du doute, de cette disposition de l'ame qui, suivant Descartes, est la plus favorable à la recherche de la vérité; Byron par cela mê-

me, si près de l'idée religieuse, ne mérite pas l'imputation flétrissante dont on voudrait charger son nom; car puisqu'il doute, il est loin de l'impiété. D'ailleurs le point de vue philosophique sous lequel il considère la nature, est un pas immense fait vers le principe religieux, si déjà même il n'en participe essentiellement. Jugeons l'ensemble de l'œuvre et non quelques cris de désespoir échappés aux lèvres du poète, quoique cependant sa plainte révèle une croyance, de même que les blasphêmes de son Caïn, révèlent le pouvoir du Dieu sous la main duquel il se débat.

Suivant moi, l'Iliade des temps modernes a été faite; ce grand poëme, cette épopée de notre civilisation, c'est la Messiade de Klopstock; le premier, il s'affranchit de l'invocation grecque et s'écrie : « *Ame immortelle*, *chante*; » il y a dans ces mots toute la vérité d'une poétique nouvelle, et la révélation du caractère d'Abadonna, l'ange déchu et repentant; personnification de l'homme selon la religion, la plus sublime du caractère poétique.

Et cependant à peine si ce grand œuvre du siècle dernier est connu parmi nous; lui se-

rait-il réservé de ne nous être apporté que par des rhapsodes, comme les vers d'Homère à la Grèce antique, et seulement lorsque de nouvelles idées auront amené une nouvelle poésie?

Enfin, Messieurs, des différentes observations que je vous ai présentées suit la considération suivante, celle sur laquelle j'ai eu pour but de fixer votre attention en commençant ce premier mémoire, et par laquelle je termine: c'est de savoir s'il n'est pas dans la destinée de la poésie, que chez les nations qui finissent ou qui se trouvent dans un état de transition, la poésie revienne à son principe pour s'y renfermer comme Moïse dans le tabernacle, jusqu'au moment d'enseigner et de briller de nouveau; car, rien n'est poésie qui n'est en contact avec l'ame et le sentiment religieux; principe qui survit en silence dans la conscience publique, lorsque tous les sentiments qui en dérivent, l'amour de la patrie, de la gloire, de l'humanité, la piété de toutes choses enseignées par la nature, s'éteignent et s'amatérialisent par degrés.

DU BURLESQUE,

Par M. le comte de Salaberry,

MEMBRE CORRESPONDANT.

En littérature, comme dans les arts, il y a un point de départ dont l'imagination s'éloigne et se rapproche, et ce point de départ, intellectuellement parlant, s'appelle le goût. Le sens du goût, le don de discerner les qualités de nos aliments a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime, par le mot *goût*, le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts. En musique, dit Jean-Jacques Rousseau, de tous les dons naturels, le goût est celui qui se sent le mieux et qui s'explique le moins; en littérature, le goût est devenu presqu'indéfinissable à force d'avoir été défini. Il nous suffira donc de caractériser le goût, une capacité mixte composée d'une

qualité de l'esprit et d'un sentiment du cœur; or, tout ce qui tient aux sentiments ne peut se définir. Ainsi, c'est le cœur qui est saisi d'enthousiasme à ce vers des Horaces.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois? qu'il mourût.

Et l'esprit sent un dégoût involontaire au vers suivant :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

On peut dire que le goût est une habitude intellectuelle qui se forme par la lecture, s'épure par la comparaison de divers ouvrages, se fortifie par les réflexions, s'étend par les exemples et s'affermit par le choix et l'imitation.

En France, le goût en littérature ne s'est fixé qu'en même temps que la langue; c'est ainsi qu'avant l'acceptation universelle de la charte littéraire, émanée des deux supériorités incontestées, le cœur et l'esprit, chez les écrivains, poètes ou prosateurs, la justesse et la force, la clarté et la convenance de l'expression, étaient souvent en arrière de la clarté et de la force de la pensée; aussi, croyons-nous que notre nation, dans la longue enfance qui a suivi la re-

naissance des lettres, s'est réunie à aimer des auteurs pleins de défauts et méprisés plus tard, parce que ces auteurs avaient des beautés naturelles que tout le monde sentait, et qu'on n'était pas encore instruit à démêler leurs imperfections.

Telle était la disposition des esprits, lorsque le burlesque apparut en France, vers le temps du roi Louis XII; il y fut accueilli avec respect, avec faveur, avec admiration; il occupa le Parnasse français jusqu'à ce que Boileau, le véritable législateur du goût et de la poésie, l'eût stygmatisé de ces vers historiques devenus sentences :

> Au mépris du bon sens, le burlesque effronté
> Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.

Il n'en est pas moins vrai que le burlesque, plante exotique, importée d'Italie, prospéra merveilleusement et pendant très long-temps sur le sol français. Le burlesque régna sur le Parnasse, sur la scène, dans les tribunaux, dans la chaire évangélique; jusqu'au milieu du règne de Louis-le-Grand, le burlesque était le style des pièces de théâtre, des éloges histori-

ques, des plaidoyers des avocats, des harangues publiques, des oraisons funèbres, des sermons; car si le père Bourdaloue n'est que prévenu d'avoir fait usage du burlesque dans son sermon de la *Fausse conscience*, on ne peut pas nier qu'il ne lui ait rendu justice dans la personne du père Honoré qui en était atteint et convaincu.

Mais avant de parler du burlesque naturalisé en France, il serait convenable, instructif et curieux de lever son acte de naissance dans son pays natal, de montrer l'intention des inventeurs de ce genre, de caractériser sa double nature sérieuse ou badine, et de faire remarquer les dissemblances de beauté et de style dans la prose et dans la poésie burlesque qui ont été à la mode en France, en idiôme français.

Burlesque vient de l'italien *burla*, emprunté lui-même de la langue castillane, dans laquelle il veut dire *malice*, *badinage*, *moquerie*. Du mot *burla* qu'ils ont adopté, les *Italiens* ont fait *burlesco*, plaisant, et *burlare*, plaisanter; ils s'étaient long-temps servis de *bernisco*, qui a un grand air de ressemblance avec le mot

berner, que nous leur avons sans doute emprunté.

Sans entrer dans d'assez piquants détails étymologiques qui seraient déplacés dans le moment, nous ne ferons qu'une observation que nous laissons à juger ; c'est qu'il nous semble, à la louange des Italiens et de leur bon goût en littérature, que l'usage du burlesque a été concentré chez eux dans leurs poëmes soi-disant épiques, soi-disant héroï-comiques, avec la conscience que de pareils ouvrages n'étaient qu'une débauche d'esprit, un caprice de la *folle de la maison;* contents et satisfaits de rapprocher le sublime du ridicule, pour faire rire une nation naturellement mélancolique et grave, sauf à réussir plus ou moins, sauf à réussir bien ou mal, et à croire que de pareils jeux les mèneraient couronner au Capitole.

Mais il n'en fut pas ainsi en France, où la *burlescomanie* s'introduisit comme tous les mauvais exemples, c'est-à-dire appuyée de l'engouement avec lequel la nation française adopte toutes les nouveautés. Le burlesque fut pris au sérieux, et dut s'en étonner lui-même; il se

glissa dans tous les esprits, entra par tous les pores; mais il s'abstint de rire pendant tout le XVIe siècle et au-delà. Les Français qui furent atteints de cette contagion ne sentaient pas leur mal. En prose, ce style, qui n'était ni fait ni à faire, participait de l'enflure espagnole et de l'affectation italienne, fruit du long contact avec ces deux nations. En prose comme en vers, on crut que le talent de bien écrire ou de bien dire, consistait non pas dans le choix des figures, mais dans leur accumulation; comme si des figures par elles-mêmes étaient une beauté, comme si le langage du bas peuple n'en était pas rempli, comme si, quand l'image est fausse, la métaphore forcée, l'idée, le sentiment que l'on veut exprimer, n'y perdaient pas au lieu d'y gagner.

On ignorait que l'épithète renforce rarement la pensée, et que l'adjectif, comme a dit Voltaire, est souvent ennemi du substantif, quoiqu'ils s'accordent en genre, en nombre et en cas. Ainsi, l'enflure, prise pour l'élévation; le ridicule et l'extravagance, pris pour la chaleur et la hardiesse; la trivialité et l'emphase, un jargon obscur, ampoulé, et d'autant plus bouf-

fon, qu'il était donné et reçu pour sublime; voilà la fausse monnaie à laquelle le burlesque français, mal imité de l'italien, donna un cours forcé, pendant un siècle et demi, dans la république des lettres et dans tous les rangs de la société.

Mais arrivons à son histoire; contemplons le burlesque français, le burlesque sérieux, exploitant la prose et les vers, la chaire et le théâtre, le sacré et le profane.

Avant tout, gloire à Dieu, et de toutes choses : nous vous avons parlé de la chaire chrétienne; nous vous avons dit que, jusqu'à Bourdaloue et son époque, le burlesque avait envahi l'éloquence sacrée. Nous avons cité le sermon de la *Fausse conscience*, où nous lisons cette espèce de calembourg sérieux : *Souvenez-vous que le chemin du ciel est étroit, et qu'un chemin étroit ne peut avoir de proportion avec une conscience large.*

Un autre prédicateur avait dit plus burlesquement encore : *Le ciel n'a pas de porte cochère, on n'y entre pas en carrosse.*

Le père Honoré, capucin, traitait sous une forme burlesque les vérités les plus terribles

de la religion: il brisait les cœurs après avoir épanoui les rates. Dans un de ses sermons sur le jugement dernier, il prit dans ses mains une tête de mort : « Parle, disait-il avec son accent provençal, parle; ne serais-tu pas la » tête d'un magistrat? Tu ne réponds pas; qui » ne dit mot consent. » Et il lui mettait un bonnet de juge. « Eh bien, disait-il, n'as-tu » point vendu la justice au poids de l'or? N'as-» tu pas ronflé plusieurs fois à l'audience? Ne » t'es-tu pas entendue avec l'avocat et le pro-» cureur pour violer la justice? » Il jetait alors la tête avec une espèce d'emportement, et en reprenait une autre, à qui il disait : « Ne se-» rais-tu pas la tête d'une de ces belles dames » qui ne s'occupent que du soin de prendre les » cœurs à la pipée? Tu ne réponds pas; qui ne » dit mot consent. » Il tirait alors une fontange de sa poche, et la mettait sur cet objet hideux. « Eh bien! tête éventée, où sont ces beaux » yeux qui jouaient si bien de la prunelle? » cette belle bouche qui formait ces ris gra-» cieux, qui feront pleurer tant de gens en » enfer? Où sont ces dents qui ne mordaient » tant de cœurs que pour les pouvoir faire

» mieux manger au diable? Ces oreilles mi-
» gnonnes auxquelles tant de godelureaux ont
» chuchoté si souvent, pour entrer dans le
» cœur par cette porte? Que sont devenus ces
» roses, ces lys que tu laissais cueillir par des
» baisers impudiques? » Et ce saint homme parcourait ainsi toutes les conditions, affublant chaque tête de mort d'une coiffure différente.

Convenons, en passant, qu'il y a quelque chose de plus là-dedans que du burlesque, qui cependant est loin d'y manquer. Mais, encore un exemple d'un burlesque plus gai, quoique emprunté toujours à la chaire chrétienne.

Un prédicateur qui parlait du relâchement des prêtres, s'écriait burlesquement et sans moquerie :

« O pauvre Église! déplorable Sion! que tu
» es aujourd'hui une ville mal gardée! que ta
» garnison est poltronne et manchote! Tu n'es
» défendue que par une milice qui ne sait ma-
» nier ni le sabre de la justice, ni l'épée de la
» vertu, ni le mousqueton de la foi, ni l'arque-
» buse de l'espérance, ni la carabine de la charité,
» ni le marteau de la tribulation, ni les ciseaux
» de la pénitence, ni le balai de la confession.

» — Un moment d'attention, canaille chré-
» tienne! » Et à cet alinéa, le prédicateur toussait; car presque tous étaient de l'école du cordelier Olivier Maillard, fort à la mode en son temps, et qui dans ses sermons, imprimés à Bruges, vers l'an 1500, n'a pas manqué de marquer à la marge, par des *hem! hem!* les endroits où il avait toussé.

En 1649, le burlesque était encore si fort à la mode qu'un docteur publia un livre intitulé *la Passion de Jésus-Christ,* en vers burlesques; et certainement, dans l'intention il n'y avait pas de quoi rire. — On peut affirmer que celui qui a fait ce livre, et le grand nombre de gens qui l'ont lu, n'ont pas ri plus que ceux qui ont entendu le prédicateur qui disait dans le même temps, à son auditoire, *que notre Sauveur, dans le jardin des Olives, avant de boire le calice de la Passion, avait porté la santé du genre humain.* Enfin, que peut-on hugotiser de mieux que l'oraison qu'un capucin fit imprimer à Paris en 1668, sous le titre de *Dévotes salutations des membres sacrés du corps de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu?* On dit aux oreilles : « Je vous salue oreilles intel-

» ligentes de Marie, présidiaux de la princesse » des pauvres, tribunaux de leurs requêtes, sa- » lut de l'audience des misérables, université » de la sapience divine, receveuses générales » des pupilles, percées des annelets de nos » chaînes et emparlées de nos nécessi- » tés. »

Pour passer du sacré au profane, car je ne puis que glisser sur chaque genre, le sieur de l'Hostal, vice-chancelier du royaume de Navarre, composa à la gloire de Henri IV (1610) *l'Avant Victorieux*, éloge historique, dans le style qu'il dut croire le plus pompeux, c'est-à-dire le plus burlesque, et vous vous contenterez d'un échantillon.

« Henri en image! s'écrie-t-il, tant et tant » de lauriers sur la tête de mon victo- » rieux! Ces beaux lauriers cueillis sur le » champ de trois sanglantes batailles et de » trente-cinq combats, cent-quarante escar- » mouches et trois cents siéges de places. — » Ces lauriers, naguères branle-branlant, en- » tre le pêle et le mêle, le clic et le clac, feu » et fumée, coups et plaies, plaies et sang, » sang et meurtres, meurtres et carnages, car-

» nages et horreurs; — En l'horreur de » tant et tant de combats, où main à main, » pied à pied, pistolet contre pistolet, épée » contre épée, et où mon Bourbon a montré » qu'en un siècle brouille-brouille, siècle de » querelles et d'outrages, siècle de plaies et de » sang, il ne pouvait y avoir roi en France qui » ne fût soldat, ni soldat plus brave, plus » courageux que Bourbon. »

Par l'extrait, vous jugerez l'ensemble de cet éloge historique, assurément très burlesque.

Quatre-vingts ans plus tard, car le burlesque était vivace, le maire d'une petite ville du Midi disait à un lieutenant-général, commandant l'armée d'Italie:

« Monseigneur, tandis que Louis-le-Grand » fait aller l'empire de mal en pire, damner les » Danois, suer les Suédois; tandis qu'il gêne » les Gênois, berne les Bernois et cantonne le » reste des cantons; tandis que son digne reje» ton fait baver les Bavarois, rend les troupes » de Zell sans zèle, fait faire *hesse* aux Hessois; » tandis que Luxembourg fait fleurir la France » à Fleurus, met en flammes les Flamands, » lie les Liégeois et fait danser Castanega sans

» castagnettes ; tandis que le Turç fait esclaves » les Esclavons et réduit en servitude la Ser- » vie ; enfin, tandis que Catinat démonte les » Piémontais, que St.-Ruth se rue sur le Sa- » voyard et que Larrez l'arrête, vous, Mon- » seigneur, non content de faire sentir la pe- » santeur de vos doigts au Vaudois, vous fai- » tes encore la barbe aux Barbets, ce qui » nous oblige d'être avec un très profond res- » pect vos très humbles et très obéissants ser- » viteurs. »

Enfin, pour achever ce qui regarde la prose, il n'y a qu'à lire Du Bartas, dont les préten- dus poëmes ne sont que de la prose burlesque *où les vers se sont mis ;* le capitaine Du Bar- tas, qui ne craint point d'appeler le soleil le *duc des chandelles* et les vents *les postillons d'Eole.* Et quant à l'éloquence du barreau, le burlesque a mis long-temps son cachet sur les plaidoyers des avocats de cette époque. Pour n'en citer qu'une preuve entre mille, le dis- cours de l'*Intimé* des *Plaideurs*, qui dans la cause d'un chapon commence par l'exorde d'une oraison de Cicéron, fut pris sur le dis- cours d'un avocat qui s'était servi du même

exorde dans la querelle d'un pâtissier contre un boulanger.

La prose ayant eu le pas, suivant le système de La Motte-Houdart, nous allons maintenant voir le burlesque monter sur le théâtre français et l'entendre parler en vers alexandrins, pompeux, et ayant l'intention sérieuse d'exciter la terreur et la pitié, les deux conditions d'une tragédie ; je dois donc vous montrer pendant quelques instants la Melpomène française marchant sur des échasses de la fabrique de Jodelle, auteur d'une *Cléopâtre* et d'une *Didon*; de la fabrique de *Robert Garnier*, à qui l'art dramatique ne doit pas moins de huit tragédies, dont, entre autres, *Porcie* et *Bradamante;* de la fabrique de Cirano de Bergerac, à qui nous devons l'*Agrippine* et de qui Boileau a dit avec estime :

J'aime mieux Bergerac, et sa burlesque audace
Que les vers où Motin se morfond et me glace.

De la fabrique enfin de Paul Véronneau, leur contemporain.

Paul Véronneau, poète épique et tragique, qui naquit à Blois plus sûrement qu'Homère à Smyrne, à Rhodes ou à Colophon; il est donc

conséquent, dans cet essai sur le burlesque, de parler aux Blésois de leur compatriote, pour qu'ils jugent dans quel style il a fait parler lui-même sur la scène son empereur d'Éthiopie.

Je disais que Véronneau s'était essayé dans la poésie burlesque, épique ou didactique; en effet, il a chanté le *tabac* dans un poëme dont, avant de parler des tragédies du même auteur, je ne vous citerai que quelques vers, car il ne faut pas abuser même des bonnes choses.

Quand je bois ce tabac salutaire aux humains,
J'ai, comme Jupiter, l'univers dans mes mains;
Car je tiens dans la pipe et le feu et la terre,
Je suis environné de nuages fumeux.
S'il fait pleurer le ciel, je fais pleurer mes yeux.

. . . .

En prenant du tabac, je prends un grand plaisir;
Je ne mourrai jamais, si j'en puis toujours prendre.
Faites, grands dieux! pour plaire au destin qui me duit,
Qu'en cendre de tabac l'univers soit réduit,
Puisqu'il faut, quelque jour, qu'il soit réduit en cendre.

. . . .

Je mets tant de fumée aux tuyaux de mon nez,
Que les rais du soleil, sur leurs pas retournés,
Se vont cacher de honte au ventre d'une nue.
A la fin, ce soleil m'ayant baisé les mains,
Je lui rends la lumière en faveur des humains;
Mais pour éclaircir l'air, il faut que j'éternue.

Mais comme la vie est faite de temps, et

que nous n'en avons pas à perdre, je vais vous présenter, au nom du burlesque, si non les auteurs que je vous ai nommés entre mille, du moins de courts échantillons de leurs chefs-d'œuvres.

Représentez-vous d'abord le collége de Reims, au bout de la rue des Sept-Voyes, en face de la rue des Amandiers, à Paris, c'est-à-dire au pays latin, et le roi Henri II et toute sa cour assistant à la première représentation de la tragédie de *Cléopâtre*, exécutée par des amateurs, Jean de la Peruse, Remi Belleau, et leur ami Étienne Jodelle, qui n'était rien moins que l'auteur. Jodelle, jeune et d'une figure agréable, se chargea du rôle de la reine d'Égypte. On nous a conservé les vers suivants tirés de cette œuvre dramatique :

L'amour mange mon sang; l'amour mon sang demande.
. . . .
Votre enfer, Dieu d'enfer, pour mon bien je désire,
Sachant l'enfer d'amour de tous enfers le pire.

Un pareil échantillon doit ôter le désir d'entendre le reste de la pièce.

Après Étienne Jodelle, du Verdier de Vauprivas et la Croix du Maine, vous présentent

le poète tragique Robert Garnier, né à la Ferté-Bernard, et de plus lieutenant-général criminel du Mans, puis conseiller au grand conseil; ainsi *non solùm togâ;* M. de Thou estime même que Garnier a arraché la palme à Jodelle; et, sur la foi de M. de Ste.-Marthe, Adrien Baillet répète que les tragédies de Robert Garnier ont été lues, avec beaucoup de plaisir, par toutes sortes de personnes, et qu'elles ont fait longtemps les délices des *curieux et des curieuses.*

Y avait-il de quoi tant admirer? L'Alceste de Molière a dit avant nous : *nous verrons bien!!* Voici dans Porcie, Cornélie, ou Marc-Antoine, car je ne sais plus dans laquelle de ces trois pièces; voici comment, dans un monologue, Garnier fait parler César qui rentre victorieux dans Rome :

O sourcilleuses tours, ô coteaux décorés!
O palais orgueilleux, ô temples honorés!
O vous, murs, que les dieux ont maçonnés eux-mêmes,
Eux-mêmes étoffés de mille diadèmes!
Ne ressentez-vous pas le plaisir de vos cœurs,
De voir votre César le vainqueur des vainqueurs?
Par tant de gloire, acquise aux nations étranges,
Accroître son empire, ainsi que vos louanges?
Et toi, fleuve orgueilleux, ne vois-tu pas tes flots
Aux Tritons mariniers faire bruire mon los;

Et au père Océan te vanter que le Tibre
Roulera plus fameux que l'Euphrate et le Tygre?
Là, presque tout le monde obéit aux Romains :
Ils ont presque la mer et la terre en leurs mains ;
Et soit où le soleil, de sa torche voisine,
Les Indiens perleux du matin illumine ;
Soit où son char, lassé de la course du jour,
Le ciel quitte à la nuit qui commence à son tour ;
Soit où la mer glacée en cristal se resserre,
Soit où l'ardent soleil sèche et brûle la terre,
Les Romains on redoute ; il n'y a si grand roi
Qui au cœur ne frémisse, oyant parler de moi ;
César est de la terre et la gloire et la crainte,
César des dieux guerriers a la louange étreinte.

Pour bien goûter le burlesque de ce morceau, il faut se souvenir que c'est César qui se parle ; et quoi qu'en dise Brid'Oison, on ne se dit pas de ces choses-là à soi-même.

Une remarque qu'il ne faut pas laisser échapper, c'est la ressemblance entre le monologue de César et celui du personnage principal d'une tragédie d'un de nos poètes contemporains, chef d'une école nouvelle qui ne dissimule ni l'estime qu'il porte à ceux de ses devanciers que nous appelons du nom de burlesques, ni sans doute les emprunts qu'il leur a faits, et dont on pourrait citer de nombreux exemples. Ainsi, un de ces derniers, Théophile

Viau, avait dit, dans sa tragédie de *Pyrame* et *Thisbé* :

Ah! voici le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement; il en rougit, le traître!

Dans l'*Agrippine* de Cyrano, Terentius dit à Séjanus :

Tu connais cependant que Rome est monarchique,
Qu'elle ne peut durer sous l'aristocratique,
Et que l'aigle romaine aurait peine à monter,
S'il lui fallait avoir plus d'un homme à porter.

Mais, laissons ces réminiscences, plus ou moins heureuses, plus ou moins avouées, et arrêtons-nous à cette scène de Cyrano, dont nous venons de rapporter quelques vers. Le reste de la scène est aussi remarquable par le burlesque que par l'audace; l'intention est profonde, mais les mots qui devraient la faire valoir et ressortir appartiennent à la trivialité et à la bouffonnerie, et c'est ainsi que les expressions se trouvent en arrière des pensées. Voyez l'ensemble et la suite des idées, laissez la forme, et vous jugerez qu'il y a dans le fonds, force, beauté et poésie.

TERENTIUS, *Confident de Séjanus.*

Tu connais cependant que Rome est monarchique,

Qu'elle ne peut durer sous l'aristocratique;
Et que l'aigle romaine aurait peine à monter,
S'il lui fallait avoir plus d'un homme à porter :
Respecte et crains des dieux l'effroyable tonnerre.

SÉJANUS.

Il ne tomba jamais en hiver sur la terre ;
J'ai six mois pour le moins à me moquer des Dieux,
Ensuite je ferai ma paix avec les cieux.

TERENTIUS.

Ces dieux renverseront tout ce que tu proposes.

SÉJANUS.

Un peu d'encens brûlé rajuste bien des choses.

TERENTIUS.

Qui les craint ne craint rien,

SÉJANUS.

Ces enfants de l'effroi,
Ces beaux riens qu'on adore et sans savoir pourquoi ;
Ces altérés du sang des bêtes qu'on assomme ;
Ces dieux que l'homme a faits et qui n'ont point fait l'homme,
Des plus fermes états ce fantasque soutien,
Va, va, Terentius, qui les craint, ne craint rien.

TERENTIUS.

Mais s'il n'en était pas, cette machine ronde.....

SÉJANUS.

Oui ; mais s'il en était, serais-je encore au monde ?

Certes, le grand Corneille aurait voulu avoir fait ces deux vers; Racine, Crébillon, Voltaire aussi, à la machine ronde près.

Au reste, l'acteur Monvel, qui avait de la

littérature, pensait sûrement à ce beau vers de l'*Agrippine*, quand, affublé d'un surplis et d'une étole, il disait, en 1793, dans la chaire de St.-Roch : *La preuve qu'il n'y a pas de Dieu, c'est qu'il ne m'écrase pas!...* Dieu n'en existe pas moins, mais j'ai toujours regretté que le tonnerre ne soit pas tombé, non pas en 1635 sur l'acteur Mondori, qui jouait Séjanus, mais en 1793 sur l'histrion Monvel, qui jouait le curé dans l'église de St.-Roch. — Même force, même beauté, même poésie, même trivialité de mots, mêmes mésalliances choquantes d'expressions bourgeoises. — Avec de nobles et belles pensées, qui donnaient au style de Cyrano une physionomie burlesque, dans plusieurs scènes de son *Agrippine*. Sans doute, il ne fut ni burlesque ni audacieux; il ne fut qu'absurde, quand au 4e acte, scène 4e, de cette tragédie, il mit dans la bouche de Séjanus ce malheureux hémistiche : *Frappons, voilà l'hostie.* Comme il savait le latin (*hostia* veut dire victime), il croyait de bonne foi faire dire à Séjanus : *Frappons; voilà la victime;* et il n'eût que ce qu'il méritait, quand un ignare et non lettré cria du parterre :

Fi! le vilain! comme il parle du Saint Sacrement!

Mais je répète qu'au langage près, qui est d'autant plus bouffon qu'il est sérieux, il y a force, élévation, poésie, dans les passages suivants du 5e acte, scène 6e : il suffit de savoir que Tibère a livré Séjanus à la vengeance d'Agrippine, qui se complaît à lui dire :

Demeure, Séjanus, on te l'ordonne; arrête :
Je te viens annoncer qu'il faut perdre la tête.

SÉJANUS.

De ma mortalité je suis fort convaincu,
Eh bien, je dois mourir, parce que j'ai vécu.

AGRIPPINE.

Mais as-tu de la mort contemplé le visage?
Conçois-tu bien l'horreur de cet affreux passage?
Connais-tu le désordre où tombent leurs accords,
Quand l'âme se déprend des attaches du corps?
L'image du tombeau qui nous tient compagnie,
Qui trouble de nos sens la paisible harmonie,
Et les derniers sanglots dont avec tant de bruit
La nature épouvante un homme qui s'enfuit;
Voilà de ton destin le terme épouvantable!

SÉJANUS.

Puisqu'il en est le terme, il n'a rien d'effroyable;
La mort rend insensible à ses propres horreurs.

AGRIPPINE.

Mais une mort honteuse étonne les grands cœurs!

SÉJANUS.

Mais la mort nous guérit de ces vaines chimères

AGRIPPINE.

Mais ta mort pour le moins passera les vulgaires;
Écoute les malheurs de ton dernier soleil,
Car je sais de ta fin le terrible appareil.
. . . .
D'un si triste spectacle es-tu donc à l'épreuve?

SÉJANUS.

Cela n'est que la mort et n'a rien qui m'émeuve.

AGRIPPINE.

Et cette incertitude où mène le trépas.

SÉJANUS.

Étais-je malheureux lorsque je n'étais pas?
Une heure après la mort, notre ame évanouie
Sera ce qu'elle était une heure avant la vie.

Certes, sous ce burlesque audacieux et sérieux, sous ce pathos, sous ce mauvais langage, qui jurait avec la pensée, il y avait quelque chose de fort, d'élevé, de poétique; il n'y avait pas l'art de bien dire, mais il y avait l'inspiration du beau. Le sentiment et la verve demandaient à être mieux traduits... Si je ne craignais pas de placer trop loin les bornes d'un extrait, je confirmerais tout ce que j'ai hasardé sur le burlesque poétique chez nos premiers auteurs en tragédies, et je prouve-

rais toute la justice que j'ai rendue à leurs intentions et à leur esprit, que leur langage et leur style ont si mal secondés. Mais le grand Corneille lui-même, avec sa *Chimène* et le *Prusias* de son Nicomède; mais Thomas Corneille avec son *Comte d'Essex ;* mais l'abbé Abeille avec le premier vers de son *Coriolan*.

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre père?

et tant d'autres; tous ces poètes connus qui ont travaillé dans le burlesque avec sincérité, vous feraient perdre un temps précieux; je ne vous en présenterai plus qu'un. Voici venir un compatriote, un Blésois, un tragique de 1634, Paul Véronneau, l'auteur de la belle tragédie de N...., empereur d'Ethiopie.

Je vous dirai de confiance qu'il a fait comme Campistron de nos jours, qui sous le nom d'Andronic a mis sur la scène le fils de Philippe II, le malheureux don Carlos.

Le héros de la pièce de Paul Véronneau est Zaga-Christ, prince contemporain, issu du prince Jacques, fils naturel du roi d'Ethiopie d'alors, qui vint en France en 1635, et qui mourut à Ruel, à 24 ans, en 1638. Or, voici

comment Paul Véronneau fait parler son empereur ; il prend le verbe haut pour le mettre au niveau de son sujet et du prince Zaga-Christ :

Je n'ai plus d'ennemis, et ma bonne fortune
Dans la facilité de vaincre m'importune
Et ma valeur, trouvant le monde trop petit ;
Ayant tout dévoré n'entre qu'un appétit.
Toi, le plus grand des dieux, auteur de la lumière,
Ouvre ton cœur sensible aux traits de ma prière !
Pour mon ambition fais un monde nouveau,
Forme un air seulement, une terre et de l'eau,
Je formerai du feu, j'en ai dans mon courage,
Assez de quoi fournir un monde et davantage,
Mais, quoi ! c'est sans raison que je m'adresse aux dieux !
. . . .
Toute leur providence est assez occupée
A reculer le ciel du bout de mon épée !

Les beaux vers burlesques de Paul Véronneau restèrent sur le compte de sa gloire. Le prince allégorique ne monta pas même sur le trône d'Ethiopie !

Après ce morceau, après cet hommage à la mémoire d'un de nos compatriotes, je crois devoir m'arrêter dans ce fragment d'un essai sur le burlesque. J'aurais pu m'étendre, mais je n'ai fait qu'indiquer quelques-unes des supériorités littéraires ou poétiques qui ont illus-

tré le règne du burlesque en France. On s'est demandé depuis comment ces hommes, nés avec du talent, n'ont enfanté que des œuvres illisibles; c'est qu'ils n'avaient que de l'imagination, et que l'imagination seule ne pouvait et ne peut produire qu'un faux germe. Leur astre voulait en naissant les former poètes; on ne peut pas dire que Phébus leur ait été sourd, mais Pégase a été rétif. Au milieu de ce fatras plein d'enflures et d'extravagances, il y a eu chez eux velléité poétique, quelquefois une intention forte; seulement, l'exécution n'a rempli aucunes des autres conditions de l'art. Il est étonnant et louable qu'ils n'aient pas fait plus mal et quelquefois presque bien, n'ayant pas eu jusque-là, en France, de modèles. Ce qui doit surprendre, c'est qu'une école moderne, élevée dans la connaissance, l'application, l'imitation des plus parfaits modèles dans l'art des lettres, ait conçu le projet d'établir un schisme, de nier les dogmes reçus de la foi littéraire, et de lui substituer des principes qu'ils ont le premier tort d'offrir comme nouveaux : vous avez pu en juger. Ils ont écrit sur leur bannière *Progrès*, mais ils manœuvreront sous un seul

commandement : *Ordre inverse, pas rétrograde.* Ils foulent aux pieds toutes les règles que les grands maîtres ont fondées ou suivies depuis Corneille, Boileau, Racine et Voltaire. Selon nos narrateurs, ces illustres n'avaient qu'une poésie timide ; le génie vraiment poétique est reconnu par eux comme l'apanage exclusif des illustres obscurs, hommes de l'art dans son enfance, dont le mérite est mesuré et jugé depuis long-temps. Ils prophétisent un retour inévitable vers ces anciennes gloires négligées, méconnues, dont le culte restauré doit donner à nos génies épuisés quelques chose de la verve de cette première jeunesse de la langue et de la poésie.

Cet oracle est moins sûr que celui de Calchas. Le romantisme politique ne renverse pas les gouvernements ; le libéralisme littéraire ne détrône pas le bon goût. Sur le sol français, sa religion est appuyée sur les principes du beau et du vrai, les seuls qui soient avoués par l'esprit et le cœur.



ORIGINE ET PROGRÈS
DE
LA FÉODALITÉ,

Par M. de Pétigny,

MEMBRE CORRESPONDANT *.

La plupart de nos historiens et de nos publicistes se sont donné des peines incroyables pour découvrir dans les institutions germaniques de la première race le germe des seigneuries et de la féodalité. C'était perdre beaucoup d'érudition dans une mauvaise voie; car il n'existait chez les Germains rien de semblable à ce qu'on y cherchait. On aura beau retourner dans tous les sens les codes germaniques promulgués du cinquième au septième

* Cette notice est extraite d'un commentaire inédit sur les lois et les institutions des premiers siècles de la monarchie française.

siècle, on n'y trouvera rien qui se rapporte véritablement aux juridictions exceptionnelles connues sous le nom de justices seigneuriales, aux relations des seigneurs avec leurs vassaux, enfin, à cette redoutable féodalité qui, dès le temps de la seconde race, avait tout envahi et s'était substituée à toutes les institutions dont les lois mérovingiennes présentent le tableau.

Il y a plus; les divers idiômes des tribus germaines sont à cet égard aussi muets que leurs lois. Il serait impossible d'y rencontrer un mot dont la signification répondît exactement à celle de *seigneur* et de *vassal*. Cela est si vrai que pour traduire en tudesque les prières de l'église catholique, on ne put trouver d'autre équivalent au mot *dominus* que le mot *truhten* dérivé de *treu*, foi et signifiant littéralement *celui auquel on doit fidélité*. C'est que les Germains ne comprenaient entre les hommes d'autres liens que ceux qui reposent sur la foi mutuelle, et non sur le despotisme du maître et l'obéissance passive de l'esclave. Lorsque dans le moyen âge la féodalité s'établit en Allemagne, on y désigna les seigneurs par le mot

herr, qui est le même que *bär* ou *baro* ou que le *vir* * des Latins, et signifie homme libre, guerrier, citoyen. On appela les vassaux *knechten*, ouvriers, et *landsknechten* **, ouvriers de terre, cultivateurs.

En France, le mot *senior* se rencontre d'abord dans les écrits des anciens chroniqueurs gaulois, tels que Grégoire de Tours; il commence à paraître dans les diplômes des rois sous les derniers Mérovingiens, et devient très usité dans les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs.

Ces observations suffisent pour indiquer que ce mot s'appliquait à un ordre d'idées étranger aux peuples germains, et dont il faut chercher l'origine dans la Gaule.

En effet, comme les Romains, les Gaulois

* Dans toutes les langues de l'Europe. le v et le b sont deux lettres qui se prennent indifféremment l'une pour l'autre. L'i dans le *vir* des Latins se prononçait comme l'e anglais et l'ä des Allemands; l'empereur Claude avait voulu introduire dans l'écriture romaine un caractère particulier pour désigner ce son. Ainsi, le mot *vir* était pour la prononciation comme pour le sens absolument le même que *bär* ou *baro*.

** De là vient le nom de *lansquenets* donné par les Français aux corps d'infanterie composés de paysans levés en Allemagne.

attachaient à toute espèce de suprématie l'idée du respect dû à la vieillesse. A Rome, les chefs de l'état portaient les titres de pères et d'anciens, *patricii*, *senatores*. De même Grégoire de Tours désigne par le titre d'ancien, *senior*, tout homme qui exerce une autorité quelconque. C'est ainsi qu'en parlant de l'assemblée nationale tenue à Paris sous Clotaire II, il dit que le roi convoqua les évêques et les anciens des laïcs, *majores natu laïcorum*. Le décret de Clotaire nous apprend que ces *anciens* étaient les ducs, les comtes et les autres grands fonctionnaires du royaume.

Par opposition, Grégoire de Tours appelle souvent aussi jeunes gens, *juniores*, les hommes d'un rang inférieur. Les souverains de la seconde race avaient adopté cet usage, et lorsque Charlemagne adresse aux comtes des ordres qui doivent être exécutés par des agents subalternes, il a soin de dire : vous transmettrez ces ordres à vos jeunes gens, *junioribus vestris*.

De là sont venus dans le vieux français les mots de *seigneur* et de *juveigneur*, encore usités dans le style du palais, au XVIII[e] siècle. Du

temps de Louis XIV, en France, les capitaines, en parlant à leurs soldats, les appelaient *enfants*, et de nos jours même, les populations d'origine celtique, telles que les habitants de l'Ecosse et des vieilles cités de l'Angleterre, donnent à leurs magistrats municipaux le titre d'anciens, *aldermen*.

L'étymologie du mot *seigneur* ainsi trouvée, il nous reste à en constater l'application. La loi salique reconnaissait, parmi les Gaulois, deux classes, celle des propriétaires, *Romani qui res proprias in pago habent*, et celle des tributaires, colons ou fermiers, qui vivaient dans une espèce de servitude. César nous apprend aussi que, dans la Gaule, les cultivateurs étaient réduits, de temps immémorial, à l'état de serfs de la glèbe, sous la domination des castes nobiliaire et sacerdotale.

Les propriétaires étaient donc les supérieurs, les maîtres, et dans le langage du temps, les anciens, *seniores*, de leurs tributaires ou métayers; et ces derniers étaient, à leur égard, des subordonnés, des jeunes gens, *juniores*.

Mais ce sont là des mots latins, adoptés par la Gaule devenue romaine. L'ancienne déno-

mination celtique, pour désigner un jeune homme, était le mot *gars* ou *gas*, encore en usage dans nos provinces du centre et de l'Ouest. Un propriétaire gaulois disait donc, en parlant de ses métayers : *mes gas*, comme le dirait aujourd'hui un propriétaire de la Vendée ou du Poitou. C'est ce mot que nous trouvons traduit dans le latin barbare des capitulaires par *gassus* ou *gassallus*, et dont les Germains, qui ne prononcent pas le g à notre manière, ont fait *vassus* ou *vassallus*, vassal. Il est étonnant qu'au lieu de s'arrêter à une étymologie d'une simplicité aussi évidente, on ait été chercher pour le mot vassal des interprétations tirées de bien loin, et dont la bizarrerie va souvent jusqu'au ridicule. Par exemple, une des plus accréditées, celle qu'on trouve dans la plupart des glossaires, fait venir *gassus* ou *vassus* de gazon, et cela, parce qu'au XIV[e] siècle, une touffe de gazon était dans quelques fiefs le signe de l'hommage dû par le vassal à son seigneur.

Il me paraît incontestable qu'à l'établissement de la monarchie, aux VI[e] et VII[e] siècles, il n'y avait pas d'autres seigneurs que les Gau-

lois *propriétaires* de la loi salique, ni d'autres vassaux que les Gaulois tributaires. Ces derniers cultivaient la terre, et rendaient à leurs maîtres une part du produit en nature, comme cela se pratique encore généralement dans nos provinces du centre et de l'Ouest, dont on ne saurait trop remarquer le caractère éminemment celtique. Ces tributaires ou métayers étaient dans la dépendance des propriétaires et attachés à la glèbe; cependant il faut bien se garder de les confondre avec les esclaves (*servi*). La loi les distingue, en leur accordant une composition particulière, intermédiaire entre celle de l'homme libre et celle de l'esclave. L'esclavage domestique était, chez les Grecs et les Romains, ce qu'est aujourd'hui l'esclavage des nègres aux Antilles. L'esclave était considéré comme ne faisant plus partie de la race humaine; c'était un instrument que le maître pouvait briser à son gré, dont il pouvait user et abuser; le digeste ne classe pas l'esclave parmi les *personnes*, mais parmi les *choses;* il était la chose de son maître, *res domini*. Le tributaire gaulois au contraire, comme le serf du moyen âge, vivait sans doute

dans un état de sujétion et de dépendance vis-à-vis des classes supérieures; il n'était pas citoyen, mais il était homme, et comme tel investi des droits les plus essentiels à l'humanité et protégé par les lois et les institutions du pays. Les Romains, en s'établissant dans la Gaule, y amenèrent leurs esclaves, et y introduisirent l'esclavage domestique; mais la masse des populations agricoles continua de vivre dans l'état de colon tributaire, c'est-à-dire dans la servitude de la glèbe qui s'est perpétuée jusqu'au moyen âge.

Dans cet état, les colons tributaires ou vassaux étant sous la dépendance immédiate de leurs patrons, il s'ensuivait que les propriétaires avaient seuls droit de juridiction sur eux. C'est une conséquence nécessaire de l'état de servitude même le plus mitigé, et cet ordre de choses existe partout où il y a des esclaves. On ne doit donc pas être surpris de trouver dans les diplômes des rois mérovingiens des défenses aux comtes et autres officiers d'exercer aucun acte de juridiction sur les terres des seigneurs ou de l'église. Ce qu'on a pris pour un commencement d'usurpation et de

privilége n'était qu'une conséquence du droit commun alors existant; à Rome, les préteurs ne jugeaient pas les démêlés des esclaves entr'eux ou avec leurs maîtres; et dans les Antilles, jusqu'à ces derniers temps, il était défendu aux magistrats de s'immiscer dans la police des habitations.

D'ailleurs, il est à remarquer que ces dispositions se rencontrent ordinairement dans les chartes, par lesquelles les rois faisaient don au clergé, ou à quelqu'un de leurs sujets, de terres dépendantes du domaine royal. Or, les comtes qui régissaient le domaine du roi exerçaient naturellement leur juridiction sur les tributaires ou métayers de ces domaines; il fallait donc, lorsque les terres passaient dans d'autres mains, défendre aux officiers du roi de continuer à y faire acte d'autorité.

Concluons-en que, dès le temps des Mérovingiens, et même avant l'établissement des Germains dans la Gaule, il y existait une sorte de pouvoir seigneurial, qui n'était que l'autorité domestique des propriétaires gaulois sur leurs paysans. Il nous reste à examiner comment cette autorité prit, dans les siècles sui-

vants, une extension si grande et si rapide.

Pour se faire une idée juste de ce qui s'est passé alors, il faut d'abord se représenter quel était l'état du pays. Il faut se figurer la Gaule, surtout dans les provinces occupées par les Francs, telle à peu près qu'est aujourd'hui l'Amérique-Septentrionale, une contrée en partie déserte et couverte de landes incultes et d'immenses forêts. Sous l'empire, ces terrains vagues d'après les principes du droit romain, appartenaient au fisc ou domaine impérial; les premiers rois mérovingiens s'en emparèrent à ce titre, et en distribuèrent la plus grande partie aux guerriers francs, sous la condition du service militaire ou *féod.* Le mot *féod*, dans la langue des Germains, signifiait guerre, et il a encore le même sens en anglais et en allemand. De là vient qu'ils appelèrent *terres féodales* les terres données sous condition du service militaire; c'était la traduction littérale de la dénomination de *terres militaires* ou *terra militaris*, usitée chez les Romains, qui dans tous les temps avaient récompensé leurs guerriers par des concessions territoriales.

Les Francs, devenus ainsi propriétaires *féodaux* (car c'est à partir de cette époque qu'on peut commencer à employer ce mot), devinrent, comme les anciens propriétaires gaulois, maîtres ou seigneurs des cultivateurs fixés sur les domaines qui leur avaient été concédés. Ces cultivateurs peuvent être également désignés par les noms de *tributarii*, tributaires, *pagani*, paysans, *villani*, métayers, les Romains appelant *villa* l'ensemble d'une habitation rurale, ce que nous nommons aujourd'hui un corps de ferme, ou enfin par l'ancienne dénomination celtique de *gas*, *gassi*, *vassi* dont on a fait *vassaux* dans le français du moyen âge.

Tandis que les Francs devenaient *seigneurs* ou propriétaires fonciers, à la manière des riches gaulois, ces derniers étaient assujétis, comme les Francs, au service militaire, et devenaient par là propriétaires *féodaux*. On ne saurait douter que cette obligation n'ait été la même pour tous les hommes libres, quelle que fût leur origine. Les Gaulois pouvaient arriver à tous les honneurs, et au commandement des armées comme les hommes de race germani-

que *; ils assistaient aux assemblées nationales, et la présence à ces assemblées était une conséquence du service militaire. Grégoire de Tours rapporte qu'en 578, Chilpéric ayant fait une expédition contre les Celtes de l'Armorique, punit à son retour, d'une forte amende, les habitants de l'Anjou qui avaient refusé de le suivre dans cette guerre. Certainement il y avait parmi ces habitants plus de Gaulois que de Germains, et si ces derniers seuls avaient été punis, Grégoire de Tours, témoin du fait qui s'était passé dans son diocèse, n'aurait pas manqué d'en faire la remarque. Les lois de la seconde race appuient ce système par des preuves encore plus positives.

Charlemagne, dans un de ses capitulaires, rappelle aux propriétaires de fiefs ou bénéfices

* Les ministres et les hommes d'état qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire de la dynastie mérovingienne étaient presque tous gaulois, comme leurs noms le démontrent. Parmi les familles féodales les plus puissantes au moyen âge, plusieurs étaient d'origine gauloise. Je citerai, notamment, les comtes d'Anjou qui descendaient du Gaulois armoricain Torquatius. Cette famille a été la souche des rois d'Angleterre, et son sang s'est mêlé, par les alliances, à celui de presque toutes les maisons royales de l'Europe.

qu'ils étaient obligés au service militaire, sous peine de perdre leurs propriétés, et ce capitulaire est l'un de ceux qui ont pour titre : *Capitulum ad omnes generaliter*, pour mieux indiquer qu'ils s'appliquaient à toutes les nations réunies sous le sceptre des Carlovingiens. En 815, Louis-le-Débonnaire permit aux Espagnols, chassés de leur patrie par les Sarrasins, de s'établir sur les terres de l'empire, et y mit pour condition qu'ils seraient tenus au service militaire comme tous les hommes libres, *sicut ceteri liberi homines*. Enfin dans les premiers temps de la troisième race, le principe du service militaire attaché à la propriété était si universellement établi, que tous les hommes libres et propriétaires, deux qualités alors inséparables et constituant ce qu'on appela depuis la noblesse, prenaient dans les actes publics et privés le titre de soldat, *miles*, auquel on substitua celui de chevalier, lorsqu'il fut d'usage de ne plus combattre qu'à cheval.

On peut donc affirmer qu'après l'établissement des Francs dans les Gaules, toutes les terres du pays furent possédées à titre de seigneuries *féodales* ou militaires, ces deux mots

étant synonimes. C'est-à-dire que les cultivateurs restèrent dans l'état de servage qui avait été, de tout temps chez les Gaulois, la condition de la classe agricole; et que les propriétaires furent tenus au service militaire et à la fidélité au souverain, sous peine de confiscation.

Il est également évident que les propriétaires restèrent investis du droit de juridiction domestique sur leurs paysans, droit qui leur était attribué par les coutumes celtiques et par les lois romaines. Un grand nombre de chartes et de décrets des rois mérovingiens font allusion à ce droit. Dans les concessions de terres dépendantes du domaine de l'état, on ne manquait jamais de stipuler en même temps la concession du droit de justice sur les paysans qui habitaient la terre, *vassi in eâdem villâ commanentes*. Un décret, porté par Clotaire dans l'assemblée de Paris, en 615, ordonna aux propriétaires ecclésiastiques ou laïques, qui possédaient des terres dans différentes provinces, de choisir toujours des hommes du pays pour les administrer et y rendre la justice, précaution sage et qu'on devrait

appliquer aux gérants des habitations dans nos colonies.

Les rois avaient, dans les terres qui étaient restées au domaine, de semblables régisseurs qu'on appelait *majores villæ.* Les capitulaires de Charlemagne renferment des instructions détaillées pour ces régisseurs ou maires, particulièrement sur la juridiction qu'ils exerçaient à l'égard des paysans du domaine. Grégoire de Tours nous apprend que de son temps il y avait à Tours un certain Pélagius, gaulois d'origine, comme son nom l'indique, et qui se faisait redouter de tout le pays, à cause de l'autorité dont il était investi comme régisseur d'un haras dépendant du domaine royal. Il est clair que l'autorité d'un régisseur de haras n'aurait pas été bien redoutable, s'il n'eût exercé, en cette qualité, une juridiction indépendante sur les paysans des terres de la couronne.

Les réglements, donnés par les rois pour la gestion de leurs domaines et le gouvernement de leurs serfs, ont été pour les historiens la source d'une multitude d'erreurs, parce qu'on a confondu ces actes d'administration domes-

tique avec les lois nationales, qui régissaient les hommes libres. En général, pour se faire une idée juste de l'antiquité, il ne faut jamais oublier que l'histoire et la législation des Grecs et des Romains, celles même des Gaulois et des Francs, après la conquête, sont l'histoire et la législation des hommes libres, qui ne composaient, chez tous ces peuples, qu'une aristocratie peu nombreuse. Il faut se souvenir que la masse de la population était esclave, et comme telle en dehors de toutes les lois, et soumise à l'autorité presqu'absolue des maîtres. Si les nègres de nos Antilles venaient à conquérir leur indépendance, et si, dans quatre ou cinq cents ans, les descendants de ces esclaves affranchis voulaient juger la condition de leurs ancêtres, d'après la charte et le code civil, ils ne commettraient pas une erreur plus forte que celle des publicistes modernes, qui nous vantent la liberté des anciennes populations de la Grèce ou de l'Italie, et qui veulent trouver l'explication de l'état des serfs, au moyen âge, dans les lois et les institutions nationales des Germains. Le pouvoir seigneurial était dans toute sa force dès les premiers

temps de la monarchie; mais il existait à côté et en dehors des lois mérovingiennes, de même qu'il avait existé sous l'empire, à côté et en dehors des lois romaines.

Il est facile de concevoir que les propriétaires, jouissant d'une autorité presque sans bornes sur leurs paysans, devaient souvent en abuser, et que les paysans, de leur côté, devaient essayer quelquefois de secouer le joug. Dans les temps de calamités publiques, ces rébellions partielles devenaient des insurrections générales, et alors se formaient ces grands rassemblements de paysans armés, que les Romains appelaient *bagaudes* *, et qu'on nomma *jacqueries* dans le moyen âge. Ces soulèvements eurent toujours le même principe, les souffrances du peuple des campagnes poussées à l'extrême. Aussi furent-ils très fréquents aux deux époques les plus déplorables de no-

* *Bagaud* est le même mot que *Badaud*; les Romains appelaient *porta Bagauda* une très ancienne porte de Paris, qu'on nomma depuis *porte Baudoyer*. L'origine de ces dénominations est un vieux radical celtique qui s'est conservé dans l'italien *badare*, et dont le sens répondait à celui du verbe latin *manere*. Ainsi *badaud* ou *bagaud*, manant, vilain, paysan, sont des termes synonimes qui désignaient également les habitants des campagnes. Par

tre histoire, dans les derniers temps de l'empire, lors de l'invasion des barbares, et dans les XIVe et XVe siècles, lors de l'invasion des Anglais.

Dans les temps ordinaires, les cultivateurs se contentaient d'échapper à un maître injuste en quittant ses terres pour chercher ailleurs un servage plus doux. Mais, selon les idées de cette époque, c'était un attentat à la propriété et en même temps une cause d'anarchie, puisque les paysans n'étaient pas soumis à d'autre juridiction qu'à celle de leurs maîtres et qu'ils auraient pu commettre impunément toutes sortes de délits s'il leur avait suffi de changer

là, se trouvent réduites à leur juste valeur ces fameuses *bagaudes* qui occupérent souvent les armées de l'empire, mais dont l'abbé Dubos a exagéré l'importance et dénaturé le caractére pour en faire la base de son systéme fantastique d'une république armoricaine. Il est à remarquer que les provinces de l'Ouest furent toujours le théâtre de ces redoutables soulévements. C'était dans l'Armorique que les Romains combattaient les *Bagaudes;* la Bretagne, le Poitou, le Limousin, l'Anjou furent le principal siége de la *jacquerie*, et de nos jours les mêmes contrées virent s'élever la *chouannerie*, dont l'histoire présente à l'observateur attentif des rapports frappants avec les vieilles insurrections des paysans gaulois, même avec celles contre lesquelles César eut à lutter pendant long-temps pour assurer ses conquêtes.

de demeure pour se dérober au châtiment. De là, ce capitulaire de l'an 813 qui défend à tout paysan de quitter son seigneur, à moins que ce dernier n'ait voulu le tuer, le frapper à coups de bâton, déshonorer sa femme et sa fille ou lui enlever ses biens. Un autre capitulaire de Charles-le-Chauve, en 847, défend également qu'aucun serf ne quitte son seigneur sans cause légitime, et qu'aucun seigneur ne reçoive sur ses terres les serfs d'un autre, ainsi, dit le monarque, qu'il en a été ordonné par nos prédécesseurs. Plusieurs autres capitulaires recommandent aux seigneurs de faire justice avec soin des délits de leurs vassaux.

Ces capitulaires font voir qu'il y avait une grande différence entre les tributaires ou vilains des premiers temps de notre monarchie, et les esclaves des anciennes républiques grecques et romaines. Le maître, chez les Romains et les Grecs, pouvait disposer arbitrairement de son esclave, le mutiler, le torturer, le tuer, le jeter vivant dans un bassin pour engraisser des poissons, le faire égorger sur un théâtre pour amuser la populace oisive. Les esclaves n'avaient rien à eux; tout ce qu'ils possédaient apparte-

nait à leurs maîtres ; il n'y avait pas pour eux de mariage, mais seulement, comme pour les animaux, l'union fortuite des deux sexes, *contubernium*. Les terres étaient cultivées par des bandes d'esclaves qui travaillaient sous le fouet d'un conducteur, comme les nègres de nos colonies, qu'on nourrissait des aliments les plus grossiers et qu'on renfermait pendant la nuit avec les fers aux pieds dans des cachots nommés *ergastula*.

Chez les Gaulois, et les Francs, l'esclave était un cultivateur serf de la glèbe, il est vrai, c'est-à-dire, assujéti à demeurer sur la terre de son maître et à la cultiver en payant une certaine redevance, mais ayant une habitation à lui et une famille que le maître devait respecter; tout ce qu'il acquérait par son travail, après avoir payé son fermage, devenait entre ses mains une propriété inviolable. La juridiction que le maître exerçait sur lui ne dépassait pas ce qu'on appela depuis la *basse justice*, c'est-à-dire que chaque propriétaire jugeait les différends entre ses paysans et leur imposait des peines de police, telles que la prison ou l'amende; mais il ne pouvait leur infliger des

peines afflictives, ni, à plus forte raison, la mort; et s'il excédait les limites de son pouvoir, ses paysans, d'après les capitulaires que nous venons de citer, pouvaient le ruiner en abandonnant ses terres ou réclamer l'appui du magistrat de la province pour obtenir la réparation de leurs griefs. Ainsi, cette servitude de la glèbe, contre laquelle on a tant déclamé, qu'on a représentée comme l'œuvre de la conquête, de l'usurpation, de la violence, fut, à cette époque, un bienfait pour l'humanité, une heureuse modification de l'esclavage antique, adouci par la double influence des mœurs germaniques et de la religion chrétienne.

En général on a toujours dépeint la période qui s'est écoulée depuis le cinquième jusqu'au treizième siècle comme une époque de désastres, d'oppression et de ruine. Cependant c'est dans cette période que l'Europe centrale a été peuplée, civilisée, défrichée. C'est alors que la plupart de nos villes et de nos villages ont pris naissance, que nos vignobles ont été plantés, que nos forêts se sont changées en plaines couvertes de riches moissons. Ce grand fait de la

colonisation et du défrichement de l'Europe, qui est toute l'histoire du moyen âge, semble n'avoir pas même été soupçonné par la plupart des historiens français. Les savants allemands au contraire, si supérieurs pour l'étendue et la justesse des vues historiques, se sont occupés avec succès de recherches entreprises dans cette direction. La célèbre histoire de Suisse, par Jean de Muller, n'est autre chose que le récit basé sur des titres authentiques de la colonisation successive de toutes les contrées qui composent aujourd'hui la confédération helvétique. Il serait à désirer que cet exemple fût imité en France, et que dans chaque province quelques hommes éclairés s'occupassent de rechercher l'origine des villes et villages, l'époque à laquelle chaque lieu a commencé à être habité et défriché, les conditions auxquelles les premiers cultivateurs s'y sont établis et les divers événements qui ont accru ou diminué l'importance des localités. Ce serait le seul moyen d'arriver à une connaissance exacte de l'état ancien de notre pays et à une véritable histoire de la population française, tandis que nous n'avons jusqu'à présent que l'histoire as-

sez peu fidèle des rois, des cours et des camps.

Ici je dois me borner à exposer en peu de mots les principales circonstances de cette vaste colonisation.

Les possessions des anciens propriétaires gaulois se composaient d'enclos, de métairies, de terres cultivées. On jouissait en commun des forêts et des landes incultes, comme c'est encore l'usage dans différentes parties de la France. Les empereurs romains attribuèrent au fisc ces bois et ces terrains vagues, et en firent des donations à titre de bénéfices militaires aux vétérans des légions. Les chefs des barbares établis dans la Gaule suivirent cet exemple; les rois bourguignons partagèrent les forêts entre leurs guerriers et les propriétaires gaulois. Les rois francs cédèrent soit à leurs soldats, soit aux monastères et aux églises presque tout ce qui appartenait au fisc dans les pays mal peuplés et peu civilisés qu'ils avaient conquis. Ces vastes étendues de terrain données à titre de bénéfice féodal étaient désertes et improductives; car elles étaient restées dans le domaine public, précisément parce que personne ne les avait occupées. Il fallut donc y

établir des colonies de défrichement, comme font aujourd'hui ceux qui obtiennent des concessions de terrains dans les États-Unis. Ces colonies se formèrent de mille manières différentes.

Là c'était un saint homme doué d'une foi vive et d'une éloquence entraînante, qui, pour se livrer entièrement à la vie contemplative, s'enfonçait au milieu d'une épaisse forêt. De nombreux disciples l'y suivaient dans ces temps où l'enthousiasme religieux était une puissance. D'abord ils se construisaient des huttes de terre et de branchages; ils se nourrissaient de racines et de fruits sauvages ou des provisions qu'on leur envoyait des hameaux voisins. La réputation de ces hommes qui vivaient en commun, de ces cénobites, * se répandait au loin. Le souverain ou le seigneur, propriétaire de la forêt, leur concédait une certaine étendue de bois à défricher, et grâce au respect qu'inspiraient ces hommes pieux, ces concessions étaient faites en général sans conditions ni redevances. Le donataire déclarait même qu'il n'interviendrait pas dans la gestion de la com-

* Mot dérivé de κοινος-βιος, vie commune.

munauté, du couvent, *conventus* *, et par conséquent renonçait à leur égard aux droits de surveillance et de police qu'il exerçait sur les paysans de ses domaines. Bientôt des bâtiments s'élevaient ; une vaste exploitation rurale se formait dans des lieux habités jusques-là seulement par les bêtes fauves ; on desséchait les marais, on plantait des vignes ; des colons venaient se joindre aux cénobites et vivre sous leur direction en travaillant pour eux, enfin, les pieux solitaires se trouvaient chefs d'une

* Le sens du mot latin *conventus* répond exactement à celui de notre mot *commune*. Ainsi, César dit que la commune d'Utique *conventus uticensis*, était composée d'hommes de toutes les nations, que la commune de Salone, *conventus Salonæ*, était dévouée à sa cause. Il n'est pas besoin de dire que les hommes libres, les citoyens romains, composaient seuls la commune. On se servait cependant encore du mot *conventus* pour désigner ce qu'on appelle, dans nos colonies, une habitation, c'est-à-dire une grande propriété rurale, exploitée par des esclaves. Dans son histoire de la guerre civile, César rapporte que les esclaves gladiateurs qu'il avait laissés à Capoue, furent enlevés par le consul Servilius, qui les arma et en forma un corps de partisans au service de Pompée ; mais cet acte attentatoire aux droits de tous les maîtres, excita une telle indignation, que le consul fut obligé de désarmer lui-même ces gladiateurs, et de les ramener dans l'*habitation* patrimoniale de César, *in conventu familiari Cæsaris*.

corporation riche et puissante, propriétaires de belles métairies et de champs fertiles, et seigneurs des vassaux qu'ils y avaient attirés. Telle fut l'origine de la plupart des monastères et surtout de ces fameuses abbayes de Bénédictins dont l'opulence excita plus tard tant de haine et d'envie. La source de ces richesses était cependant respectable; car elles avaient pour premier fondement la culture, seule base légitime de la propriété du sol.

Ailleurs, des familles d'hommes libres, mais qui n'avaient point de propriétés ou qui avaient été dépouillés de leur patrimoine par les guerres et les calamités fréquentes dans les temps de troubles, venaient demander à un seigneur une concession de terrain à défricher. Le seigneur y mettait des conditions plus ou moins onéreuses, suivant son caractère ou les circonstances du moment. Si les colons avaient quelques ressources, ils se chargeaient eux-mêmes des frais de l'établissement. Quelquefois le propriétaire faisait construire les bâtiments, et fournissait les instruments aratoires et les bestiaux, moyennant une part dans les produits, usage qui s'est conservé dans les baux à cheptel de nos provinces.

Jean de Muller, dans son histoire de Suisse, cite beaucoup de chartes qui contiennent des traités de ce genre entre les propriétaires et les concessionnaires de terrains incultes. C'est des différentes conditions attachées à ces traités qu'est née cette infinie variété de droits féodaux, qui, faute d'être envisagés sous leur véritable point de vue, ont été l'occasion de tant de dissertations obscures, d'assertions fausses et de vaines déclamations.

Dans tous les cas, les nouveaux colons se trouvaient placés, à l'égard du propriétaire, dans la même position que les paysans ou métayers, *villani*, déjà fixés sur le domaine, c'est-à-dire que le propriétaire devenait leur supérieur ou seigneur, *senior*, qu'ils ne pouvaient quitter la colonie sans sa permission, et qu'il avait droit de juridiction sur eux. Tous les colons étaient aussi obligés de prendre les armes sur l'ordre du seigneur, soit pour défendre la colonie contre les brigandages, alors très communs, soit pour le suivre à la guerre lorsqu'il y était appelé pour accomplir lui-même les conditions de la donation royale ou *féod*, dont son droit de possession dépendait.

Le propriétaire faisait, en outre, les réserves que son intérêt lui paraissait exiger.

D'abord, il retenait le droit de chasse et de pêche, comme on le fait encore dans presque tous les baux à ferme, et dans un pays qui était en grande partie désert et inculte, ces droits avaient une importance qu'ils n'ont plus de nos jours. Cet état du pays avait aussi donné l'idée de tirer quelque profit des forêts et des landes, en y faisant vivre des animaux à demi sauvages, auxquels on offrait seulement une retraite dans le manoir pour les prendre et les tuer plus aisément. De là l'usage des colombiers, inconnus aux anciens, et dont il était naturel que les propriétaires se réservassent la possession lorsque les landes sur lesquelles voltigeaient leurs pigeons venaient à être défrichées. De là encore ces garennes, où pullulaient des milliers de lapins; de là ces nombreux troupeaux de porcs qui erraient dans les bois pour y chercher leur nourriture, et se rassemblaient le soir au coup de sifflet du pâtre dans les enceintes de branchages entrelacés, dans les plessis, *plexitia*, qui du temps de César entouraient déjà les habitations gauloises.

Ordinairement les seigneurs permettaient aux colons de faire paître leurs porcs dans les forêts, et d'y prendre le bois nécessaire à leur consommation.

Les petites colonies formées par la réunion d'un certain nombre d'exploitations rurales se nommaient en latin *villa*, village, et en langue germanique *heim*, hameau. Ces expressions répondent aux mots *town* et *township*, dont on se sert aux États-Unis pour désigner la réunion d'habitations qui se forme sur un terrain nouvellement défriché. La colonie prenait souvent, comme aux État-Unis, le nom du propriétaire; nous en avons des exemples dans beaucoup de noms de villages, tels que Villodon, *villa Odonis*, Villemartin, *villa Martini*. Si le terrain concédé appartenait à une église ou à un monastère, la colonie prenait le nom du saint révéré par ses fondateurs; le très grand nombre de villes et de villages qui portent des noms de saints prouve assez quelle a été l'influence du clergé sur la colonisation et le défrichement de nos contrées.

Lorsque le village devenait considérable, et que les produits de la culture augmentaient,

le propriétaire faisait construire sur quelque cours d'eau un moulin destiné à moudre les grains de la colonie. Les moulins à eau et à vent sont une invention du moyen âge; et pour comprendre combien était grand ce bienfait d'une époque si méconnue, il faut songer que les Romains n'avaient que des moulins à bras, dont ils faisaient tourner la meule par des esclaves enchaînés, auxquels on crevait les yeux, et qu'on faisait marcher à coups de fouet. On a calculé que ces moulins produisaient avec la même quantité de grains un tiers de farine de moins que nos moulins à eau; ainsi ce procédé nouveau, en épargnant à l'humanité des atrocités révoltantes, augmentait considérablement les ressources alimentaires de la population. Pour s'indemniser de ses avances, le propriétaire faisait proclamer que les colons lui paieraient un certain droit de mouture, et ne pourraient moudre ailleurs qu'au moulin de la colonie. Cette proclamation, qui s'appelait ban, *bannus*, fit donner aux moulins des seigneurs le nom de moulins bannaux.

Les fours bannaux eurent une origine semblable; car à cette époque aussi on perfection-

na les fours et la fabrication du pain; ce fut encore une nouvelle ressource pour l'alimentation de l'espèce humaine et une des causes de son accroissement rapide dans cette période.

On travaillait en commun aux routes qui devaient ouvrir des débouchés à la colonie, et ainsi naquirent les corvées dont on a sans doute abusé dans les derniers temps de la monarchie, mais qui sont si bien dans la nature des choses, que de nos jours même on s'est vu obligé de les rétablir sous un autre nom, dès qu'on a voulu songer sérieusement à l'entretien et à la réparation des chemins dans les campagnes.

Je n'en finirais pas si je voulais indiquer l'origine de toutes les coutumes féodales; mais je ne crains point d'avancer qu'il n'en est pas une seule dont il ne soit facile de se rendre compte, en s'attachant à ce grand système de la colonisation et du défrichement progressif de l'Europe qui peut seul expliquer le moyen âge.

Ainsi tombe tout cet échafaudage d'une prétendue série d'usurpations et de violences, à l'aide desquelles des hommes bardés de fer auraient imposé à des cultivateurs heureux et libres, à des bergers de l'âge d'or sans doute,

les chaînes féodales sous lesquelles leurs descendants gémissaient encore au XVIIIe siècle. Certes, on ne saurait nier que la plupart de ces droits, légitimes à leur naissance, ne fussent devenus vexatoires et abusifs, par suite du changement des institutions et des progrès de la société. Mais la justice et le principe de la propriété sur lequel repose l'ordre social exigeaient qu'ils ne fussent pas supprimés sans indemnité, puisqu'ils étaient le prix de l'abandon des terrains dont jouissaient encore les descendants des premiers concessionnaires.

Néanmoins, comme dans tout système il y a ordinairement un côté vrai, je conviens que la féodalité dégénéra, à une certaine époque, en oppression et en violence, et je vais essayer d'en développer les causes.

L'une de celles qui contribua le plus efficacement à augmenter la puissance des seigneurs féodaux, sous la première race, fut l'usage germanique de la recommandation. On a fait beaucoup de commentaires sur cet usage, mais la meilleure explication qu'on en puisse donner, se trouve dans Tacite, qui nous apprend com-

ment les guerriers germains avaient coutume de se lier par un engagement particulier à la fortune d'un chef puissant qui leur promettait appui et protection, et à qui ils juraient obéissance et fidélité. Cet engagement, qui, dans la Germanie, était purement personnel, devint territorial après l'établissement des Francs dans les Gaules. Marculphe nous a laissé la formule des actes par lesquels on recommandait sa terre à un homme puissant, c'est-à-dire qu'on lui en faisait une donation simulée, et qu'on la reprenait ensuite en s'engageant, sous peine de confiscation, à certaines obligations en échange de l'appui qu'on acquérait le droit d'invoquer en toute circonstance. Ces obligations consistaient surtout dans la promesse du service militaire, et dans l'engagement de ne pas reconnaître d'autre juridiction que celle du seigneur de la terre.

Les recommandations devinrent très communes au milieu des troubles de la première race, pendant lesquels des hommes en crédit, et surtout ceux qui gouvernaient les provinces en qualité de comte ou de duc, pouvaient faire, suivant leur caprice, beaucoup de mal ou

beaucoup de bien. Par suite de ces actes, le propriétaire de la terre recommandée reconnaissait l'homme auquel il se recommandait pour son supérieur, *senior*, et devenait son inférieur ou *junior*, son gas, son vassal. Dès le IXe siècle, les choses en étaient venues au point qu'il n'y avait plus de terres sans seigneur, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus de petites propriétés indépendantes, mais que toutes avaient été absorbées par les grandes seigneuries où l'on voyait sur un vaste territoire les anciens serfs ou tributaires gaulois, les colons fixés à diverses conditions sur le sol, et les propriétaires de terres recommandées, confondus sous la dénomination commune de vassal, et soumis à l'autorité d'un grand propriétaire qui était en même temps leur chef militaire et leur juge.

Si quelques petits propriétaires avaient réussi jusqu'alors à rester libre, ils se trouvaient entourés de tous côtés par les grandes seigneuries, exposés à la haine des seigneurs et à la jalousie des vassaux, soustraits par leur isolement à la surveillance comme à la protection des gouverneurs de provinces; leur indépen-

dance, n'était plus qu'une charge pour eux-mêmes, et une cause de désordre pour l'état. Ce fut afin de remédier à ces inconvénients, et peut-être aussi pour obéir aux suggestions des seigneurs, auxquels l'autorité royale affaiblie ne savait plus résister, que Charles-le-Chauve, par un capitulaire de l'an 847, ordonna que tout homme qui n'aurait pas encore de seigneur serait tenu de s'en choisir un. Par là, le système féodal devint complet en France, et son vaste réseau embrassa la population tout entière. *

* A proprement parler, la dénomination de *terres féodales* ne devait s'appliquer qu'à celles qui, comme les *terres militaires* des Romains, avaient été concédées à des soldats, à la charge de prendre les armes toutes les fois qu'ils en seraient requis pour le service de l'état; quelque chose d'analogue existe encore aujourd'hui dans les colonies militaires de la Russie et de la Suède. On appelait *allodiales* (*all-odd*, en anglais moderne *all-own*, tout en propre) les propriétés qui n'avaient pas cette origine, et qui étaient possédées sans conditions ni restrictions. Il est vrai qu'après la conquête, tous les hommes libres, et par conséquent tous les propriétaires gaulois, furent astreints au service militaire; mais on continua d'appeler *allodiales* les terres qui ne relevaient que du souverain lui-même, et dont les propriétaires ne reconnaissaient point de supérieur intermédiaire entre eux et le chef de l'état. Ces propriétés furent bientôt réduites à un très petit nombre; d'abord, parce que la

Ce que le pouvoir féodal avait gagné en étendue pendant les troubles intérieurs qui marquèrent la fin de la première race, il le gagna en force par les désordres qui suivirent les invasions des Sarrasins et des Normands sous les successeurs de Charlemagne. A cette époque, les Sarrasins établis en Espagne poussaient leurs incursions dans les provinces du Midi jus-

plus grande partie du territoire, étant en friche et inoccupée, les forêts et les landes furent concédées par le souverain à titre de possession féodale; ensuite parce que les confiscation et les recommandations volontaires ou forcées, changèrent en propriétaires féodaux tout ce qui restait de propriétaires allodiaux. Les Alleux avaient fini par disparaître entièrement en France sous les derniers Carlovingiens; en Allemagne, où se maintint un ordre social plus régulier, ils se conservèrent mieux, et de là vint cette foule de petits seigneurs *immédiats*, c'est-à-dire qui, suivant l'esprit des vieilles institutions germaniques, ne reconnaissaient pas d'autre supérieur que l'empereur lui-même, ni d'autre juridiction que celle de la cour impériale. Dans certaines parties de l'ancienne Germanie, et notamment en Suisse, il y avait même des bourgeois, des paysans, qui ne possédaient qu'une maison et un champ; mais cette maison, cette terre, étaient *allodiales*, et leur possesseur, se prétendant l'égal des princes de l'empire, ne voulait se soumettre à aucune juridiction locale. Ces prétentions des Suisses furent la cause de leur soulèvement contre les baillis de la maison d'Autriche, soulèvement très légal, et dont peu d'historiens ont aperçu le véritable caractère.

qu'à la Loire et aux montagnes d'Auvergne ; les pirates scandinaves remontaient les fleuves du Nord et dévastaient tout le pays compris entre la Loire et le Rhin.

Les campagnes étaient exposées à des ravages continuels, et les colonies naissantes, qui commençaient à se former en villages, sentirent que leur premier besoin était de s'assurer des moyens de défense. Alors s'élevèrent de tous côtés ces tours énormes, environnées d'une triple enceinte de hautes murailles, dont les ruines majestueuses couronnent encore les sommets de nos coteaux.

On n'a voulu voir dans ces forteresses que des repaires de brigandages et de tyrannie, auxquels les malheureux serfs étaient forcés de travailler pour mieux établir la puissance des despotes farouches qui les opprimaient. Mais en réfléchissant sur l'état de la société à cette époque, on se demande comment les seigneurs féodaux, qui n'étaient que de grands propriétaires, vivant au milieu de leurs paysans, dans un temps où il n'y avait pas de troupes soldées, auraient pu contraindre tous les bras de la population à servir ainsi gratuitement les

intérêts de leur despotisme. N'est-il pas évident, au contraire, qu'il n'y avait alors de sûreté pour les biens et les personnes que sous l'abri protecteur des enceintes fortifiées? On doit donc penser que les habitants des campagnes se portèrent avec ardeur à ces travaux, auxquels étaient attachée la sécurité de leurs familles. Ces forteresses, dans leurs masses imposantes, conservent encore, comme les vastes cathédrales du XIIe siècle, l'empreinte des efforts unanimes et spontanés de toute une population, mue par les mêmes sentiments et dominée par les mêmes besoins.

De nos jours, aux Etats-Unis, dans les cantons nouvellement habités, et encore exposés aux incursions des sauvages, lorsqu'on fonde une colonie ou village, *township*, on construit souvent pour la sûreté des colons une tour de bois, fortifiée par plusieurs enceintes palissadées, dans lesquelles toute la colonie se retire en cas d'alarme. Les seigneurs féodaux et leurs paysans firent au Xe siècle ce que font au XIXe les colons américains dans des circonstances semblables. Ces enceintes fortifiées, construites à l'imitation des camps romains,

furent appelées petits camps ou *castella*, châteaux. Tous les colons ou vassaux de la seigneurie étaient tenus d'y veiller alternativement pour la sûreté commune. C'était ce qu'on nommait le *guet*, du mot tudesque *wacht* qui signifie veille. Un factionnaire était toujours en observation sur le donjon de la plus haute tour ; dès qu'il apercevait dans la campagne une bande d'hommes armés, il sonnait l'alarme, et tous les habitants des métairies se réfugiaient dans l'enceinte avec leurs meubles et leurs bestiaux. La protection de ces forts paraissait si nécessaire qu'elle semblait être l'essence et la condition de la propriété seigneuriale : dans le langage des chartes des XIII et XIV siècles, on était seigneur de tel endroit *à cause de sa tour*.

Les colonies qui dépendaient des monastères furent obligées de recourir aux mêmes précautions, et de hautes murailles crénelées entourant l'église et les bâtiments du couvent, offrirent une retraite aux vassaux armés sous la bannière du saint qui les protégeait.

Les anciennes villes gauloises qui, à travers la domination des empereurs romains et des

conquérants barbares, avaient toujours conservé leurs lois et leurs institutions municipales, relevèrent aussi leurs vieux remparts, et leurs bourgeois firent le guet sous le commandement des ducs ou des comtes qui y résidaient comme gouverneurs des provinces. Ces officiers furent investis d'une sorte de dictature par l'urgence des dangers; les populations se pressèrent sous leurs étendards pour former un centre de résistance, et ils virent leur autorité s'accroître dans leurs gouvernements, en même temps que les liens de subordination qui les rattachaient au souverain s'affaiblissaient de jour en jour, soit par l'éloignement des princes carlovingiens, que leur origine germanique fixait sur les bords du Rhin, soit par les désordres d'une guerre d'invasion et de brigandage qui coupait toutes les communications, et isolait toutes les parties de l'empire.

Ce fut ainsi que Thibaut-le-Vieux, fils d'un comte de Tours, ayant aidé les habitants de Chartres à repousser les attaques du fameux pirate Rollon, se créa une domination indépendante, qui embrassait tout l'ancien pays des Carnutes, depuis les rives du Cher jus-

qu'aux forêts du Perche. Ce fut ainsi que Robert-le-Fort, Eudes et Hugues-le-Grand, ducs de France, défendirent Paris contre les Normands, et préparèrent la grandeur de leur race, en combattant pour le salut du peuple sur lequel leur postérité devait régner huit cents ans.

L'indépendance des gouverneurs de province avait été légalement consacrée dès 847 par l'assemblée nationale de Mersen, où les grands de l'empire, réunis pour rétablir la paix entre les fils de Louis-le-Débonnaire, firent stipuler formellement par un capitulaire que leurs charges, jusqu'alors amovibles à la nomination du roi, seraient désormais héréditaires dans leurs familles. A partir de cette époque, les comtes devinrent réellement des seigneurs féodaux, c'est-à-dire que leurs charges furent pour eux des propriétés qu'ils possédaient, sous la seule condition du service militaire et de la fidélité au souverain.

Ils avaient toujours eu le droit de requérir, au nom du prince, les services des propriétaires féodaux dans l'étendue de leurs comtés. On trouve dans les capitulaires de Charlema-

gne une foule de dispositions relatives aux réquisitions du service militaire par les comtes. Chaque seigneur féodal devait se ranger en personne sous la bannière du comte de sa province, avec un certain nombre de ses paysans ou vassaux. Ceux que leur âge ou leurs infirmités dispensaient du service personnel, envoyaient leurs vassaux sous les drapeaux du comte; un capitulaire de l'an 812 ordonne même que les seigneurs, attachés à la cour de l'empereur, n'appelleraient pas leurs vassaux auprès d'eux, mais les laisseraient aller avec la milice de la province, sous les ordres du comte dont ils dépendaient. Lorsque les comtes se furent rendus héréditaires et indépendants, ils exigèrent, en leur propre nom, ce qu'ils avaient réclamé jusque-là au nom du souverain, et se trouvèrent, à l'égard des propriétaires féodaux, dans la position où ces derniers étaient eux-mêmes à l'égard de leurs paysans, puisqu'ils furent également leurs capitaines et leurs juges par droit patrimonial. Ainsi se forma la hiérarchie féodale, dont le seul lien, depuis le souverain jusqu'au der-

nier vassal, était l'obligation du service militaire, et le droit de justice exercé par le supérieur sur l'inférieur. Seulement la *haute justice*, le droit de vie et de mort, continua à n'appartenir qu'aux ducs, aux comtes et autres grands fonctionnaires, qui en étaient investis comme représentant la puissance royale, et qui le conservèrent héréditairement.

Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il faut faire une grande distinction entre les seigneurs féodaux, possesseurs de terres et exerçant, à ce titre, dès le temps de la première race, une autorité domestique sur leurs paysans ou vassaux, et les comtes et autres gouverneurs de provinces, qui, sous la première race, et au commencement de la seconde, n'avaient d'autres prérogatives que celles qui leur étaient déléguées par le souverain dont ils tenaient leurs charges amovibles à sa volonté.

Ces officiers étaient sans doute, pour la plupart, en même temps propriétaires féodaux; car on devait choisir de préférence, pour gouverner les provinces, les hommes qui

avaient de grandes fortunes territoriales. Mais lorsqu'ils se furent rendus indépendants dans leurs gouvernements, ils augmentèrent leurs possessions, en s'emparant du domaine royal, dont ils n'étaient d'abord que les administrateurs comptables. Ce domaine se composait en grande partie des terrains encore inoccupés, c'est-à-dire des forêts. Cette portion du sol, qui n'est point tombée dans la propriété privée, parce qu'elle n'a jamais été défrichée, formait encore, en 1789, presque toute la fortune de la haute noblesse, et forme même aujourd'hui tout le domaine de l'état.

Continuant à s'approprier les revenus royaux, les comtes perçurent également, à leur profit, les amendes et droits de justice ainsi que les péages, et en établirent arbitrairement de nouveaux. Leur résidence était en général fixée dans les anciennes cités gauloises, jadis chefs-lieux des nations celtiques, et qui, à travers toutes les révolutions de l'empire romain, avaient conservé leurs franchises municipales, leurs sénats héréditaires et même le droit de battre monnoie. Les comtes attaquèrent pres-

que partout les franchises de ces villes, s'en emparèrent comme de leur domaine, et firent battre à leur coin la monnaie qui jusqu'alors n'avait porté que le titre des cités. Mais les villes les plus considérables ne cessèrent jamais de lutter pour la conservation de leurs libertés avec l'appui des évêques qui, élus par le peuple et le clergé, étaient les véritables représentants de la population. Cette lutte dura trois siècles, et se termina par la concession des chartes de communes, qui assurèrent ou rendirent aux cités gauloises la plupart de leurs priviléges. Les seigneurs donnèrent ou vendirent même alors les franchises de cités à des bourgs qui n'étaient que des colonies formées sur les terres féodales, et dont les habitants avaient par conséquent toujours été dans la condition de serfs ou de vassaux.

Il y eut donc du IXe au XIIe siècle usurpation réelle de la part des comtes, qui, au milieu des désordres causés par les invasions des Sarrasins et des Normands, s'attribuèrent dans leurs gouvernements tous les droits de la souveraineté. L'avénement au trô-

ne des ducs de France dans la personne de Hugues Capet, fut la conséquence et pour ainsi dire le complément de ce système général d'usurpation.

Les circonstances qui avaient favorisé les empiétements des comtes, accrurent au même degré la puissance des propriétaires féodaux. Maîtres de ces tours, de ces châteaux fortifiés que la crainte des invasions avait fait élever de toutes parts, ils ne tardèrent pas à s'en servir pour exercer sur leurs vassaux un despotisme qui devint intolérable, lorsque l'espèce de garde nationale qu'on appelait le guet, eut été peu à peu remplacée par des hommes d'armes mercenaires que les seigneurs prenaient à leur solde. Alors eurent lieu tous ces actes d'oppression et de brigandage dont nos chroniques sont remplies; alors furent inventées ces avanies honteuses et bizarres que le caprice des seigneurs imposait aux voyageurs et aux cultivateurs sans défense. Alors l'anarchie fut complète dans tout l'état; car les seigneurs se rendirent indépendants des comtes comme les comtes s'étaient rendus indépendants des rois. Ils s'affranchirent de toute surveillance, et ré-

sistèrent par la force des armes à tous les moyens de répression *. Enfin, la subordination étant anéantie à tous les degrés de la hiérarchie sociale, toutes les lois tombèrent à la fois en désuétude, et il n'y eut plus d'autre règle que la volonté des seigneurs érigée en coutumes.

Tel fut au treizième siècle l'état de l'Europe entière, et ce qu'on a nommé bien à tort le système du gouvernement féodal. Car, à cette époque, au contraire, la vraie féodalité, c'est-à-dire l'organisation régulière de la propriété basée sur l'obligation du concours à la défense commune de l'état, était en pleine décadence. Alors aussi commença la réaction qui détruisit peu à peu toutes les existences indépendantes et finit par concentrer tous les pouvoirs dans la main des rois. Il n'entre pas dans mon

* Les seigneurs de Montmorency, de Montlhéry, du Pugets, contre lesquels Louis-le-Gros eut à guerroyer, étaient des propriétaires féodaux qui bravaient toute autorité à l'abri des remparts élevés pour défendre leurs villages contre les Normands.

Les comtes d'Anjou, de Champagne, de Flandre et les premiers Capétiens eux-mêmes étaient des gouverneurs de province qui s'étaient rendus indépendants en usurpant le pouvoir royal dans leurs gouvernements.

plan de suivre les progrès de cette réaction qui fut l'ouvrage de six cents ans, et produisit pour dernier résultat la constitution de l'ordre social tel qu'il existait au dix-huitième siècle.



NOTES HISTORIQUES

SUR

LE CHATEAU DE BURY,

Par M. Naudin.

Chaque époque a une passion qui domine toutes les autres : la nôtre aime les hommes et les choses d'autrefois; non ceux que nous admirions tant dans notre jeunesse, et dont le souvenir nous poursuivait jusque dans nos rêves, les Grecs et les Romains, Sparte et le Capitole, mais les hommes et les choses de notre vieille histoire de France. Soit que cette tendance nous ait été imprimée par les études de quelques grands écrivains, soit que nous nous sentions poussés à la poursuite des traces un peu effacées du passé, par la crainte de voir les restes des arts et des mœurs de nos pères achever de s'engloutir dans l'abîme de

l'oubli, il s'est formé une sorte de croisade contre les dévastations du temps et pour conserver les souvenirs qu'il a respectés. Peut-être la ferveur a-t-elle été un peu loin, et comme toutes les passions, peut-être celle-ci adore-t-elle jusqu'aux défauts de son idole? Je n'oserais m'établir ici juge de cette question; mais loin de blâmer les recherches qu'on a faites, quelque minutieuses qu'elles puissent paraître, je me hâte de reconnaître qu'elles ont été la matière d'excellentes productions. Je crois que dans les sciences il n'y a pas de travail insignifiant d'abord qui ne puisse avoir quelque utilité.

C'est cette confiance qui me fait me hasarder à publier les notes suivantes sur le château de Bury, que des circonstances particulières m'ont mis à même de recueillir. J'y ai aussi été invité par l'intérêt que je crois qu'inspirent en général les ruines; de même qu'on ne peut écouter sans se laisser attendrir le récit d'une grande infortune, il me semble impossible de voir sans émotion les débris de quelque grand monument, et de ne pas ressentir le désir de savoir leurs vicissitudes et les évé-

nements dont ils ont été les témoins. On éprouve je ne sais quoi de religieux en parcourant ces lieux foulés jadis par des hommes riches et puissants qui ont disparu depuis si long-temps, en considérant ces murs dégradés qui ont prêté le secret de leur abri à de grandes actions ou à de terribles crimes dont le souvenir a péri pour toujours. Chaque fois qu'au sortir de la forêt de Blois on découvre le vieux château de Bury, dominant le pittoresque paysage des coteaux de la Cisse, avec ses murs tremblants, ses tours déchirées et revêtues de lierre, on se prend d'intérêt pour son abandon, on est tenté de l'interroger sur son histoire et sur celle du vieux manoir féodal qui l'a précédé; car pourquoi ne s'y trouverait-il pas aussi quelque récit digne d'être entendu, une de ces aventures surnaturelles ou touchantes que les grand'mères racontent à la veillée, et qui font partie du patrimoine du village? Mais, hélas! il faut bien l'avouer, quoi qu'il en coûte: lorsque le château actuel a été bâti, le temps des légendes et de la chevalerie était passé, et les membres de la famille Robertet, qui l'ont possédé, ont tous été

assez peu poétiques; leur nom seul suffirait pour glacer l'imagination la plus disposée au merveilleux; et quant à la gothique forteresse à laquelle ce château a succédé, tout est muet sur son compte; hormis quelques vagues traditions, rien n'en est resté: pas même un conte sur les chevaliers qui l'habitèrent, sur les belles et nobles châtelaines qui y ont passé leur vie: pas même un lambeau de ses vieilles murailles dont l'écho puisse redire le cri de guerre et les chants d'amour dont elles retentirent sans doute tant de fois.

Ce sera donc un récit bien sec et bien froid que celui que je vais faire, un composé de fragments épars, recueillis çà et là, et cousus pour en faire un tout; je le regrette plus que personne, moi qui porterai, peut-être, la peine de l'aridité du sujet; mais il a bien fallu prendre les choses telles qu'elles étaient, au risque d'être ennuyeux. Il n'est pas à ma disposition de créer des faits dans le passé, et toute mon ambition s'est bornée à rassembler ceux qui m'ont semblé mériter d'être conservés.

A deux lieues de Blois, sur le territoire de

la commune de Saint-Secondin, au sommet de l'un des coteaux qui dominent le vallon arrosé par la Cisse, s'élèvent, avec quelque grandeur encore, les ruines du château de Bury *.

Quoique, pour ceux qui ne connaissent pas la date de sa construction, cet état de dégradation et les monceaux de débris qui couvrent le sol de tous côtés puissent lui en faire assigner une très reculée, ou permettent de supposer quelque grande catastrophe, il n'y a pas plus de trois siècles qu'il fut bâti par Florimond Robertet, et aucun événement remarquable ne signala sa chute.

A la place que nous voyons qu'il occupait, et qu'il occupe encore en partie, il existait **; dès le milieu du douzième siècle, un château-fort (*arx*), au bas duquel était un village, ou, comme on le croit dans le pays, une petite ville fortifiée.

* Au moyen âge : *Bureium.* (*Spicilegium*, in-fol., III. 283.)

** Le château actuel a été bâti sur l'emplacement de l'ancien, et des portions des murs de celui-ci ont été employées dans la construction subséquente ; du moins, un pan de mur noirci par le feu, qui a été trouvé il y a quelques années, revêtu à l'extérieur du même mortier que les ruines actuelles et faisant corps avec le reste du bâtiment, autorise à le croire.

L'origine de cet ancien château se perd dans l'obscurité du moyen âge. Aucune description ne nous en est restée, et les dernières traces en ont disparu sous les bâtiments qui lui ont succédé.

Seulement, on trouve encore dans une rue du Bas-Bury, village placé sur le penchant et vers le bas du coteau, les jambages d'une porte très haute et très épaisse, dont le ceintre est tombé; et en montant le coteau dans la direction de cette porte et du château, on rencontre à fleur de terre des restes de murs qui, sans nul doute, faisaient ainsi que la porte partie des travaux de fortification.

Plus loin, en avançant vers le couchant, si l'on fouille la terre à quelque profondeur, on découvre quelquefois des fondations de murs, des caves ruinées, qui permettent de croire aux prétentions de la tradition à une plus grande étendue du village de Bury, dans les temps qui sont loin de nous.

Nous trouvons l'histoire de ces temps bien stérile en documents sur le village comme sur le château. L'auteur anonyme du *Liber de Castro Ambasiæ*, qui écrivait au douzième siè-

cle, est le seul qui en parle, et n'en parle qu'une fois.

« *Sulpitius*, dit-il, *Bureium propè Blesim » totum, exceptâ arce, cremavit* * ».

Sulpice brûla entièrement Bury, près Blois, excepté le château **.

Bernier, sans citer ses autorités, dit que ce fut en l'année 1150, pendant les affaires que Sulpice eut avec le comte de Blois ***.

On ne sait de quelle affaire il veut parler; on doit cependant croire qu'il entend dire celles qui eurent lieu entre eux, à l'occasion du refus de Sulpice de faire hommage au comte de Blois des domaines qu'il possédait dans sa mouvance, lequel comte, suivant Bernier, aurait été Thibaud IV ****.

Certainement, il y a dans ces assertions de l'auteur de l'histoire de Blois plusieurs erreurs

* *In Spicilegio*, 283.

** Sulpice II, seigneur de Chaumont et d'Amboise, qui eut de longues querelles avec les comtes d'Anjou et de Blois ses suzerains, et fut livré par trahison au comte de Blois qui le fit mourir dans les tortures à Châteaudun. (*Spicileg. III. in libro de castro Ambasiæ*.)

*** Histoire de Blois. 200.

**** Hist. de Blois, pag. 96.

qu'il serait facile de relever; mais comme la discussion pourrait entraîner un peu loin, je me bornerai à dire qu'il résulte de divers passages du *Liber de Castro Ambasiæ*, que l'incendie de Bury aurait eu lieu en 1147 ou 1148, non point pendant la guerre qui se fit entre le comte de Blois et Sulpice, pour le refus d'hommage, lequel comte, dans ce cas, n'aurait pu être que Thibaud V; mais au cours des hostilités habituelles de Sulpice contre Thibaud IV.

Le même Bernier nous apprend que Geoffroy Borel en était seigneur en 1190 *, et que Béatrix, dame de Bury (il ne dit pas en quel temps), fit plusieurs charités à la Maladrerie de Saint-Lazare ** de Blois. Il ajoute qu'au temps de Thibaud IV, les bois de la seigneurie de Bury étaient mêlés avec ceux des comtes de Blois, et que ces derniers furent obligés d'acheter la part des seigneurs de Bury ***.

Ceci semblerait prouver que la terre de Bury fut, à son origine, indépendante du comté de Blois; et, malgré les nombreux retranche-

* Histoire de Blois, 201.

** *Id.* 65.

*** *Id.* 200, 201.

ments qu'elle a éprouvés, son état actuel * permet de supposer qu'elle fut constituée dès les premiers temps de la conquête, alors que le vainqueur, usant du droit du plus fort, traçait lui-même les limites de son domaine, en disant : Ceci est à moi, et sans avoir à redouter les réclamations des anciens maîtres qu'on croyait traiter assez généreusement en leur laissant la vie **.

Après cela, nous ne trouvons plus de documents écrits sur les vicissitudes du château de Bury jusqu'à la possession de Florimond Robertet, au commencement du XVI[e] siècle.

Mais il existe encore dans le pays une tradition qui attribue aux Anglais la destruction de l'ancien château, et tout porte à croire qu'il a été dévasté et incendié ***. Il serait difficile d'en rap-

* La plus grande partie de ses dépendances se joignent sans interruption.

** Terres, maisons, esclaves, troupeaux, chacun prit ce qui se trouvait à sa bienséance, et se fit des domaines plus ou moins considérables, suivant son avarice, ses forces ou le crédit qu'il avait dans sa nation. (Mably, *Observations sur l'histoire de France*, chap. 2. — Quelle fut la condition des Gaulois et des autres peuples soumis à la domination des Français ; tome I, 144).

*** Voyez la note **, page 147.

porter l'époque à un autre temps qu'au règne de Charles VI ou Charles VII; on montre, en face, du côté de la forêt, une vallée qui a conservé le nom de *vallée des Anglais*, en témoignage de leur passage en ce lieu; et au midi, au-delà du revers de la colline sur laquelle il est assis, est une localité qu'on appelle encore le Champ-dolent, *campus dolens*, expression poétique et touchante, comme on en rencontre souvent dans le langage du peuple, due, sans doute, à quelque combat livré en cet endroit, et aux cris des blessés et des mourants que les habitants des hameaux voisins identifièrent avec le champ qui les avait reçus.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne reste aucune trace de l'ancien château de Bury; mais il se pourrait qu'une maison qu'on voit au bas du coteau, et qui sert d'habitation au garde, eût une origine contemporaine de la sienne; au moins deux petites fenêtres en arcades, très rapprochées l'une de l'autre, qu'il est encore facile de distinguer dans le pignon du sud-ouest, quoiqu'elles aient été murées, autorisent-elles à donner à ce mur une existence antérieure au château actuel, et

à la faire remonter au XIe ou XIIe siècle.

Auprès est une vieille construction, à laquelle on ne peut assigner d'époque, qui a conservé le nom de *l'Audience*.

Peut-être ces deux bâtiments étaient-ils occupés par le bailli, ou tout autre officier chargé de rendre la justice pour le seigneur.

Quoi qu'il en soit, à compter du désastre survenu sous Charles VI ou Charles VII, la tradition elle-même est muette sur Bury. Il est probable qu'il resta dans l'état où l'avait laissé la guerre, et qu'il y était encore quand, environ cent ans plus tard, Florimond Robertet, dit le Grand, ministre et secrétaire d'état de François Ier, acheta la châtellenie de Bury, à son retour d'Italie, où il avait été conclure la paix pour le roi avec les Vénitiens *, en 1515 **.

* Histoire de Blois, 201.

** Quoique cette date ne se trouve indiquée nulle part, je ne pense pas qu'on en puisse fixer une autre que celle de l'alliance offensive et défensive faite entre François Ier et la république de Venise contre l'empereur, attendu qu'il n'y a point eu de guerre entre Venise et la France depuis l'avénement de François Ier jusqu'au moins d'avril 1523, époque où Florimond Robertet figure au procès-verbal de la Coutume de Blois, comme

Il fit construire le château dont nous voyons les ruines; la description et deux élévations s'en trouvent dans le second volume des *plus excellents bâtiments de France*, de Ducerceau; et, à l'aide de ce précieux secours, il est facile, sur le lieu, de retrouver la place que devaient occuper dans l'ensemble les restes qui sont encore debout. (V. la pl. II).

« Ce bastiment, disait Ducerceau, en 1579, » est assis à deux lieues de Blois, assez pro- » chain de la rivière de Loire, du costé de sep- » tentrion. Il est eslevé et de grande monstre. » D'un costé, il descouvre un vallon derrière » le bourg qui va vers la rivière, où est une » fort belle veüe. L'autre costé s'étend en haut » sur la plaine. En ce lieu y a deux courts, » celle du sieur et la basse. Celle du sieur a » vingt-cinq toises en carré, entour laquelle » et aux quatre costéz, sont quatre corps de » logis. Aux quatre angles d'iceux par le de-

propriétaire de Bury, et que l'alliance ne fut rompue qu'au mois d'août suivant, que les Vénitiens firent une ligue avec le pape, l'empereur et autres souverains, pour la défense de l'Italie contre le roi de France. (Voyez Mézerai, histoire de France. François Ier) et Coutumes de Blois, 856.

» hors sont quatre tours d'assez belle monstre.
» D'icelle cour du sieur on passe outre le bas-
» timent de la face pour descendre par un es-
» calier au jardin, lequel n'est pas fort grand,
» toutefois fort beau et bien entretenu, et des-
» couvre le val ci-dessus dit, au milieu duquel
» (*le jardin*) est une fontaine eslevée. Joignant
» ce jardin, et à costé d'iceluy, y a un second
» jardin, qui pareillement a son regard sur le
» val, et respond derrière la basse court. Les
» quatre corps de logis, fermant la court du
» sieur, sont accommodez à sçavoir : le corps
» faisant séparation d'entre la court du sieur et
» le jardin, de salles, chambres, garderobbes,
» ayant leur regard, l'un sur le jardin, l'autre
» sur la court. Des deux autres corps à dextre
» et sénestre, celuy à dextre en entrant, au
» premier et second estage, sont galleries à
» croisées, de la longueur de la court: le corps
» à sénestre, au premier étage, est dédié à of-
» fices; au-dessus chambres, garderobbes.
» L'autre corps, qui fait la face de l'entrée,
» n'a qu'un estage, et est par dedans la court
» une gallerie à arcs, et voultée; et dessus une
» terrasse ayant veüe sur la court et sur la

» plaine. La basse court est fermée la plus
» grande partie d'estables, granges, pressouers
» et autres lieux nécessaires pour une basse
» court. Feu M. d'Alluye le fit bâtir. »

Il faut ajouter à cette description, qu'en face du grand corps de bâtiment était une tour à chacun des angles de la partie méridionale du premier jardin, et que celle placée au bord du chemin servait de prison, et en a conservé le nom. Qu'entre ces deux tours il y avait une chapelle dont l'entrée faisait face à l'escalier; et qu'une troisième servant de fuye, et placée sur la même ligne, s'élevait à l'angle extérieur du jardin situé derrière les bâtiments de la basse-cour. Les murs devaient être construits avec une grande solidité, puisque ceux de la basse-cour qui ont persisté n'ont pas moins de cinq pieds d'épaisseur, et qu'on reconnaît dans la maçonnerie une grande prodigalité de chaux. Cependant les mortiers de l'intérieur des murs sont friables, et il m'a semblé qu'on pouvait attribuer ce vice dans la confection à l'emploi de sable de mine qui, étant mêlé de beaucoup de parties terreuses, n'a pas pu se lier aussi intimement avec la chaux que s'il eût été pur.

Le château, la basse-cour et le jardin étaient entourés, au nord, au levant et au couchant, par de larges fossés remplis d'eau, et au midi par les murs de terrasse des jardins, au-dessous desquels est la pente du coteau qui servait alors de garenne, et en a conservé le nom, quoique, au lieu des buissons qui devaient le couvrir alors, on y voie maintenant des vignes et des arbres fruitiers.

On entrait dans la basse-cour par un pont-levis, et dans la cour principale par un autre pont-levis protégé par deux tourelles, et l'on passait sous la galerie à arcs.

A l'angle ouest du château est un grand terrain entouré en partie de murs ruinés, qu'on appelle encore le *Parc*, et qui devait renfermer des jardins ou allées de promenade.

Enfin, il existe, à peu de distance de Bury, une localité nommée encore *les Justices*, où, sans aucun doute, on suppliciait les condamnés de la châtellenie *.

Bernier nous apprend, qu'au temps de Flo-

* On trouve dans plusieurs moëllons des murs, tirés des carrières du pays, des *dendrites* ou *pierres herborisées*, et des *coquillages marins fossiles*.

rimond Robertet, on voyait tant de raretés dans ce château, que l'admiration ayant premièrement fait ajouter quelque chose à la vérité, les paysans des environs et leur postérité en parlèrent ensuite d'une manière toute fabuleuse. « Il n'y a pas long-temps, continue-t-il, qu'il » y avoit encore de fort beaux bustes, et particulièrement celui du prévost Tristan, et un » autre de marbre blanc qui, si l'on en croit l'inscription, est la figure de *Jean Tillery, Alleman, inventeur de la poudre à canon.* Mais il y avoit » de plus un David en bronze, au milieu du » donjon, que les connaisseurs estimoient infiniment, et qui avoit été apporté de Rome *. »

Florimond Robertet, baron d'Alluye et de Brou, posséda Bury jusqu'à sa mort, qui arriva, à Paris, le 18 décembre 1526 **. Il était originaire de Montbrison et d'une famille noble. Déjà conseiller à la chambre des comptes du Forez, il fut connu du duc de Bourbon qui le donna à Charles VIII. Il devint promptement trésorier de France et secrétaire des finan-

* Histoire de Blois, 201 et suiv.

** Épitaphe de Florimond Robertet, au Recueil des chartes de Bury, 50.

ces; et fut enfin nommé secrétaire d'état, emploi qu'il conserva successivement et sans interruption, sous les rois Louis XII et François Ier.

Florimond Robertet, à qui ses contemporains décernèrent le surnom de *Grand*, fut mêlé à toutes les affaires et négociations importantes de son temps si fécond en guerres, en traités et en alliances, et en sortit avec une réputation incontestée de capacité et de probité *. Sa réponse à Louis XII, qui lui accorda pour devise son *fors ungne* **, prouve suffisamment et la noble confiance du ministre, et l'estime dans laquelle il était auprès de son roi.

« Sans point de faute, dit Robert de la
» Marck, maréchal de France, dans ses mé-
» moires, c'étoit l'homme le mieux entendu
» que je pense guère avoir vu, et de meilleur
» esprit qui s'est mêlé des affaires de France,
» et qui en a eu la totale charge, et a eu cet
» heur qu'il s'y est toujours merveilleusement
» bien porté ***.

* Moreri. v, 365.

** Histoire de Blois, 26.

*** Moreri. v, 365.

Ce fut surtout sous le règne de François Ier qu'il arriva au dernier degré de la considération et des honneurs. Le roi, pour rendre justice à ses talents, et lui témoigner sa reconnaissance des soins qu'il avait donnés à son mariage avec Claude de France, lui confia l'administration du royaume *.

Dans le procès-verbal de la Coutume de Blois, on le voit figurer avec le titre de messire, entre le comte de Tonnerre et Louis d'Étampes, seigneur de Valençay **.

Quoiqu'il ne fût pas originaire de Blois, il affectionnait grandement ce pays. En effet, il y épousa Michelle Gaillard, d'une famille noble blésoise ***. Il y bâtit l'hôtel d'Alluye ****, dans la rue Saint-Honoré; il s'y fit construire une chapelle dans l'église Saint-Honoré, où il ordonna sa sépulture et celle de sa famille, et fit de grandes réparations à cette église qu'il dota d'ornements et de fondations *****. Il acheta la

* Mézerai, histoire de France, II, 898. — Moreri, *ibid.*

** Coutume de Blois, 856.

*** Histoire de Blois, 444.

**** Hist. de Blois, 26.

***** Hist. de Blois, 52.

seigneurie de Bury, et y éleva le château. Blois peut donc, comme son pays d'adoption, le revendiquer pour un de ses enfants.

Il mourut, ainsi que nous l'avons dit, le 18 décembre 1526, à Paris, et son corps fut transporté dans la chapelle de l'église St.-Honoré de Blois, « conduit, dit son épitaphe, dans un charriot d'armes, et avec effigie représentant sa personne sur ledit charriot, par le commandement du roi François, son dernier maître. »

Son portrait, peint à l'huile sur bois, est au château de Pezay.

Clément Marot a consacré une longue pièce de vers, qu'il appelle complainte, aux regrets que lui donna la mort de Florimond Robertet, l'un de ses protecteurs.

Il y raconte qu'au-dessus de Tourfou, à quelques lieues de Paris, il avait rencontré un char sur lequel se tenait la mort, foulant aux pieds un corps humain, et accompagné de *telle pompe mundaine, qu'il supposa*

Que là gisoit quelque prince de nom;
Mais tost aprés (dit-il) feuz adverty que non,
Et que c'estoit ung serviteur royal,
Qui feut jadis si prudent et loyal,
Qu'aprés sa mort, son vray seigneur et roy,
Luy ordonna ce beau funèbre arroy.

Il cherche alors quelqu'un qui puisse lui nommer ce serviteur si chéri de son maître ;

Mais le cueur qui leur fend,
Toute parole à leur bouche deffend.

Il découvre enfin, sur le char, *l'escu* du noble mort * ;

Lors curieux picquay pour veoir les armes :
Mais telle veuë aux yeulx me mit les larmes,
Y veoyant painct l'esle sans per à elle.
Dieu immortel (dy je lors) veoycy l'esle *
Qui a vollé, ainsy que voller fault,
Entre deux airs, ne trop bas, ne trop hault :
Veoycy, pour vray, l'esle dont la vollée
Par sa vertu a la France extollée,
Circunvollant ce munde spatieux,
Et survollant maintenant les neuf Cieulx ;
C'est l'esle noire en la bende dorée,
L'esle en vollant jamais non essorée,
Et dont sortye, est la mieulx escripvant,
Plume qui feust de notre aage vivant.
C'est cette plume, où modernes espritz
Soubz ses patrons, leur sçavoir ont appriz :
Ce feut la plume en saige main baillée,
Qui ne feut oncq (comme je croy) taillée,
Que pour servir, en leurs secrets, les roys :
Aussy de reng elle en a servy trois,
En guerre, en paix, en affaires urgens,
Au gré des rois et prouffit de leurs gens.

* Les Robertet avaient dans leurs armes une Aile ou *demi-vol.*

Ô vous, humains, qui escoutez ma plaincte,
Qui est celùy qui eut ceste esle paincte
En son escù? Vous en fault il doubter?
Sentez voùs point, quand venez à gouster
Ce que je dy en mon triste motet,
Que c'est le bon Florimon Robertet!
En est-il d'aultre en la vie mortelle
Pour qui je disse une louenge telle?
Non, car vivant de son art n'en approche;
Or il est mort serviteur sans reproche.

Ensuite il rapporte une longue conversation à l'honneur du défunt entre la *république françoise* et la mort, et reprend le récit du voyage du convoi.

On conduit Florimond Robertet à *Blois-sur-Loire.*

Où les manans, pour le corps reposer,
Préparoient tumbe et pleurs pour l'arroser.

Tous les lieux, par où passe le corps, éprouvent un tel effroi à la vue de la mort toujours montée sur le charriot, que c'est à peine si la terre est assez forte pour le supporter; les animaux vont se cacher dans leurs retraites; nobles, prêtres et marchands se retirent à la campagne; les poissons de la Loire vont trouver le dieu du fleuve, et, en leur langage, lui disent :

Comment la mort qu'ilz avoient rencontrée
Avoit occis quelcun de sa contrée;
Le fleuve Loire adoncq en ses espritz
Bien devina que la mort avoit priz
Son bon voisin, dont si fort lamenta,
Que de ses pleurs ses ondes augmenta;
Et n'eust été qu'il estoit immortel
Trespassé feust d'ouïr un remors tel.

Le désespoir est général à l'arrivée du corps à Blois; tous courent au-devant,

Sinon aulcuns, qui les cloches sonnoïent,
Et qui la fosse et la tumbe ordonnoïent;
Justiciers laissérent leurs practiques,
Gens de labeur serrérent leurs bouticques,
Dames aussy tant feussent bien polyes
Pour ce jour là ne se feirent jolyes.

Enfin, au son des cloches de toutes les églises, et accompagné de croix, bannières, cierges et flambeaux, il est conduit

Dedans l'église au bon Sainct Honoré,
Là où Dieu feut pour son âme imploré
Par Augustins, par Jacobins et Carmes,
Et Cordeliers. Puis avecq pleurs et larmes
Enterré l'ont ses parens et amys. *

On voit encore dans le village de Bury une chapelle qui fut construite par Florimond Robertet, sous l'invocation de Notre-Dame-de-

* Œuvres complètes de Clément Marot, Paris 1823, t. 4, p. 42.

Lorette, « pour les dévotions par lui faites en » l'église de Lorette, en Italie, pendant le temps » qu'il y avoit été en ambassade et négociations » pour le service des rois, ses maîtres*; » et qui, bien détournée de sa première destination, sert aujourd'hui de magasin à fourrages, et, dans l'occasion, d'écurie. Au-dessus de la porte, est un écusson, dont les armoiries ont été effacées, et une niche qu'occupait jadis une statue de la Vierge. **

La seigneurie de Bury appartint à Michelle Gaillard, veuve de Florimond Robertet, après la mort de son mari, et jusqu'à la sienne, qui eut lieu le 16 octobre 1549, en son château de Bury ***. Dans divers actes, elle prend le titre de dame de Bury; et, dans son épitaphe, on lui donne de la haute et puissante dame ****.

Cette épitaphe fut posée environ cent ans plus tard dans la chapelle Saint-Honoré de Blois, par Charles, marquis de Rostaing, comte de Bury, et est commune à Florimond

* Recueil des Chartes, 38.

** Cette statue a été conservée.

*** Recueil des Chartes.

**** *Ibid.* 51.

Robertet, à sa femme, et à plusieurs de leurs descendants. Élevée, comme la plupart de ces inscriptions, moins à l'honneur des morts qu'à la vanité des vivants, elle exprime plusieurs titres honorifiques que les défunts n'avaient jamais portés, tel que celui de comte de Bury, donné à Florimond-le-Grand *.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de dire que de Françoise Robertet, deuxième fille de Florimond et de Michelle Gaillard, sont descendues plusieurs maisons illustres et même souveraines, entre autres les maisons de Luynes, de Saint-Aignan, de Rohan, de Montmorency ; les rois d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Sardaigne; les derniers rois de France, jusqu'à la branche d'Orléans exclusivement, etc., etc., ainsi que cela est justifié par des relevés généalogiques dressés par un savant et laborieux généalogiste blésois, qui a eu l'obligeance de me les communiquer, et que sa modestie m'interdit de nommer ici.

De Michelle Gaillard, Bury passa à Claude Robertet, l'un de ses fils, maître d'hôtel du roi et

* Recueil des Chartes, 50 et suiv.

trésorier de France, auquel il appartenait encore le 3 août 1566 *.

Il y avait joint, par acquêt du 10 novembre 1563, confirmé par lettres patentes du roi Charles IX, en date du 21 du même mois, la seigneurie du *Moulin-neuf* (aujourd'hui Molineuf) **.

Ce fut en sa faveur que la châtellenie de Bury fut érigée en baronnie, par lettres patentes du mois d'avril 1566 ***.

Elle fut recueillie dans sa succession par Florimond Robertet, son fils, né à Blois, qu'il avait eu de son mariage avec Anne Briçonnet. Celui-ci la possédait le 4 janvier 1567 ****, époque où, malgré sa jeunesse (il n'avait alors que 33 ans), il fut chargé d'une ambassade auprès d'Elisabeth d'Angleterre, et était déjà, depuis huit ans, secrétaire d'état. Bernier en fait un long éloge qui nous dispense d'en parler davantage. Nous savons par lui qu'il mourut à l'âge de 36 ans, sans postérité *****. Il était pré-

* Titres de Bury.

** *Ibid.*

*** Recueil des Chartes.

**** Titres de Bury.

***** Histoire de Blois, 493 et suiv.

sident de la chambre des comptes de Blois *.

Ici se trouve une lacune dans les titres; mais il est très probable, et presque certain, que François Robertet, frère de Florimond II, devint propriétaire de la terre de Bury, par succession de ce dernier; d'abord, parce qu'il était le seul mâle restant de cette branche de la famille; ensuite, parce qu'il existe un titre constatant que l'hôtel d'Alluye lui appartenait **, et qu'il serait difficile de penser que dans la succession de son frère il eût recueilli cette maison sans la baronnie de Bury, dont elle était un accessoire; enfin, parce qu'il y avait dans l'église de Saint-Secondin-des-Vignes, près Bury, son épitaphe, constatant qu'il y avait été inhumé ***.

Au reste, Bernier le fait entendre assez positivement, lorsque, après avoir parlé de la mort de François Robertet, arrivée en 1603, il ajoute : « Après quoi, le nom et les biens de » la famille de Robertet passèrent par les fem-

* Preuves de l'Antiquité de la chambre des comptes de Blois.

** Titres de l'hôtel d'Alluye.

*** Histoire de Blois, 495.

» mes dans les maisons du Fau, de Mandelot,
» du Puy, de Rostaing, etc *. »

François Robertet, comme son frère, décéda sans postérité. L'hôtel d'Alluye échut aux enfants du Puy de Vatan, ses neveux, qui n'acceptèrent la succession que sous bénéfice d'inventaire, et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, poursuivit l'expropriation de cette maison **. J'ignore par qui fut recueillie la baronnie de Bury; mais à la requête du même sieur de Villeroy, elle fut vendue par expropriation, et lui-même s'en rendit acquéreur, suivant décret et arrêt du parlement de Paris, du 17 août 1604, environ un an après la mort de François Robertet ***. Elle sortit alors des mains de la famille Robertet, mais pour y rentrer bientôt; car, après la mort de Nicolas de Villeroy, elle échut dans sa succession à Charles de Neuville de Villeroy, l'un de ses fils, neveu par alliance de François Robertet, à cause de Marguerite de Mandelot, sa femme, laquelle était fille d'Eléonore Robertet, femme

* Histoire de Blois, 495 et 496.

** Titres de l'hôtel d'Alluye.

*** Titres de Bury.

de François de Mandelot, et sœur germaine de François Robertet et de Florimond II *.

Charles de Villeroy d'Alincour, par acte du 2 décembre 1633, échangea avec Charles, marquis de Rostaing, maréchal des camps et armées du roi, la baronnie et comté de Bury, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes, consistant en château, maison seigneuriale, haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, vassaux, arrière-vassaux, droit de chapelle en l'église Saint-Honoré de Blois, la moitié de la terre et seigneurie de *Blémarś*, autrement dit *Charaman* **, contre une rente perpétuelle de 6,666 livres 13 sols 4 deniers tournois.

La baronnie de Bury avait été, en faveur de Nicolas de Neuville de Villeroy, érigée en titre de comté, par Henry IV; mais la vérification de l'érection n'avait point été faite, et les lettres patentes ne s'en retrouvant même pas, Louis XIII en donna une ratification, le I[er] décembre 1633, en faveur du sieur d'Alincour,

* Généalogie.

** La seigneurie de Blémars ne consistait qu'en droits seigneuriaux et une grange dixmière située sur la paroisse de St.-Nicolas-des-Motets ou le Motteux, près Château-Renaud. (Titres de Bury).

marquis de Villeroy, fils du précédent, avec dispense de réversion à défaut d'héritiers mâles*.

Le lendemain, la vente en fut faite au marquis de Rostaing. Louis XIII, par nouvelles lettres du mois de février 1634, confirma l'érection au titre de comté avec dispense de réversion; mais sous la condition que la seigneurie de Bury retournerait à sa première qualité de baronnie, au cas où la ligne masculine défaillant, elle tomberait par succession ès mains des filles.

Le marquis de Rostaing ayant acquis le comté d'Onzain, obtint de Gaston, duc d'Orléans, comte de Blois, le 11 février 1642, et de Louis XIII, au cours du même mois, lettres patentes qui ordonnèrent la réunion du comté d'Onzain au comté de Bury, sous le nom de comté de Rostaing, *comme étant en ce royaume au lieu du marquisat de Rostaing, possédé par les prédécesseurs dudit sieur de Rostaing et leurs descendants, sur la rivière du Mein, proche la ville de Bamberg en Allemagne*, avec conservation dudit titre *aux hoirs et ayant cause du marquis de Rostaing*, et *parti-*

* Recueil des Chartes de Bury.

culièrement à ses successeurs descendants de lui mâles, et à défaut de mâles, par les femelles selon l'ordre de primogéniture.

Charles de Neuville d'Alinçour avait démoli la chapelle de Bury; le marquis de Rostaing en fit construire une nouvelle vers 1644, *au corps de logis du costé du vent d'aval, proche et attenant le corps de logis du costé du vent de solaire, au nom et en l'honneur de monsieur saint Charles Borromée, de son temps, illustrissime cardinal et archesvéque de Milan*, et y fonda *trois messes basses par chacune semaine, à tousiours-mais*, y fonda en outre une autre messe basse en l'honneur de *la glorieuse vierge Marie et de madame sainte Anne*, dans la chapelle construite par Florimond Robertet dans le village de Bury, le tout comme étant *mu et porté de dévotion en reconnoissance de la grâce que Dieu lui avoit faite de lui renvoyer la santé, et de le retirer d'une grande maladie où il étoit tombé le* 23 *du mois d'août* 1644, *étant audit lieu de Bury dit Rostaing, et poussé d'un saint désir qu'à perpétuité la messe fût dite et célébrée en sondit château dudit Rostaing.*

« Pourquoi, il ordonna que lesdites chapelles » seroient pourvues d'un prestre sous le nom et » titre de chapelain et aumônier dudit comté » de Rostaing, et lui créa une rente d'un » muid de froment, un muid de mestail, bons » grains, loyaux et marchands, quatre poinçons » de vin commun appelé Lignage, du cru » du pays, aussi loyal et marchand, sain et net, » en fusts neufs, et la somme de quatre-vingts » livres tournois en argent, » à la charge de *fournir par ledit chapelain à ses dépens du luminaire et ornement, pain et vin qu'il conviendra pour dire lesdites messes, et assister pendant le séjour desdits seigneur et dame dudit Rostaing audit château, si bon semble auxdits seigneur et dame, le sieur curé de Saint-Secondin aux grandes messes, vêpres et autres services qui se célébreront en l'église dudit Saint-Secondin, les fêtes et dimanches du temps dudit séjour, sans néant moins tirer à aucune conséquence, et donner aucune prétention audit sieur curé d'assujétir ledit chapelain.* (Actes du 26 septembre 1644 et du 15 janvier 1645.) *

* **Recueil des Chartes de Bury.**

Charles de Rostaing était arrière-petit-fils de Florimond Robertet-le-Grand, pour être issu de Françoise Robertet, fille de François Robertet troisième fils de Florimond-le-Grand *.

A sa mort, qui eut lieu le 4 janvier 1660, Bury, avec tout le comté de Rostaing, échut à François de Rostaing, chambellan de Gaston d'Orléans, son second fils, qui mourut le 13 octobre 1724 **.

Comme les choses d'ici-bas sont peu stationnaires, que celles qui ne grandissent pas diminuent, et qu'après avoir atteint le sommet de leur destinée elles doivent nécessairement descendre, Bury, qui, de simple châtellenie, s'était élevé rapidement aux titres de baronnie, puis de comté, qui s'était vu adjoindre de nombreux domaines, et avait été jugé digne de perdre son modeste nom pour prendre celui d'une noble et illustre famille, Bury vit finir le cours de ses prospérités avec la vie de Charles de Rostaing, et, il faut le reconnaître, par la conséquence même de son agrandissement.

* Généalogie.

** *Ibid.*

Charles de Rostaing n'était mort qu'en 1660, et dès 1682, Bernier écrivait : « Le corps de » logis qui formoit l'entrée, et n'avoit qu'un » étage à arcs, est ruiné depuis peu. Il n'y a » pas long temps qu'il y avoit encore (dans le » château) de fort beaux bustes. Il y avoit au- » trefois au milieu du jardin une très belle fon- » taine *. »

Ainsi, en 22 ans, la galerie, un des principaux ornements, était tombée; le jet d'eau, qui avait décoré le jardin, était détruit, et les bustes précieux que Florimond Robertet avait apportés à grands frais d'Italie, avaient été enlevés. Cinquante ans plus tard, le château était en ruines; une seule tour, celle qui tient à la partie ouest de la galerie, pouvait encore être habitée, et était occupée par le garde des bois de la terre.

Puis, peu à peu, le temps et la main des hommes continuant d'agir, les dégâts augmentèrent, et Bury arriva à l'état où nous le voyons, ruine prématurée d'un monument qui semblait devoir survivre à tant de siècles, tom-

* Histoire de Blois, 201.

bé obscurément et sans gloire, et qui ne saurait appeler sur sa destruction lente et inaperçue l'intérêt qui s'attache à de grands désastres.

De ces immenses constructions pas une partie n'est restée intacte. Les deux tours, situées à chaque bout de la galerie à arcs, ont le moins souffert, quoiqu'elles soient entièrement découvertes et présentent de grandes déchirures sur leur longueur; quelques restes de créneaux témoignent encore de l'existence de la galerie; des fragments de murs conservent la trace de l'entrée de la cour et du pont-levis jeté sur le fossé, le seul qui n'ait pas été comblé; les autres tours sont réduites à quelques tronçons; presque toutes les caves, qui étaient en très grande quantité, sont remplies de débris de matériaux; et une partie des basses-cours a été convertie en bâtiments de ferme.

Le reste ne présente plus que des pans de murs informes et des tas de pierres, au milieu desquels poussent des buis et des ronces.

Le jardin est devenu une vigne; la salle d'audience est un grenier à foin, et la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette une écurie.

Quant à la chapelle bâtie par le marquis de Rostaing, dans l'intérieur du château, elle a entièrement disparu, et un médaillon en pierre, représentant un relief de saint Charles Borromée, son illustre patron, décore la maison du garde: heureux encore de n'être pas descendu à quelque emploi plus vil et plus indigne de la naissance et des fonctions du respectable modèle.

Bury dut sa ruine à sa réunion avec Onzain dans les mains d'un même propriétaire. Les agréments de ce dernier château, sa situation dans un riant vallon, les belles et nombreuses promenades qui l'entouraient, les dépendances plus importantes qui y étaient attachées, tout contribua à faire d'abord abandonner Bury. Bientôt on trouva que son entretien était une charge, et l'on commença à enlever ses couvertures, ses charpentes et ses planchers, pour les réparations de son rival préféré, qui cependant, un siècle après, devait tomber plus complètement encore; on arracha ensuite des murs les pierres de taille qui pouvaient être employées; les maîtres du château, empressés de débarrasser le terrain de ces dé-

bris incommodes permirent aux habitants du pays d'y venir prendre les moëllons dont ils avaient besoin; et, si les pierres n'eussent pas été aussi communes dans le voisinage, il est probable qu'il n'en resterait pas une maintenant pour attester la place que Bury avait occupée.



PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

DANS LE BLÉSOIS ;

Lu à la séance publique du 28 août 1834,

Par M. de la Saussaye.

Le Blésois, l'une des divisions territoriales de l'ancien Pays-Chartrain, n'ayant commencé à acquérir de l'importance qu'après être devenu l'un de ces petits états, qui, à la fin du Xe siècle, composèrent la France féodale, nous ne devons pas nous étonner de n'avoir vu briller sur lui aucun de ces rares éclairs de la science qui sillonnèrent les ténèbres épaisses des cinq siècles de la monarchie franke.

XIe SIÈCLE.

Les institutions du XIe siècle, mieux ap-

préciées maintenant que par le passé, institutions toutes progressives à l'époque où elles parurent, devaient favoriser le développement des études comme toute organisation forte qui fait succéder l'ordre à la confusion et à l'anarchie, et comme avait été déjà, sous la seconde race des rois franks, le gouvernement de Charlemagne. La condition des personnes était irrévocablement fixée dans l'échelle sociale dont les degrés divers formaient l'ensemble du système féodal. La noblesse seule portait les armes, et tandis que toute son énergie se dépensait en courses aventureuses et en guerres continuelles, le peuple trouvait, à l'abri des cloîtres, fondés par elle, les loisirs nécessaires pour étudier les lettres, dont le dépôt s'y conservait religieusement depuis la chute de la civilisation romaine. Aussi, la science était-elle plébéienne, et le fut-elle encore pendant de longues années.

La chute des institutions de Charlemagne n'avait pas eu lieu sans de violentes perturbations, et ce furent des temps de malheur et de découragement que ceux de ses débiles successeurs. Ce ne fut pas trop de tout le XIe siè-

cle pour que la population prît une assiette stable et pût se livrer aux études qui devaient faire son éducation scientifique et littéraire. Ce siècle fut donc une époque de préparation, d'enfantement, d'où sortirent, au commencement du XII[e], une foule d'hommes célèbres.

Le développement intellectuel était encore grandement favorisé par l'espèce de renaissance qui s'opérait alors pour les populations chrétiennes qui avaient cru à la fin du monde, prédite pour l'an 1000, et qui vivaient depuis long-temps dans l'engourdissement moral le plus profond. Les lettres, comme les monuments, étaient tombées en ruine, et c'était avec une incroyable ardeur que l'on reconstruisait de toutes parts. Déjà nous avons cité ailleurs les expressions pittoresques de Raoul Glaber parlant de cette époque; les autres historiens contemporains, pour être moins éloquents, ne sont pas moins unanimes *.

Les Bénédictins de Saint-Laumer furent les restaurateurs de la science dans le Blésois, et tandis qu'ils construisaient le chœur admirable

* Voir les Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, tome I, p. 25.

de leur église, leur école, ouverte à tous, devenait rapidement célèbre, et c'est là que se formèrent les illustrations blésoises qui fleurirent au commencement du siècle suivant.

XIIe SIÈCLE.

Le célèbre Pierre de Blois fit probablement ses premières études à St.-Laumer; Guillaume, son frère, auteur de beaucoup d'ouvrages de théologie et de littérature; un autre Pierre de Blois, qui professa les lettres avec éclat; Vital, auteur d'une *Aulularia*, attribuée à Plaute; Bernard de Blois, célèbre par son éloquence; Ernaud de Blois, qui tint aussi un rang distingué parmi les savants, et plusieurs autres, sortirent de l'école de Saint-Laumer. La plupart de leurs ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous; l'incendie et le pillage du monastère par les huguenots, en 1567, anéantirent la bibliothèque qui était riche en manuscrits du XIIe siècle, et renfermait sans doute les ouvrages des savants que nous venons de citer. Pierre de Blois ne dût la conservation des siens qu'à la grande réputation dont il jouissait, qui en fit multiplier les copies, et aux soins qu'il prît lui-même pour les

faire parvenir à la postérité. Vous avez pu apprécier, Messieurs, le genre de mérite de celui qui fut la première illustration littéraire de notre pays, dans le travail que nous a donné, dès les premiers temps de l'existence de notre Société, la plume élégante et facile de l'un de nos plus laborieux confrères.

Si nous sommes étonnés du grand développement littéraire qui se fit dans le Blésois, au XIIe siècle, malgré les guerres continuelles des comtes de Blois contre les rois Louis VI et Louis VII, les comtes d'Anjou et les seigneurs de Chaumont et d'Amboise, nous en trouvons l'explication dans cette distinction qui existait entre les deux races d'hommes composant la population de la France d'alors; la noblesse, d'origine germanique, guerroyant sans cesse, et le peuple, descendant des Gaulois, dont la partie intelligente se livrait à l'étude.

Au reste, les monastères, conservateurs des traditions du monde romain, en avaient imprimé le caractère aux ouvrages sortis de leur école, et la langue dans laquelle ils étaient écrits, ainsi que la pensée qui les inspirait, étaient des pâles reflets de la littérature et

de la civilisation de la Gaule romaine qui s'éteignaient. Il appartenait au XIIIe siècle de créer une langue et une littérature nationale, qu'avaient annoncées toutefois dès le siècle précédent plusieurs brillants essais.

XIIIe SIÈCLE.

Nous avons dit que les lettres étaient plébéiennes. Voilà ce qui rend compte de ce terme d'arrêt qu'elles font à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Le peuple tout entier avait marché à la croisade, les couvents mêmes avaient fourni des combattants; il n'était resté que les enfants, les femmes et les vieillards. De ces écoles qui auraient dû fournir des successeurs aux savants qui avaient brillé dans les premières années du XIIe siècle, et qui disparaissaient, il ne sortait plus que des soldats de la foi.

Mais quand tout ce qui restera de ce peuple de croisés sera revenu, l'esprit grandi par les grandes choses qu'il aura exécutées, les yeux émerveillés des miracles de l'art sarrasin, l'oreille charmée de l'harmonie de la poésie orien-

tale, il y aura un progrès soudain et immense dans les sciences et dans les lettres. Tandis que l'art élèvera vers le ciel les flèches hardies des églises et créera un nouveau style architectural, les lettres, pour exprimer des sensations neuves, chercheront une langue nouvelle, et cette langue sera celle du peuple dont l'affranchissement littéraire suivra les libertés municipales. C'est dans la langue française qui vient de naître que se fera le récit des grands événements récemment accomplis. La littérature sera nationale, comme la langue, les héros du poète seront, le roi Artus des traditions gallo-bretonnes, le Charlemagne des Franks; et si parfois les demi-dieux de l'antiquité reparaissent encore, tous seront également couverts de l'armure des chevaliers du XIIIe siècle, emblème de la fusion qui vient se de faire des races, des institutions, des mœurs et des littératures passées sur le sol gaulois, pour revêtir la nationalité française.

Dès ce moment, les lettres ne sont plus aussi exclusivement renfermées dans le cloître, qui luttera toutefois long-temps encore contre l'invasion de la langue vulgaire. Celle-ci se prê-

tera merveilleusement à la grande variété de formes rhythmiques que prenait la poésie, et dont une partie était empruntée aux compositions des troubadours, avec lesquelles les Français s'étaient familiarisés pendant la funeste croisade contre les Albigeois. Ainsi les victoires des rois et des peuples ne rapportent souvent d'autres fruits durables que ceux recueillis au profit de l'art.

Les Blésois n'avaient pas acquis de réputation militaire dans les croisades, pas même leur comte, l'un des principaux chefs de la première, Henry Estienne, dont le sang germanique s'était tempéré sous notre climat *doux et riant, dont les habitants tiennent des qualités du sol qui les nourrit* *. L'esprit blésois, essentiellement doux et pacifique, n'avait pu se plaire dans les combats, et ne s'inspira point des grandes compositions, véritablement épiques, qui les retraçaient, et qui, sous le nom de *Chansons de Geste*, furent les productions poétiques les plus remarquables du XIIIe siècle. Ce fut dans la poésie didactique et dans toutes ces compositions va-

* *General. liber, cant. 1, oct. 62.*

riées, auxquelles on a donné le nom générique de *fabliaux*, que Robert de Blois acquit une célébrité méritée. La plus grande partie de ses œuvres, fort estimées des contemporains, est encore inédite; on a seulement publié de lui le *Castoiement des dames*, épisode de 2,000 vers, extrait d'un long poëme intitulé *Le Baudous*. Nous espérons faire connaître un jour la totalité des productions de notre plus ancien poète.

XIVe SIÈCLE.

Les guerres de rivalité, entre la France et l'Angleterre, qui remplirent une grande partie du XIVe siècle et la première moitié du XVe, furent cause de la décadence des lettres en France et de leur anéantissement complet dans le Blésois, que sa position centrale et le rempart naturel de la Loire ont destiné à être constamment le foyer de toute résistance à une guerre d'invasion, et qui, à cette époque, finit par se trouver serré presque de toutes parts entre les possessions anglaises. Les armées n'étaient plus alors composées de la no-

blesse seule, sans cesse décimée dans ses querelles interminables. Les bandes indisciplinées, que les princes prenaient à leur solde, étaient souvent plus à craindre en temps de paix, quand elles étaient licenciées, que pendant la guerre; souvent même elles abandonnaient leurs drapeaux pour vivre de rapines et de brigandages, et leur présence était également funeste aux populations amies ou ennemies.

Le Blésois fut réduit alors à la plus profonde misère, et dans les courts intervalles de tranquillité que laissèrent ces guerres désastreuses, le petit nombre d'écrivains qu'il produisît ne laissa aucune œuvre qui mérite d'être citée.

XV[e] SIÈCLE.

Le repos dont jouit le Blésois pendant la seconde moitié du XV[e] siècle permit le renouvellement des études; elles se virent puissamment favorisées par la création de la Bibliothèque des comtes de Blois, de la maison d'Orléans, qu'ils déposèrent dans notre vieux château. La science se répandait alors de plus en

plus, et le génie de Guttemberg venait de lui donner une impulsion nouvelle. Les goûts littéraires avaient gagné la chevalerie dont la rudesse s'était adoucie par l'influence de la société des femmes et les progrès de la civilisation; ambitieuse de tous les genres d'illustration, elle voulait maintenant réunir les lauriers du poète à ceux du guerrier.

La Bibliothèque de Blois, commencée avec cinq volumes donnés par Charles V à Louis d'Orléans, avait été augmentée par Charles, son fils, d'une trentaine de manuscrits qu'il avait acquis pendant sa longue captivité en Angleterre. On sait que ce prince fut le poète le plus gracieux et le plus élégant de ceux qui précédèrent Marot et cultivèrent avec succès notre vieille littérature nationale. A peine sur le trône, Louis XII, son fils et son successeur au comté de Blois, fit transporter à notre château tous les livres amassés par les rois ses prédécesseurs. Ses guerres d'Italie l'ayant rendu possesseur des bibliothèques de Visconti et de Sforce, le mirent à même de réunir les richesses bibliographiques du nord de l'Italie à celles du Midi, enlevées au roi de Naples par Char-

les VIII. Lorsqu'il y eut ajouté ensuite les manuscrits du célèbre Pétrarque et la riche collection de la Gruthuse, ancien chambellan de Marie de Bourgogne, la Bibliothèque de Blois devint, au dire des savants, l'admiration de toute l'Europe. On comprend combien la possession d'un pareil trésor devait exciter le goût de l'étude chez les Blésois.

L'art architectural reçut dans le XV[e] siècle une grande impulsion, et produisit des formes nouvelles par suite des rapports fréquents qui commencèrent à s'établir entre la France et l'Italie. Le mariage de Louis d'Orléans, comte de Blois, avec Valentine de Milan, le séjour à Blois de la cour de Louis XII, notre compatriote, contribuèrent à naturaliser promptement chez nous l'art italien qui nous a laissé un grand nombre d'édifices riches de tout le luxe architectural du temps; plusieurs d'entre eux subsistent encore, et la galerie de Louis XII, au château de Blois, en est le plus brillant modèle.

XVI[e] SIÈCLE.

Un événement immense, dont les résultats

sont arrivés jusqu'à nous, fut la réforme littéraire, opérée vers le milieu du XVIe siècle par Ronsard et son école. Elle fit abandonner la vieille littérature nationale, dont Clément Marot avait été le dernier et le plus illustre représentant, et ramena tous les esprits vers le goût des productions des anciens pour lequel la génération nouvelle se prenait d'une admiration sans bornes, provoquée par la lecture de tous les chefs-d'œuvres antiques que la presse mettait incessamment au jour. Les Beaux-Arts avaient subi les premiers cette influence; mais le jugement de la postérité fut différent pour leurs ouvrages; le mélange du style arabesque et de celui de l'antiquité offrit à ses yeux des ressources plus heureuses que les formes gréco-latines employées par Ronsard. Au reste, les résultats futurs devaient être les mêmes, des deux côtés, et ils amenèrent, par leurs modifications successives, les formes qui firent dans les lettres et dans les arts la gloire du siècle de Louis XIV.

Le goût exclusif pour l'imitation de l'antiquité et le mépris dans lequel tombèrent les productions du terroir gaulois, firent donner

au XVI[e] siècle le nom de *Siècle de la Renaissance*.

Blois participe au grand mouvement intellectuel qui signale ce siècle, et dont l'expansion de l'imprimerie est l'un des principaux mobiles. Le célèbre avocat Denis Dupont, que Dumoulin appelle : *vir bonus et doctissimus*, *blesensis advocationis decus*, est le principal rédacteur de *la Coutume de Blois ;* il s'acquiert des droits ineffaçables à la reconnaissance de ses compatriotes, par le courage avec lequel il s'oppose à la publication de l'art. 109, qui prescrivait le paiement du douzième denier du prix de l'héritage à chaque mutation. Son savant commentaire sur notre coutume est publié par son fils, héritier d'une partie des talents du père. Sébastien Garnier nous laisse une Henriade, dont Henry IV accepta la dédicace, poème classique bien supérieur, à notre avis, aux épopées ridicules du siècle suivant ; mais inférieur pour l'originalité, à ces grands poëmes nationaux du XIII[e] siècle, qui se chantaient par fragments, comme l'épopée antique, avec laquelle ils auraient eu, sans doute, plus de points de ressemblance si la langue et

le goût eussent été plus avancés. Jean Dampierre acquiert beaucoup de réputation par ses poésies latines; ses œuvres sont encore inédites, à l'exception de quelques pièces insérées dans le *Delitiæ poetarum gallorum*, et qui justifient les éloges de ses contemporains. Il avait commencé par se rendre célèbre parmi les avocats du Grand-Conseil, et le bon homme Bernier, notre historien, dit de lui *qu'il avoit été assez heureux pour allier les douze tables avec les neuf muses*. Jean du Temps publie sa chronologie latine et laisse en mémoire un traité, *de ponderibus et mensuris veterum*. Le chancelier de Cheverny écrit ses mémoires, et Albert, greffier de la Chambre des Comptes de Blois, devient notre premier historien de localité.

Nous ne parlons ici, comme dans tout le cours de ce mémoire, que des écrivains les plus dignes d'être cités; le pays en produisit beaucoup d'autres, et nous espérons les faire connaître un jour séparément dans une histoire littéraire complète du Blésois, si nous sommes secondé, toutefois, par nos collègues, dans une entreprise à laquelle plusieurs d'entre eux

ont déjà fourni leur tribut d'une manière faite pour exciter puissamment l'émulation de tous.

La pureté d'accent et le beau langage qui, au dire de Jehan de Meung, ne se trouvaient qu'à Paris au XIVe siècle *, avaient suivi dans le Blésois, la cour, qui depuis Louis XII séjournait souvent dans notre ville et dans les châteaux environnants. Nous citerons, à ce sujet, un distique latin emprunté aux *illustrations* de la traduction de Terence, de Gilles Deschamps, médecin blésois, il est orné d'un jeu de mots, selon le goût du temps :

Si quid lingua hominum mutâvit BLÆSA, *nitori*
BLESENSIS *tentat restituisse suo.*

Cette réputation s'est conservée encore de nos

* Si m'excuse de mon langage,
Car je ne suis pas de Paris,
Ne si cointes que Paris ;
Mais me rapporte et me compère,
Au parler que m'apprit ma mère ;
A Meung quand je l'abitoie,
Dont mes parlers ne s'en desvoye,
Ne n'ai nul parler plus habile
Que celui qui keurt à no ville.

jours parmi les étrangers : peut-être n'est-ce plus qu'une tradition honorable pour le pays.

L'art architectural arriva chez nous à une grande perfection, par l'influence du séjour de la cour à Blois qui excitait les courtisans à acquérir des terres dans le pays, à bâtir des châteaux à la campagne et des hôtels à la ville. Il y avait alors à Blois un si grand nombre d'architectes habiles, qu'il y eut beaucoup de plans proposés par des Blésois pour la construction de Chambord. Du temps d'André Félibien et de Bernier, on voyait encore plusieurs de ces plans dans quelques maisons de la ville, et, entre autres, un modèle en bois que ces deux auteurs regardent comme le premier essai de celui qui fut adopté par François Ier. Leur opinion est aussi la nôtre, et nous avons indiqué ailleurs les motifs qui nous la font partager *. Ces différents plans témoignaient de la liberté d'imagination, de la richesse et de la variété du style que comportait le genre d'architecture suivi alors. Aujourd'hui, quand on demande un plan pour un édifice important, on

* Voir *Le Blaisois*, du 25 décembre 1833, et la *Notice sur Chambord* publiée la même année.

n'a à choisir qu'entre un temple grec ou un hôpital.

La ville de Blois eut à déplorer, pendant le cours du XVIe siècle, la perte successive des deux bibliothèques de Louis XII et de Saint-Laumer. La première fut réunie par François Ier à celle de Fontainebleau, qu'il avait fondée, et la seconde fut brûlée ou dispersée par les calvinistes, comme nous l'avons dit plus haut.

XVIIe SIÈCLE.

L'importance littéraire que le Blésois avait acquise durant le XVIe siècle ne fit que s'accroître dans le siècle suivant, et suivit le progrès intellectuel qui fit la véritable gloire de la monarchie de Louis XIV.

La réforme imprima une grande activité à la pensée chez les théologiens des deux partis. Notre pays fournit des noms illustres dans son histoire; le fougueux ministre Jurieu était de la petite ville de Mer, foyer ardent du prosélytisme protestant, en raison de sa population toute industrielle. Isaac Papin, qui abjura, entre les mains du grand Bos-

suet, Jérôme Vignier et Jean Morin, étaient tous de Blois. Ceux-ci abjurèrent aussi, et le dernier devint l'un des plus savants docteurs du catholicisme. Il a publié un grand nombre d'ouvrages où il déploie l'érudition biblique la plus vaste; maintenant que les questions qu'il a traitées ont perdu beaucoup de leur intérêt, son admirable travail sur le texte samaritain du Pentateuque est devenu le fondement le plus solide de sa réputation.

Les Blésois contribuèrent aux progrès que commencèrent à faire les sciences naturelles dans le XVIIe siècle. Le médecin Reneaulme, condamné par la faculté de Paris, comme partisan de la médecine progressive, de l'émétique et des médicaments tirés des minéraux, fit de véritables découvertes en botanique pour la détermination du genre et de l'espèce. Nous devons vivement regretter la perte de son *Historia plantarum*, dont il n'a publié, en 1611, que le *specimen*, où il semble avoir entrevu le système sexuel que Linnée ne fit connaître que dans le siècle suivant. La gloire du célèbre Denis Papin, comme inventeur de la machine à

vapeur, n'est plus contestée maintenant, mais elle n'est pas assez connue *.

Nous citerons, parmi les historiens qui font honneur à notre pays, dans ce siècle, Philippe Hurault, fils du chancelier de Cheverny, auteur de mémoires estimés ; Guillaume Ribier, député de Blois aux états de 1614, où il se fit remarquer par l'indépendance et la fermeté de ses discours, et qui nous a laissé une collection de pièces diplomatiques pour servir à l'histoire des règnes de François I[er], Henry II et François II ; et le médecin Bernier, auteur d'une Histoire de Blois, écrite d'un style quelquefois ridicule, mais précieuse encore à certains égards, et qui, d'ailleurs, n'a été remplacée jusqu'ici par aucune autre.

En 1624, les jésuites succédèrent à des régents séculiers, établis à Blois, dès 1581, par le roi Henry III. Ce collége devint bientôt florissant comme tous les établissements dirigés par cet ordre célèbre.

Nous croyons reconnaître un premier essai

* V. l'Annuaire du bureau des Longitudes, année 1829, pp. 143 à 283, (article de M. Arago) ; voir aussi *Le Blaisois*, numéros des 1er, 5 et 8 février 1834.

de réunion scientifique, à Blois, dans les *Statuta collegii medicorum blesensium*, publiés dans le premier volume des Mémoires de notre Société, et dont nous possédons le manuscrit original, daté de 1626. Ce réglement, d'une latinité pure et concise, est remarquable par les sentiments de philosophie et d'indépendance qui ont dirigé sa rédaction. Au reste, la médecine était cultivée à Blois avec beaucoup de succès, et elle fournit, dans le XVII[e] siècle, un assez grand nombre de médecins distingués *.

Vers le milieu de ce siècle, le collége de Pontlevoy, qui n'avait été jusque-là qu'un séminaire, s'éleva au niveau des plus grands établissements consacrés à l'instruction publique, et s'acquit une réputation qui dure encore.

On doit attribuer la prospérité des études dans le Blésois, à cette époque où le talent n'était pas encore émancipé et avait besoin du patronage des grands pour se produire, à la protection éclairée que Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, accorda aux sciences et aux let-

* Voir le tome I[er] des Mémoires de la Société acad. de Blois, pp. 10 et 437.

tres pendant son exil à Blois. Il y fonda un jardin de botanique qui fut l'un des premiers établissements de ce genre, et où se formèrent le célèbre botaniste irlandais Morison, qui en était le directeur, et le peintre Robert, nommé peintre du *Muséum*, après la mort de Gaston, quand le *Jardin du Roi* eut succédé à l'établissement de ce prince, et eut reçu les plantes qu'il contenait ainsi que son cabinet d'histoire naturelle, le plus riche qu'il y eût alors.

Gaston avait encore fondé une bibliothèque considérable qui avait fait oublier les deux autres que notre ville avait perdues, et qui nous fut enlevée à son tour, comme la seconde, après la mort du fondateur.

Il fit aussi plusieurs constructions importantes dans le pays ; mais l'art architectural ne s'éleva pas aussi haut chez nous que dans les siècles précédents. Malgré l'admiration exclusive que l'on témoigne à Blois pour la partie du château qu'il a fait bâtir, nous devons dire que ce lourd édifice est bien au-dessous des constructions de ses prédécesseurs, et particulièrement de la galerie de Louis XII, à laquelle

on fait peu d'attention, quoique ce soit la pièce capitale de cet assemblage pittoresque d'édifices de tous les âges qui forme le château de Blois.

Ce fut surtout vers l'étude des sciences naturelles, dans lesquelles il était fort versé lui-même, que Gaston dirigea ses efforts, et quoiqu'il fût entouré de gens de lettres, la littérature proprement dite, et particulièrement la poésie, ne produisirent pas de fruits chez nous. Gaston n'avait pu réunir que quelques-uns de ces poètes subalternes que l'on est étonné de rencontrer dans le siècle de Racine et de Boileau, et que celui-ci s'est souvent chargé de faire passer par le ridicule à la postérité. Toute haute littérature gravitait autour du soleil de Louis XIV, et l'on peut juger du mérite des poètes *suivant la cour* de Gaston par les œuvres du sieur de Neufgermain, qui prenait le titre de *poète hétéroclite de Monsieur*, et qui certes justifiait pleinement les sarcasmes de Despréaux *.

La mort de Gaston mit fin aux établisse-

* « Suivre chez l'épicier Neufgermain et la Serre. »

Voici un échantillon de ce que Neuf-Germain appelle, par

ritoriales et industrielles, entraîna dans sa décadence les sciences et les lettres, qui ne reparurent qu'avec le mouvement social qui s'opéra vers la fin du XVIIIe siècle.

Boësnier de l'Orme doit être remarqué parmi les propagateurs d'une science qui alors venait de naître, l'économie politique, et il émit dans son *Gouvernement économique*, la plupart des idées fondamentales, auxquelles Adam Smith, génie supérieur, ne donna de la popularité, par la puissance de son talent, que quelque temps après *. Les réputations du célèbre ingénieur Lenoir, né à Mer, du mécanicien Charpentier et du poète Saint-Ange, appartiennent presqu'autant au commencement du siècle suivant qu'à la fin de celui-ci. Nous n'omettrons pas les noms de Picault, d'André Chereau, et surtout celui de François Chereau, son frère, qui furent des graveurs très distingués.

La révolution française, qui créa tout-à-coup de si grands talents oratoires, en même temps

* L'ouvrage de Boësnier de l'Orme parut en 1775; mais il était composé depuis long-temps. La première édition du livre d'Adam Smith sur la Richesse des nations, parut à la fin de 1775 et au commencement de 1776. (Voir le Ier vol. des Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, p. 76.)

qu'elle enfantait tant de gloires militaires, ne produisit rien chez nous. Notre esprit doux et tranquille resta le même et ne se signala pas plus dans les combats de la parole que dans ceux des armes. Il ne sortit de notre pays, ni orateurs, ni généraux.

Les combats de la plume lui convenaient-ils mieux? Il en faudrait douter en voyant le *Propectus-Specimen* d'un journal politique que l'on essaya de publier à Blois en 1791. Ce journal avait été créé à l'imitation de tous ceux qui s'élevèrent dans les provinces après la révolution de 1789; il était mal conçu et mal rédigé, et nous ne croyons pas qu'il en soit paru d'autre numéro que celui qui accompagne le prospectus, et que nous possédons dans notre collection.

Il se forma aussi alors, dans le Blésois, plusieurs clubs, plusieurs Sociétés populaires; mais elles ne furent rien moins que des Sociétés savantes; et heureusement le bon naturel blésois les empêcha de devenir des Sociétés sanguinaires comme dans d'autres pays.

Il y eut, toutefois, en 1792, un véritable essai de réunion scientifique à Blois, et cette réunion

avait même, il nous semble, parfaitement compris sa mission, en se proposant, pour but de travail, la description complète et l'histoire du département de Loir-et-Cher. Nous avons recueilli une série de questions imprimées, qu'elle adressait à ses concitoyens, en les engageant à seconder ses travaux et à lui fournir des renseignements relatifs à son plan, ainsi que tous les objets curieux qui s'y rattachaient et pour la réunion desquels elle avait déjà commencé à former un cabinet. Les événements de 1793 ne permirent sûrement pas une longue durée à notre Académie blésoise, qui avait pris le titre de *Société d'émulation.*

XIX[e] SIÈCLE.

Après la réaction d'ordre et de tranquillité qui eut lieu au commencement du XIX[e] siècle, l'empire arriva avec ses puissantes idées organisatrices. Voulant soumettre à une discipline quelconque tout ce qui pouvait échapper aux grandes classifications militaires ou bureaucratiques, il reconstitua l'Université, les Académies de Paris et des provinces, favorisa tous les établissements scientifiques, industriels et agri-

coles, et chercha, en un mot, à diriger vers les occupations tranquilles et inoffensives la partie de la population qui n'était pas sous les armes. Les Sociétés d'agriculture, organisées par départements, enrégimentèrent les propriétaires indépendants et les grandes positions territoriales d'ancienne origine. En 1805, notre département eut, comme les autres, sa *Société Impériale d'Agriculture*; cette utile institution reçoit chaque année une allocation du conseil de département, ce qui lui permet de rendre des services importants au pays en fondant des prix et en décernant des encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

Ce fut aussi en 1805, que la ville de Blois vit s'ouvrir une nouvelle Bibliothèque, qui vint remplacer les trois autres qu'elle avait déjà perdues. Celle-ci, formée, comme les autres bibliothèques des départements, aux dépens de celles confisquées sur les couvents et les émigrés, ne fut pas riche en manuscrits précieux comme les premières; mais elle les surpassa toutes par le choix et la condition des livres imprimés. Les monastères de notre pays n'avaient pu réparer les pertes occasionées

par les guerres civiles, et à l'exception de quelques éditions curieuses des XVe et XVIe siècles, ils ne fournirent que des ouvrages ordinaires et mal conservés. La véritable richesse de notre Bibliothèque, c'est le fonds de M. de Thémine, ancien évêque de Blois. Ce prélat, qui menait la vie d'un anachorète, faisait deux parts de ses revenus, qui étaient considérables; l'une pour les pauvres et les établissements pieux, et l'autre pour les livres. Homme de goût et de savoir, sa bibliothèque est d'un choix admirable. Tous les ouvrages de l'antiquité s'y trouvent joints aux meilleures productions des modernes nationaux et étrangers, et les volumes réunissent toutes les conditions de bonté, de beauté et de rareté, qui font d'un livre un meuble de prédilection pour son possesseur. Cette Bibliothèque, au reste, ne renferme pas plus de 20,000 volumes; mais en raison de l'excellent choix des ouvrages, les travailleurs trouvent rarement quelque chose d'important à désirer, surtout dans les sciences historiques.

La Restauration, en apportant la paix, plaça la nation dans les conditions les plus favorables au progrès général, et amena un développe-

ment immense dans les productions intellectuelles; il y eut même en quelque sorte, débordement, et la librairie, après avoir atteint au plus haut degré de prospérité, finit par être accablée sous le poids de ses publications. Dans tout ce mouvement des intelligences, qui fait une époque de création et de renouvellement des temps de repos qui suivent les grandes révolutions sociales, nous sommes heureux de voir briller dans les premiers rangs les noms de quelques-uns de nos compatriotes: M. Pardessus fonda la science du droit commercial, et M. Augustin Thierry ouvrît une nouvelle carrière à l'histoire par ses admirables travaux; M. Amédée Thierry, son frère et son disciple, développa avec bonheur, dans son *Histoire des Gaulois*, sa théorie de la permanence des races.

En 1823, il y eut encore à Blois un nouvel essai de réunion scientifique. La Société qui fut créée eut peu de durée, ainsi qu'une autre, formée de ses débris, en 1825; les discussions politiques qui s'introduisirent parmi elles en provoquèrent la dissolution. Un journal littéraire, dont M. Aucher-Éloy, l'un de nos savants compatriotes, était le directeur, avait été

fondé par la première de ces Sociétés et se trouva lié à son sort; ces différents essais eurent néanmoins une action favorable sur le progrès des goûts littéraires dans le pays, en excitant l'émulation des amis de l'étude par la publication de leurs travaux, et nous comptons aujourd'hui dans nos rangs plusieurs des hommes qui composaient ces deux Sociétés.

Nous arrivons à l'appréciation de deux événements littéraires qui ont eu lieu à Blois depuis la révolution de 1830: la création de trois journaux politiques * et celle d'une nouvelle Société savante. Toutes sortes de motifs nous obligeront, on le comprend bien, à ne parler qu'avec une extrême réserve de ces deux institutions.

L'Empire avait été, comme on sait, peu favorable à la presse périodique dans les départements; le *Mémorial de la Préfecture* et les *Petites-Affiches* étaient les deux seules publications qui eussent quelque ressemblance avec des journaux. Le premier, recueil des actes

* *Le Blaisois*, fondé en 1832; le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*, fondé en 1833, et le *Journal de Loir-et-Cher*, établi en 1834, peu de temps après que *Le Blaisois* eut cessé de paraître.

de l'administration supérieure, racontait aussi, parfois, les succès des armes françaises en style de proclamation; les Petites - Affiches donnaient quelquefois asile à la littérature, entre les annonces des ventes de biens et la mercuriale des denrées. La restauration, malgré son désir de réprimer la multiplication et la licence des journaux, n'avait pu réussir que dans les départements; depuis 1830, une liberté plus étendue y a favorisé leur accroissement.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les motifs qui ont placé d'abord nos feuilles politiques, comme presque toutes celles des départements, dans les rangs de l'opposition; ce qui appartient directement à notre sujet, c'est de constater que l'esprit blésois, essentiellement doux et affable, ennemi de tout ce qui peut gêner les relations d'amitié et de société, n'est pas encore familiarisé avec ces sortes de publications, appelées, par la nature de leur polémique, à froisser quelquefois des intérêts de personnes ou de localité. Cette appréciation du caractère blésois, qui a déjà été faite si souvent et depuis si long-temps, nous permet de consigner ici le succès encore incomplet de

ces journaux, sans craindre de blesser leurs rédacteurs, hommes étrangers au pays, on le remarquera encore, et dont l'un d'eux, notre ancien collègue *, peut être loué de son indépendance et de son talent, aujourd'hui que la postérité a déjà commencé pour son œuvre**.

C'est au corps médical de Blois, fondateur de la première réunion scientifique dans notre pays, que l'on doit encore d'avoir provoqué l'organisation de notre Société, vers la fin de l'année 1832. Les deux premières années académiques ont été parcourues avec zèle et non sans quelque succès, peut-être. Mais il ne nous appartient pas, intéressé que nous sommes dans la question, de donner notre avis sur ses travaux. Nous dirons pourtant que nous avons la confiance que notre institution est bonne en ce qu'elle unit d'un lien

* M. Henry Celliez, l'un des fondateurs de la Société, aujourd'hui l'un de ses membres correspondants.

** Depuis que ceci est écrit, *Le Blaisois* a reparu sous la direction d'un autre de nos collègues, M. Laurent; il ne s'occupe plus des matières politiques et est entièrement consacré aux intérêts *industriels*, *agricoles et intellectuels* du département de Loir-et-Cher. Nous venons de fonder à Blois, avec M. Cartier, de Tours, l'un des correspondants de la Société, un autre recueil périodique intitulé, *Revue de la Numismatique françoise*.

commun les hommes du pays qui aiment l'étude et cultivent les lettres, qu'elle leur procure les moyens de s'éclairer sur leur travaux et excite en eux une émulation salutaire qui, en répandant davantage le goût de la science, contribue à son avancement.

Des relations ont été établies entre notre compagnie et les autres Sociétés savantes de Paris et des provinces; elle a été représentée au premier Congrès scientifique de France par plusieurs de ses membres qui ont pris une part active à ses travaux, dont le but avoué est la décentralisation de la science, exclusivement concentrée à Paris depuis le règne de Louis XIV, et qui enlève à la province toutes ses notabilités littéraires *. Des hommes d'un rang élevé dans les sciences et dans les lettres, ont été inscrits parmi nos correspondants; plusieurs d'entre eux, en passant par notre ville, sont venus à nos séances et ont applaudi à nos efforts; notre Société a tenu déjà une séance publique, elle a fait paraître le premier vo-

* La 4e session du Congrès scientifique est préparée à Blois pour le mois de septembre 1836, par les soins de notre Société et de celle d'Agriculture.

lume de ses Mémoires; aujourd'hui elle subit, pour la troisième fois, la dangereuse épreuve de la publicité, et on peut juger maintenant, sinon du mérite de ses travaux, au moins de son bon vouloir, du zèle et du soin consciencieux qu'elle a apporté dans ses recherches, et de la position véritablement indépendante qu'elle a ambitionnée. Elle ne sollicite d'autre protectorat que celui du pays; si elle est encouragée de ses suffrages, quelques noms nouveaux sortiront peut-être de son sein, et notre institution fournira un jour à notre histoire littéraire, ayons-en la confiance, une page brillante de plus.

Pardonnez-nous, Messieurs, d'avoir traité aussi longuement, et pourtant d'une manière si incomplète, un sujet dont nous comprenons, comme vous, toute l'importance. Notre principal but, aujourd'hui, était de passer en revue toutes nos notabilités scientifiques et littéraires, afin d'exciter l'émulation de la génération présente par le tableau des travaux de la génération passée, et aussi afin d'indiquer une mine de richesses à exploiter qui pourrait fournir à chacun de nous une série de Mé-

moires intéressants, dont la réunion servirait à former un jour une bonne Histoire littéraire du Blésois. L'intérêt qui résulterait de ces travaux ne serait pas enfermé dans les étroites limites de localité; il se rattacherait à l'histoire intellectuelle du pays tout entier, car nous faisons partie de la grande famille française, et nos illustrations locales deviennent aussi celles de la commune patrie.



NOTICE

SUR

DENYS DU PONT

(PONTANUS),

Par M. Leroux, avocat,

Lue à la séance du 30 janvier 1835.

Messieurs,

La biographie des hommes originaires du Blesois, qui, en s'élevant au-dessus de leurs contemporains, se sont attiré les regards de leur époque, fait essentiellement partie de ce plan d'études patriotiques qui nous a été proposé avec tant de raison par un de nos collègues comme le but principal et le lien de nos communs efforts.

Pierre de Blois a été le premier placé dans

cette galerie qui doit réunir un jour tous nos grands hommes, et vous n'avez pas oublié avec quelle supériorité, a été retracée devant vous l'histoire de la vie et des écrits de ce personnage.

Je m'étais aussi proposé de tirer de l'oubli une de nos vieilles illustrations; et je m'étais fait de l'accomplissement de cette tâche presqu'un engagement d'honneur; car j'avais choisi non pas seulement un compatriote, mais encore un *confrère*, le plus éminent des jurisconsultes de notre province et la gloire du Barreau de Blois; *Denys du Pont*, en un mot, connu dans le monde savant sous le nom de *Pontanus*, le principal auteur et le commentateur de la Coutume de Blois, le vainqueur du *Cens à cher prix* et l'ami de Dumoulin, qui le caractérisa par ces courtes et significatives paroles : *vir bonus et doctissimus*, *Blesensis advocationis decus*.

Mais il aurait fallu élever à du Pont un monument qui eût été digne de lui; j'aurais voulu faire connaître tout entier un homme dont l'existence ne remonte pas à une époque assez reculée, pour qu'on ne dût encore retrouver des traces nombreuses de son passage

sur cette terre. Eh bien, Messieurs, et abstraction faite de mon insuffisance personnelle, je n'ai pu mettre à contribution que des renseignements incomplets. Toutes les biographies sont muettes, tous les anciens journaux littéraires se taisent; et quand tant de noms obscurs et inconnus se pressent et s'entassent dans leurs innombrables colonnes, c'est, en vérité, à l'insouciance naturelle, et cette fois inexcusable, de ses compatriotes, qu'il faut imputer de n'y pas trouver une place pour un homme qui, comme vous le verrez, s'est tant signalé par son devoûment envers eux.

Quoi qu'il en soit, c'est de du Pont que je vous entretiendrai quelques instants aujourd'hui. — Je ne vous dirai que le peu que j'en sais, mais au moins, et dès à présent, son nom aura retenti dans cette enceinte.

On ne peut bien positivement préciser l'époque de la naissance de du Pont; mais on la reporte avec certitude à la fin du XV[e] siècle. Il naquit à Blois, d'une famille noble et depuis long-temps éteinte. Sa jeunesse fut consacrée à l'étude des lettres et de la jurisprudence, qui

était alors la science universelle.—« Comme » il étoit bien fait de corps et d'esprit, » dit le bonhomme Bernier, « on lui conseilla de bonne » heure de se marier; et je ne m'étonne pas » trop, continue le même auteur, s'il fut fa- » cile à persuader, de la manière dont il parle » du sacrement dans son commentaire sur la » Coutume de Blois. » (Bientôt je vous parlerai du passage auquel fait allusion Bernier.) Ce fut Marie Barbe, que du Pont choisit pour compagne. Marie Barbe descendait de cet *Andræus Barba*, dont le nom figure dans une charte blésoise du XIe siècle, et dont les derniers descendants ne sont morts, à Vendôme, qu'à la fin du dernier siècle.

Marie Barbe donna à son époux cinq enfants, à de courts intervalles, et mourut peu d'années après son mariage.—Du Pont en ressentit une vive affliction; « cependant, nous dit encore Bernier, » il supporta cet accident en honnête « homme, tâchant de tromper son chagrin par » l'étude et par l'exercice de sa profession » d'avocat, qui l'occupoit beaucoup et le fai- » soit considérer dans tout le Blésois. »

Du Pont florissait ainsi au commencement

du XVI[e] siècle, le grand siècle de la jurisprudence, siècle de Cujas et de Dumoulin, *ces géants de la science* *, qui portèrent le droit à son plus haut degré de splendeur; et desquels on a dit qu'il n'était pas possible de faire en droit d'études fortes, si on n'allait se retremper à leur école et puiser la science dans leurs écrits comme à une source pure et féconde **.

Du Pont figura dignement parmi ces grandes illustrations scientifiques; il était, je l'ai déjà dit, l'ami et le contemporain de Dumoulin, qu'il surpassait, dit M. Fourré, *** en éloquence et en latinité.

C'est là, en effet, une des gloires de du Pont d'avoir été tout à la fois profond jurisconsulte et éloquent avocat; et, certes, si les jurisconsultes du XVI[e] siècle sont toujours nos maîtres, les avocats de cette époque, qui tient d'ailleurs de tous côtés une si large place dans l'histoire, ont légué à leurs successeurs des traditions qui sont encore leur plus bel héritage.

Je ne puis ici résister au plaisir de vous re-

* M. Troplong.

** Le même.

*** Pref. com. de cout. de Blois.

dire avec quelques détails une de ces traditions qui, tout en se référant à des faits postérieurs de plusieurs années à la mort de du Pont, pourra néanmoins vous faire apprécier de quel éclat brillait, au temps même où il vécut, la noble profession qu'il exerça.

Un article de l'ordonnance de Blois, rendue à la fin du siècle dont nous parlons, portait que les avocats seraient tenus de signer leurs délibérations, consultations et autres écrits qu'ils feraient pour les parties, « et au-dessous » de leur seing, d'écrire et parapher de leur » main ce qu'ils auroient reçu pour leur sa- » laire, et ce, à peine de concussion. » Cet article, empreint d'une injurieuse défiance, n'avait jamais été observé, lorsque, quelques années après sa promulgation, et à la suite d'une mercuriale de rentrée, toutes les chambres assemblées du Parlement arrêtèrent « que les ar- » ticles de l'ordonnance de Blois, concernant » le salaire des avocats, seroient gardés et ob- » servés, et l'arrêt lu et publié à l'audience. »

Grand émoi au palais : « N'est-ce pas une honte », disait Loisel, dont les curieuses paroles nous ont été transmises dans son dialo-

gue des avocats, « qu'il faille que nous soyons » contraints de faire comme les sergents, qui » sont tenus de mettre au bas de leurs exploits » ce qu'ils reçoivent des parties pour le salaire » qui leur est taxé par les ordonnances! — Car, » encore que le nôtre ne soit point borné, » mais remis à notre discrétion, si est-il hon- » teux, non-seulement de l'écrire, mais même » de le dire; et quand notre taxe viendroit de » la pure libéralité de la partie, si serions-nous » toujours subjects à la censure ou malveil- » lance d'un rapporteur, qui ayant fait man- » der l'un de nous dans sa chambre, pour ren- » dre un écu ou deux qu'on lui aura donné » de plus qu'il n'estimera notre talent, sera » bien aise de nous faire condamner à les ren- » dre, et par là, nous faire recevoir une si » grande honte, que j'aimerois mieux n'être ja- » mais venu au palais que cela me fût ad- » venu. »

Le barreau de Paris résolut d'abord de députer au parlement, pour faire de très humbles remontrances, vingt-quatre de ses plus anciens membres, « lesquels, dit Loisel, parlant Me » Nicolas Duhamel, l'un d'eux, après avoir fait

» entendre leurs raisons, sommairement conte-
» nues aux registres de la cour, ont conclu et
» dit qu'avec toutes les soumissions de révé-
» rence et d'obéissance qu'il leur estoit possible
» rendre à la cour, ils la supplioient que l'hon-
» neur qu'ils avoient leur demeurâst entier;
» qu'ils peussent continuer leurs charges avec
» l'honneste liberté, avec laquelle leurs prédé-
» cesseurs avoient vescu; supplians la Cour
» trouver bon, si elle ne les conservoit en leur
» honneur pour exercer leurs charges, qu'ils
» luy déclarassent ne pouvoir plus y vivre. »

Les représentations furent inutiles; le parlement persista plus que jamais dans ses réglements précédents; il enjoignit aux avocats d'y obéir et de venir au palais exercer leurs charges, « desquelles, si aucuns vouloient se désis-
» ter, seroient tenu le déclarer et signer au
» greffe; et en ce cas, qu'ils seroient rayéz de la
» matricule, et à eux fait défenses de consul-
» ter, écrire ny plaider cy-après, à peine de
» faux. »

Le Parlement fut obéi à la lettre; car deux jours après l'arrêt, les avocats, réunis au nombre de trois cent sept dans la salle des

conférences, arrêtèrent unanimement de déposer leurs charges, et après avoir signé la délibération ils se rendirent tous, deux à deux, au greffe du Parlement où ils déclarèrent qu'ils cessaient à l'instant même leurs fonctions, en exécution des arrêts de la cour.

Il faut lire dans le curieux ouvrage de Husson, *de Advocato*, les exclamations d'admiration que lui arrache cette noble conduite : *O digna foro senatorio capita! O plena studio honestatis capita! O vera majorum soboles, sapientiumque prosapia. Obstupesce, Romana antiquitas, necnon Attica*...... Cependant la démarche des avocats avait eu un grand retentissement. Le cours de la justice interrompu, le palais désert, les affaires en suspens et le cabinet des avocats fermé, en avaient été la conséquence; et il en était résulté une grande agitation dans Paris. *Urbis facies*, dit le grave de Thou, qu'on ne peut soupçonner d'exagération, *parùm à seditione abesset* *. On connut, dit plaisamment Husson, combien la robe devait être puissante par la parole, puisqu'elle était si puissante par le silence;

* Thuan., Lib. 128 historiarum.

quantùm toga polleret officio quæ tantùm posset silentio.

Pour rétablir la paix, Henri IV fut obligé d'interposer son autorité; et par une prudente déclaration, ce prince, tout en confirmant l'arrêt qui avait été rendu par la cour pour mettre à couvert l'honneur de ses officiers, rétablit les avocats dans leur charge, avec pouvoir de les exercer comme auparavant. — Peu à peu, dit Loysel, chacun retourna au palais, et oncque ne fut plus parlé de réglement ni de l'article de l'ordonnance de Blois.

Ainsi se termina, à la grande gloire de l'ordre, cet orage qu'avait excité l'imprudente sollicitude du Parlement pour les intérêts des plaideurs. Mais Loysel se trompait en disant que *oncque ne fut plus parlé de l'article*; il en fut question encore une fois, et ce fut au XIXe siècle, après une révolution à laquelle pourtant les avocats avaient pris une grande part. Le malencontreux article de l'ordonnance de Blois reparut en effet, avec des dispositions qui en aggravaient la sévérité, dans l'article 44 du décret du 14 décembre 1810, où on lit textuellement : « Les avocats feront mention de leurs

» honoraires, au bas de leurs consultations, » mémoires et autres écritures; ils donneront » aussi un reçu de leurs honoraires pour les » plaidoieries. »

J'ignore si ce texte rigoureux fut mis à exécution, jusqu'en 1822, où une ordonnance royale abrogea le décret de 1810. Ce qu'il y a de certain, c'est que les protestations, s'il y en eut, furent tenues bien secrètes; et que les avocats du barreau de Paris, au XIXe siècle, n'allèrent pas, comme leurs devanciers, au greffe de la cour royale y déposer solennellement et deux à deux, une robe qu'on voulait déshonorer. — Mais il est temps de finir cette digression, que je vous prie de me pardonner, et qui vous montre que du Pont, tout gentilhomme qu'il était, n'avait point dérogé en s'affiliant à un ordre qui, quelques années plus tard, fit reculer le premier corps du royaume, et manifesta ainsi à quel degré de considération et de puissance il était élevé.

J'arrive maintenant à une époque de la vie de du Pont où, après avoir reçu un témoignage éclatant de la confiance de ses concitoyens, il attacha son nom à un ouvrage qui a eu

plusieurs siècles d'existence, et dont l'autorité n'est pas encore entièrement détruite ; je veux parler de la *Coutume de Blois*, dont du Pont fut tout à la fois, le rédacteur et l'interprète.

Les Coutumes étaient, vous le savez, la législation particulière, autorisée par l'usage et la commune pratique dans chaque province, chaque ville, et même dans des localités plus restreintes.

Leur origine se perd dans la nuit des temps. La plupart des auteurs prétendent qu'elles ont été formées des usages des anciens Gaulois, des usages des Germains et des anciennes lois des Francs.

M. Henrion de Pansey leur donne pour causes principales l'établissement de la féodalité, les affranchissements et les chartes tant générales que particulières des rois et des seigneurs.

Les codes germaniques, les Capitulaires, les Formules et les autres documents qui s'y rattachent, contenaient déjà, suivant M. Pardessus, une multitude d'éléments qui ont dû servir à constituer le droit civil coutumier; la jurisprudence des tribunaux fit le reste.

C'eût été, dit M. de Marchangy, un monu-

ment admirable que la collection complète de toutes les anciennes coutumes orales, dont l'ensemble eût formé le droit public et coutumier de la France. Rien n'eût été plus intéressant que de retrouver dans leur pureté primitive des traditions, des usages, dont l'usage remontait aux premiers âges des Francs et des Gaulois, et dont on rencontre encore, dans les coutumes écrites qui nous sont parvenues, malgré l'alliage des ordonnances, des édits et du droit romain, quelques traces intéressantes.

Mais ce droit coutumier, en traversant les siècles, avait subi de nombreuses transformations : de nouveaux besoins, de nouvelles relations, avaient nécessité de nouvelles règles et introduit de nouveaux éléments dans la législation coutumière, qu'avait aussi singulièrement modifiée, dès avant le temps de saint Louis, la renaissance et l'invasion des lois romaines.

Aussi, est-il vrai de dire, avec M. Pardessus, que les rédactions écrites, qui nous ont été conservées, ne ressemblent que par le nom aux coutumes qu'elles avaient remplacées ; qu'elles présentent des résultats, sans instruire de leurs causes, et indiquent un point d'arrivée,

sans faire connaître ni celui du départ, ni la route suivie, ni les divers incidents d'une longue traversée.

Toutefois la rédaction écrite des coutumes devenait un besoin impérieux pour les populations, qui ne pouvaient plus garder à l'état de tradition une législation que les progrès de la civilisation devaient nécessairement rendre de plus en plus compliquée. Il importait que le sort des contestations ne dépendît plus de la mémoire incertaine et des attestations vénales des praticiens. D'un autre côté, l'autorité royale qui commençait à grandir dut saisir l'occasion d'imprimer son cachet à une législation qui n'avait jamais relevé du pouvoir central.

De là le projet d'une rédaction solennelle et authentique des coutumes qui régissaient la France.

Le dessein en fut formé sous Charles VII, qui, après avoir chassé les Anglais de toute la France, entreprit une réformation générale de toutes les parties de son état, et fit entr'autres une grande ordonnance, datée de Montils-les-Tours, en 1543, dont le vingt-cinquième acte porte que « toutes les coutumes

» seraient écrites et accordées par les prati-
» ciens de chaque pays, puis examinées et au-
» torisées par le grand conseil et par le parle-
» ment, et que toutes les coutumes ainsi rédi-
» gées et approuvées seraient observées com-
» me lois, sans qu'on pût en alléguer d'autres. »
Dumoulin dit même qu'on voulait réunir toutes les coutumes ensemble pour n'en faire qu'une loi générale ; et que la rédaction de chaque coutume en particulier n'était que provisionnelle, afin que les pays eussent quelque chose de certain, pendant que l'on travaillerait à la réformation générale ; et Philippe de Comines semble le prouver, lorsqu'il dit que le roi Louis XI désirait fort « qu'en son royaume
» on usât d'un poids d'une mesure, et que
» toutes les coutumes fussent mises en fran-
» çois dans un beau livre *. »

C'était là, Messieurs, un projet de codification bien caractérisé, mais qui ne s'est réalisé que bien long-temps après Louis XI. Quant à la première partie du dessein de Charles VII, la rédaction des coutumes, elle fut mise

* Fleury, Histoire du droit Français.

aussitôt à exécution, et s'accomplit dans un laps de temps d'environ cent années.

La plus ancienne rédaction est celle de la coutume de Ponthieu, faite sous Charles VIII, en 1495. Il y en eut plusieurs sous Louis XII. Depuis l'an 1507, l'on continua à diverses reprises sous François Ier et sous Henri II, et il s'en est trouvé encore quelques-unes à rédiger sous Charles IX *.

Quant à la coutume de Blois, ce fut Louis XII qui pensa à la faire fixer par écrit; et c'était de la part de ce prince, notre compatriote, une nouvelle marque de l'intérêt qu'il porta constamment aux Blésois. « *Tandem Regi Ludo-*
» *vico XII principi nostro, eidemque comiti ac*
» *civi optimo (nam Blesis natus erat, urbem-*
» *que tanquam regalem sedem diutiùs incoluit)*
» *placuit suæ civitatis jura quò certiora essent*
» *litteris commendari, atque edi in vulgus* **. »

Une commission, composée de quatre Blésois, fut en conséquence instituée par ordonnance royale, à l'effet de préparer un projet

* Fleury, Histoire du droit Français.

** Pont. Præf. comm. in cons. Bles.

de rédaction des coutumes de leur bailliage. « *Accitis ad id munus quatuor è probatis-» simis gravissimisque nostræ urbis civibus* *.» Du Pont faisait partie de ces hommes recommandables. C'est lui-même qui nous l'apprend : *È quorum numero*, ajoute-t-il en effet, *quod citò arrogantiam dico, eram tùm ego;* et, plus bas, il rappelle qu'il a reçu cette marque de confiance du suffrage unanime de ses concitoyens : *cum summo civium meorum consensu hujus civitatis nostræ colligendis describendisque cum aliquot collegis præfectus*........

La science de du Pont, son expérience des usages de la province, le désignaient naturellement à ses collègues comme le plus capable de mettre à fin la tâche honorable, mais difficile, qui leur avait été imposée. Du Pont fut en effet chargé de tout le travail. C'est encore lui qui nous le révèle : ... *suum mihi munus in ferendis his legibus delegassent*..... En telle sorte que nous retrouvons, en grande partie, son ouvrage dans la rédaction qui nous est parvenue de notre ancienne coutume; rédaction qui n'est pas sans mérite, quoi qu'en pense Fleury qui,

* Pont. Præf. comm. in cons. Bles.

parlant des praticiens rédacteurs des coutumes, dit « qu'on ne doit attendre de ces gens- » là ni politesse, ni méthode. »

Quoi qu'il en soit, la rédaction préparée n'était que provisoire et, selon les formes usitées alors, devait, pour devenir définitive, être confirmée par les trois états de la province, puis publiée et homologuée au nom du roi.

Et en effet, par lettres patentes du 26 février 1522, François I[er], poursuivant l'œuvre de Louis XII, que la mort avait surpris avant la consommation de son projet, envoya à Blois, principal siége du bailliage, en qualité de commissaires, Roger Barme, président, et Jean Prévost, conseillers au Parlement de Paris, avec ordre d'y faire assembler « tous et chacuns les » Chastellains, et Seigneurs haults justiciers, » Prélats, abbez, chapitres, nos officiers aux » dits lieux, licenciez, advocats, practiciens, » bourgeois, marchands et autres bons et no- » tables personnages dudit bailliage, en leurs » personnes; et, en leur présence, de rechef » lire et accorder lesdites coustumes; et si, en » faisant ladite publication sur aucun des ar- » ticles desdites coustumes, y survenait con-

» tradiction ou opposition par la plus grande
» et saine partie des gens d'Église ou des no-
» bles, ou de ceux du tiers-état, et ladite dif-
» ficulté ne peust être vuidée en ladite assem-
» blée; faites mettre et rédiger, par escript, les
» différents d'une part et d'autre, pour icelles
» rapporter par devers les gens de nostre dite
» Cour de Parlement, afin d'en ordonner
» comme de raison. Et quant aux autres arti-
» cles desdites coustumes qui seraient en ladite
» assemblée, en vos présences accordez et ar-
» restez, faites iceux publier et enregistrer es
» registres dudit bailliage, et ces présentes
» insérez en vos procès-verbaux, pour être
» doresnavant observées comme loy et édit per-
» pétuel et irrévocable. »

Tel fut à peu de chose près le mode employé pour la rédaction de toutes les coutumes de France, et on ne peut disconvenir qu'il ne fût une heureuse combinaison des divers éléments qu'on retrouvait dans la société d'alors.

Du reste, les gens des trois états étaient assignés pour l'assemblée, par la voie d'un ajournement personnel, qui n'était pas une vaine formalité; car les commissaires avaient mission

d'employer comme moyens coërcitifs : savoir, à l'égard des gens d'église, « la prise et saisie » de leur temporel ; et, pour les laïz, la » prise et saisie de leurs biens meubles et im- » meubles, et adjournements personnels en la » Cour du Parlement.

Ce fut le 15 avril 1523 qu'eut lieu, dans le réfectoire du couvent des Jacobins de Blois, et en présence des commissaires du roi, l'assemblée générale des états de la province. —On peut voir dans le procès-verbal de la Coutume les noms de tous les comparants « qui » furent baillés au rôle par Estienne Billart et » Jean Papin, greffier du bailliage. »—Nous y trouvons notamment « que pour les manants » et habitants de la ville de Blois, comparu- » rent Pierre Munet, procureur, et *maistre* » *Denys du Pont*, pour conseil d'icelle ville. »

Du Pont était, en effet, le représentant ordinaire de ses concitoyens, dans les occasions solennelles où il s'agissait de défendre les intérêts d'une ville à laquelle ses écrits prouvent qu'il avait voué une sorte de culte.

La liste des noms contenus au procès-verbal est d'ailleurs pour nous plus qu'une simple

nomenclature; c'est presque un document de statistique, qui nous apprend quels étaient, en l'année 1523, les ordres religieux existants alors en notre ville; quelles seigneuries ressortissaient du bailliage de Blois, et par suite nous indique que les limites de l'ancien comté de Blois ne correspondent nullement à celles du département de Loir-et-Cher ni d'aucune de ses divisions. Ce document nous apprend encore que parmi *les manans et habitans* de la ville de Blois qui comparurent en leur *privé nom* pour assister à la rédaction des Coutumes, se trouvèrent neuf avocats et onze procureurs; circonstance assez remarquable, et qui témoigne du nombre et de l'importance des affaires qui devaient, en 1523, se traiter en notre ville.

Chacun des comparants commença par prêter serment de « bien et loyaument dépo» ser du fait desdites Coustumes, et de signaler » les choses qu'ils verroient et cognoistroient » être utiles et profitables ou dommageables » au bien et utilité du pays. » Puis on procéda à la lecture successive des articles du projet, au nombre de 275. La majeure partie fut adoptée

sans difficulté; mais plusieurs soulevèrent des discussions plus ou moins animées, et dont le procès-verbal nous offre un court résumé. Ces discussions n'étaient pas toujours suivies d'une solution amiable. Lorsque celui des trois ordres par qui l'article avait été *discordé* persistait dans son opposition, les commissaires donnaient acte du point litigieux et renvoyaient les parties à se pourvoir devant le parlement de Paris, pour y être souverainement jugées.

C'est sur l'article 109 que s'engagea le débat le plus sérieux, et que je ne puis laisser passer inaperçu. — Car c'est à cette occasion que du Pont signala ce *vehemens amor*, comme il l'appelle, qu'il portait à ses compatriotes : *quo in cives, mei sanè amantissimos, ardebam.*—Mais avant de parler de cet événement principal de la vie de du Pont, quelques mots encore sur l'histoire de notre coutume.

Après la lecture et la discussion des articles, la promulgation en fut solennellement faite par les deux commissaires, le 28 avril 1523, séance tenante, et dans les termes suivants : « Déclarons les coutumes qui ont esté leües » par Jacques de Mailly, huissier en ladite cour

» de parlement, en vos présences, de vous
» gens des trois estats, selon les modifications
» et limitations de vos consentements et en
» vos présences faites et accordées, mises et
» couchées en nostre procèz-verbal, être les
» vrayes coustumes du baillage de Bloys. Et selon
» icelles, jouxte le pouvoir à nous donné, nous
» commandons à vous, Gouverneur et Bailly
» de Bloys, à vostre Lieutenant et à tous autres
» juges, qu'ils ayent à juger, décider et dé-
» terminer de tous les procès meuz et à mou-
» voir. En déffendant par exprès à tous advo-
» cats qu'ils n'ayent dorésnavant à alléguer, po-
» ser ou articuler aucunes coustumes contrai-
» res ou dérogeantes à icelles,.... sans préjudice
» des oppositions particulières des opposants,
» dont est fait mention en notre procèz-verbal,
» pour lesquelles décider avons renvoyé les
» parties, en ladite cour de parlement, à six
» sepmaines... »

Notre ville eut, dès-lors, sa législation écrite et la coutume de Blois prit rang parmi les deux ou trois cents autres qui se partageaient encore la France, en 1789.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces

coutumes un système complet de législation; le droit féodal seul y est traité d'une manière complète. Dans la coutume de Blois, il occupe seul 135 articles, et les 240 restants sont pour régler ce qui concerne les *successions*, *les donations et testaments*, *les mariages*, *les douaires*, *les retraits lignagers*, *les emphytéoses*, *les matières possessoires*, *les servitudes réelles*, les priviléges et les voies d'exécution. Cela vient de ce qu'à côté des coutumes se plaçaient les ordonnances et surtout le droit romain, auquel on se reférait pour tout ce qui n'était pas compris dans leurs dispositions, et notamment pour tout ce qui regardait la matière importante des *obligations*, sur laquelle elles sont presque toutes muettes. — Aussi la question de savoir si le droit romain était le droit commun en pays coutumier, pour les cas qui n'étaient pas exprimés par les coutumes, que Fleury dit avoir été une question fameuse, agitée par les savants des derniers temps, nous paraît-elle cependant d'une facile solution. Les coutumes supposent évidemment un droit coexistant, et Fleury dit lui-même qu'il ne voit pas quel il pouvait être, si ce n'est le droit

romain. — Du Pont avait émis le même avis long-temps avant Fleury. *Ideòque*, lit-on dans la préface de son commentaire, *subauditiones et defectus legis scriptæ supplebit consuetudo : et contrà, consuetudinis interpretationem ex lege scriptâ supplebimus.*

Maintenant je m'empresse de revenir à l'article 109 de notre coutume et aux événements qu'il occasionna. Cet article se trouve au titre *Des Cens*. Le cens était une redevance féodale, en argent ou en grains, due annuellement par les héritages roturiers au seigneur dont ils relevaient, en reconnaissance et comme un hommage du domaine direct et aussi comme la représentation du domaine utile, cédé originairement au censitaire ou à ses auteurs.

Cette redevance annuelle était ordinairement accompagnée de charges accessoires; et il paraît, notamment, que dans certaines parties du comté de Blois, et à Blois même, l'usage s'était introduit, au grand préjudice des propriétaires des héritages asservis, de payer au seigneur, à chaque mutation entre vifs, ou par décès, des biens tenus à cens, un droit énorme de douze pour cent de leur valeur.

C'est ce droit exorbitant, appelé *cens à cher prix*, que l'article 109 consacrait définitivement comme cens coutumier.

Lorsque cet article, qui n'avait pas dû être inséré dans le projet sans opposition de la part de du Pont, fut mis en discussion dans l'assemblée, les gens du tiers-état réclamèrent vivement contre l'assujétissement onéreux qu'il leur imposait. Du Pont, conseil de la ville, s'opposa de toutes ses forces à l'adoption de cette *grosse charge et servitude*, qu'il appelait énergiquement *jus strangulativum. Cùm hujus § publicationi ego, reipublicæ Blesensis advocationis patronus interessem, ne is in publicam perniciem introduceretur, diù multùmque resisti.*

Mais les adversaires étaient puissants; et vainement, pour concilier tous les intérêts, les commissaires proposèrent aux seigneurs de Censive le rachat à prix d'argent d'un droit qui était un obstacle à l'embellissement de la ville, « leur remontrant que bon seroit et profitable à » la chose publique, en prendre récompense, » surtout en ce qui concerne les maisons estans » en la ville de Bloys, lesquelles demeurent en » ruine et décadence, et plusieurs délaissent à

» les bastir et mettre en nature au moyen que » le temps advenir elles seront estimées à plus » haut pris, dont les enfants et successeurs » payent le douzième denier. »

Tout fut inutile, et « les praticiens, sur ce » interrogés, ayant dit et déposé la coustume » être telle que contenu est audit article, » les commissaires se crurent obligés d'ordonner « qu'elle demeureroit pour coustume, par ma» nière de provision, sans préjudice de l'opposi» tion des gens du tiers-état. »

Du Pont ne craint pas d'attribuer ce résultat à l'improbité ou à la faiblesse des commissaires; *sordene avaritiæ an nimia ecclesiasticorum favore corrupti nostri judices.....* — L'imputation est hardie; mais elle est peut-être injuste, car le passage que je viens de lire prouve au moins qu'il n'avait pas dépendu d'eux d'amener les seigneurs de Censive à une transaction qu'ils croyaient devoir désintéresser toutes les parties.

Quoi qu'il en soit, du Pont, au nom de la ville de Blois, se hâta de recourir au parlement de la décision des commissaires. *A quâ*, dit-il, *ut plane graviore ac insupporta-*

bili sententiâ ad supremum senatum appellatum est.

Le procès était grave ; il dura douze ans entiers. Du Pont en soutint seul le fardeau : *me uno consule adversùs tam infestam turbam.* Il plaida et écrivit pour ses compatriotes. Enfin la lutte qu'il soutenait avec tant de constance et de vigueur fut suivie d'une victoire complète. Un arrêt du mois de juin 1535, dont le texte a été conservé dans certaines éditions de la Coutume, rendu « entre les échevins, manans » et habitans de la ville de Blois, appelans, d'une » part; et les religieux, abbés et couvents de » Saint-Laumer, de Bourg-Moyen, de Maire-» Monstier, et les doyens et chanoines du cha-» pitre de Saint-Sauveur de Blois, principaux » seigneurs de Censive, intimés, d'autre part; » reçut les appelants à opposition à l'encontre » de la prétendue Coustume en cens à cher » prix; » et statua que ce droit ne pourrait être pérçu que lorsqu'il serait fondé en titre, et nullement comme cens coutumier.

Du Pont avait ainsi obtenu un succès éclatant, non pas sans avoir surmonté de grandes difficultés; car, s'il faut l'en croire, l'outrage

même ne lui aurait pas été épargné; mais le sentiment du service qu'il venait de rendre à son pays, et les témoignages de reconnaissance qu'il en reçut furent une compensation suffisante pour le patriotisme de notre concitoyen. « *Quantis interim ab adversariis sim ob eam rem affectus coutumeliis, nihil laboro: benè enim ac feliciter meum actum existimavi; si quid est quod patriæ à me benè consultum fuerit.* » Certes la ville de Blois n'avait pas à se plaindre de son avocat; et celui-ci dut voir son renom et sa clientelle prendre un égal accroissement. Ce fut dans ce temps qu'il eut la satisfaction, dit Bernier, de plaider une cause importante, en présence du cardinal Duprat, légat du Saint-Siége et chancelier de France.

Mais bientôt ses moments furent absorbés par un grand travail, auquel il se livra tout entier, le commentaire de cette Coutume de Blois, à la rédaction de laquelle il avait eu une si grande part. Et c'était encore un acte de patriotisme de la part de du Pont, car il ne faisait en cela que céder aux instances réitérées de ses compatriotes, qui le pressaient d'achever son œuvre, par l'explication claire

et raisonnée d'une législation dont il devait bien connaître l'esprit, puisqu'il pouvait à juste titre en être réputé l'auteur : *tum cives aeriùs instare, urgere, imperare, ut cujus juris ferendi auctor ipse videri poteram idem quoque hujus interpres esse vellem.*

Quel autre que du Pont eût pu mieux que lui entreprendre un pareil ouvrage, s'écrie M. Fourré, autre commentateur moderne de la Coutume de Blois? Avocat au siége, il avait été appelé à sa rédaction; il possédait éminemment le droit romain, il était profond feudiste, et une longue expérience du barreau lui avait rendu familiers les principes de notre Droit coutumier.

Du Pont amassa donc une quantité considérable de matériaux; mais accablé d'affaires, consulté de toutes parts, ayant à peine assez de temps pour des amis auxquels il ne se refusait point, il s'aperçut que le terme de sa vie approchait, et que tout son travail sur notre Coutume courait risque de devenir inutile *.

* Fourré pref. cout. Blois.

Pour lui aider à le mettre au net, il s'empressa de retirer Pierre du Pont, son fils, des écoles de droit qu'il suivait, depuis trois ans, en Italie, sous Alciat, un des plus fameux glossateurs de ce temps, et que vous connaissez tous, au moins de nom, grâce à Boileau :

> A ces mots il saisit un vieil Infortiat
> Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat,
> Inutile ramas de gothique écriture.....

Mais du Pont, qui sans doute ne regardait pas Alciat comme un visionnaire, fut si satisfait des progrès de son fils et de la nouvelle méthode qu'il avait apprise sous ce grand maître, qu'il crut pouvoir lui confier entièrement le soin de donner la dernière main à son ouvrage, et de reconnaître, et de classer l'énorme quantité de matériaux qu'il avait amassés, *atque ea quæ in infinitam propè congeriem chartarum accumulaverat recognoscere* *.

Denys du Pont mourut avant que l'ouvrage fût achevé ; mais, peu de temps après sa mort, parut le commentaire sur les neuf premiers chapitres de la Coutume.

* Pont. comm. cons. Bles. Epist. ded.

L'Angellier, chez qui se fit, à Blois, en 1556, l'impression de cette première partie, faisait espérer au public que la seconde suivrait de près; mais, selon toute apparence, la mort surprit le fils avant qu'elle fût même commencée. Le manuscrit qui la contenait fut long-temps comme perdu, et ne se retrouva que 120 ans après, dans la bibliothèque de M. le chancelier Seguier. Ce magistrat fit don de cette partie à Louis Billaine, imprimeur-éditeur à Paris, qui, en 1677, la publia en même temps qu'une nouvelle édition de la première.

Billaine, dans son avertissement, dit que ce manuscrit était dans le plus mauvais état, *pluribus in locis vetustate corrosus et in aliquibus paginis fere obliteratus;* ce qui, joint aux abréviations qui étaient alors en usage et dans la manière d'écrire et dans celle de citer les lois et le nom des auteurs, lui eût fait désespérer de son entreprise, et la lui eût fait abandonner entièrement, sans le secours de M. Dupré, avocat au parlement, à qui nous sommes redevables de la nouvelle édition de du Pont, la seule qui figure aujourd'hui dans nos bibliothèques. Elle est en deux volumes in-folio, précédée d'une dédicace

à Pierre Seguier, et intitulée : *Dionysii Pontani advocati Blesensis juris usúsque forensis consultissimi in consuetudines Blesenses commentariorum Tomi II. Parisiis*, 1657.

La première édition, celle de l'Angellier, qui ne se trouve pas dans le commerce, au grand regret des bibliophiles de notre pays, était dédiée, par Pierre du Pont, à Bernard de la Rutie, abbé de Pontlevoy et aumônier de François Ier.

Le commentaire sur la Coutume de Blois, c'est là le titre scientifique de du Pont. L'autorité de cet ouvrage s'est étendue au-delà du territoire du comté de Blois. Il était cité couramment sous l'ancienne jurisprudence ; et des auteurs modernes même n'ont pas dédaigné de s'appuyer des opinions émises par notre auteur. M. Merlin, dans son répertoire, M. Toullier, dans son *droit civil*, invoquent Pontanus en diverses rencontres ; et M. Toullier notamment, pour étayer le système qu'il développe sur la nature de la communauté entre époux.

Le nom de commentaire, donné par du Pont à son ouvrage, indique assez quelle en

est la forme. Chacun des articles, quelquefois même chacun des mots dont il se compose, est soumis à une explication distincte. Mais, sous le titre de *Præludia*, notre auteur fait précéder chaque chapitre des généralités qui doivent en faciliter l'intelligence. Cette excellente méthode réunit les avantages du commentaire et ceux du traité méthodique; elle a été suivie par Pothier, dans son bel ouvrage sur la Coutume d'Orléans; et elle est hautement préconisée par le plus brillant de nos jurisconsultes modernes. Au fond, le mérite du livre est incontestable : on y retrouve toutes les qualités qui ont distingué du Pont, une érudition immense et une dialectique vigoureuse. Le style est souvent diffus, mais toujours chaud et animé. On sent que du Pont appartient à l'illustre famille de nos anciens jurisconsultes; car, comme eux, il se recommande par cette *verve originale et cette verdeur de pensées et d'expressions* *, qui est leur caractère distinctif.

Du Pont mettait dans ses écrits toute la pas-

* M. Troplong.

sion de l'avocat; et vous savez, par les courtes citations que j'ai faites, de quelle virulence son style s'empreint quelquefois. Habituellement, il semble causer familièrement avec son lecteur; on reconnaît toujours en lui l'avocat à l'improvisation facile, et qui, improvisant encore en écrivant, se laisse facilement aller à des digressions se rattachant parfois assez peu à son sujet. Et pour en donner un exemple, je vais remplir la promesse que je vous faisais en commençant, de revenir sur les passages auxquels Bernier faisait allusion en parlant de l'union de du Pont et de Marie Barbe. Il existe en effet dans notre coutume huit articles sur les effets civils des contrats de mariage. Eh bien! du Pont prend de là occasion de faire une dissertation étendue à la louange du mariage en lui-même, et de développer une série de propositions, ayant pour objet de prouver l'excellence de cet état et les avantages qui en résultent pour l'état, la famille et l'individu. Puis vient un tableau d'intérieur conjugal, peint sans doute d'après nature par du Pont, sur les souvenirs que lui avait laissés la tendre Marie Barbe, et que vous me per-

mettrez encore de mettre sous vos yeux :.... *Sed etiam præter liberorum procreationem utilis est cum muliere convictus. Primum enim externis laboribus attritos viros excipit officiosè tractans, et omni cum studio recreans. Deinde animi tristitiæ oblivionem inducit..... Ecce enim tibi peræ grè redeunti occurret uxor quæ magnum addet solatium si quid nimis fortunati acciderit, interrogans aliquid de rebus externis; aut de domesticis ad ipsum referens et in commune deliberans; unde gaudii nonnihil, alacritas candida et honesta animi lætitia nascuntur.* ....Assurément, il y a du naturel et quelque grâce dans cette peinture de la félicité conjugale. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la critique que du Pont fait ensuite des mariages de son époque, dans lesquels il déplore de ne plus voir trop souvent, qu'un déplorable abus d'une sainte institution : *Et ea in re hodiè ut plurimùm peccatur.* Ce n'est plus, en effet, continue-t-il, pour perpétuer leur espèce, ni pour s'associer une compagne, que la plupart des hommes s'engagent dans le mariage. Les uns se déterminent par l'énormité de la dot, les autres par de vains avantages

extérieurs : *alii propter magnitudinem dotis, alii excellentiâ formæ.* Mais les uns et les autres, n'ayant nul soucis des mœurs et du caractère de celle qu'ils choisissent pour épouse, célèbrent des noces qui leur seront funestes, *in perniciem suam nuptias celebrant.* . . . .

Ces citations m'ont paru piquantes, car elles prouvent que si les mariages d'argent sont encore une des plaies de notre époque, au moins peut-on dire qu'elle nous a été transmise par nos ancêtres, puisque du témoignage irrécusable de du Pont, il résulte qu'au XVI[e] siècle elle était déjà invétérée et presqu'incurable.

Du reste, du Pont se révèle dans son ouvrage, comme un esprit entier, tranchant et qui supporte difficilement la contradiction : tel fut aussi Dumoulin, avec lequel il entretint un long commerce de science et d'amitié, fondé sans doute sur la remarquable analogie de leurs caractères. Tous deux hommes d'opposition, ils prirent une part active au mouvement de leur époque; et encore que Dumoulin figurât sur un plus vaste théâtre, du Pont, dans le cercle plus étroit de sa province, n'en joua pas moins un rôle qui, je le répète, lui

donne des traits assez frappants de ressemblance avec son illustre ami.

Toutefois, la destinée de l'un et de l'autre a été bien différente. Dumoulin est encore aujourd'hui entouré d'une auréole de gloire; son image vient, il y a peu de jours, d'être inaugurée dans le sanctuaire de la justice; et notre du Pont est complètement oublié, même de ses compatriotes dont il appelait jadis les aïeux, avec tant de complaisance, *cives mei amantissimos*.

Cependant, Blois est encore riche de souvenirs qui pourraient lui rappeler son ancien *conseil*. La maison qu'il habitait est en effet restée à peu près intacte *. Sous le rapport de l'art, cette maison est un assez curieux monument et une preuve du bon goût artistique de du Pont. L'escalier surtout mérite l'attention des amateurs; on y remarque, sculptés en différents endroits, le paon et le bouc, pièces principales des armoiries de du Pont et de Marie Barbe. Dans l'intérieur de l'édifice se retrouvent fréquemment les devises

* Elle est située Grande-Rue, derrière une boutique dépendante du n° 83. (Voir la planche n° 11.)

qui figuraient sur ces armoiries : *Virtus sine fortunâ manca* et *chauffettes d'ardents désirs.*

Du Pont avait lui-même fait construire cette maison qui fut, à ce qu'il paraît, l'occasion de quelques difficultés entre lui et son puissant voisin, le propriétaire de l'hôtel d'Aluys, Florimond Robertet, secrétaire d'état sous François Ier. « Ayant, dit Bernier, bâti un » assez joli logis fort proche de ce secrétaire, » dont il ne voulut jamais l'accommoder pour » accroître son hôtel, il en reçut quelque mé- » contentement. » On ignore quelles furent les suites du différend; ce qu'il y a de sûr, c'est que du Pont resta propriétaire de ce *joli logis*, qui mériterait d'être restauré et conservé aux frais de la ville de Blois, en reconnaissance du service éminent que lui rendit jadis son zélé défenseur.

Sed jam satis superque lusimus, disait du Pont en terminant son apologie du mariage; puissé-je ajouter comme lui *et ludum quidem non otiosum nec puerilem aut quod putes à juriconsulto alienum.* — Une notice définitive et complète sur notre illustre concitoyen, à

laquelle se joindrait une étude approfondie de ses ouvrages, et surtout de la coutume qu'ils avaient pour but d'expliquer, c'est là, sans doute un travail qui reste à faire. J'en avais osé concevoir la pensée; mais, encore que je ne l'aie pas abandonnée, je crains bien de sentir mes forces défaillir à l'exécution. Et pourtant, s'il est vrai, comme je n'en doute pas, que la notion du droit soit en définitive la clef de toute notion historique, c'est par des travaux sérieux sur les législations locales qu'on parviendra seulement à éclairer l'histoire des provinces qu'elles régissaient, et par suite compléter l'histoire générale de la France elle-même qui, on l'a dit avec raison, soit du côté si important des origines, soit du côté des éléments de nature si diverse qui ont produit sa nationalité, est tout entière dans l'histoire du droit d'une manière beaucoup plus complète que dans les chroniques *.

Quoi qu'il arrive, j'espère que le nom de du Pont ne sera plus pour vous une lettre tout-à-fait morte, et qu'il réveillera tout au moins en vos esprits le souvenir d'un grand jurisconsulte,

* M. Granier de Cassagnac.

d'un Blésois dévoué de cœur et d'ame aux intérêts de son pays, et dont le dévoûment fut loin d'être stérile; enfin, j'espère qu'il sera encore vrai de dire avec un autre de nos compatriotes, Joseph Dutemps, dans l'épigraphe qu'il composa pour être inscrite en tête des commentaires de du Pont :

Qualiter assyrius phœnix, ubi concidit igne
Thuricremo, ex reliquîs mox nova prodit avis;
Sic, suâ fatali Pontanum morte peremptum,
Vitæ restituunt hæc monumenta novæ.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DINOCHAU,

ANCIEN AVOCAT A BLOIS,

Par M. Vallon, avocat.

C'EST une chose tout à la fois digne de remarque et glorieuse pour nos annales blésoises, que d'y voir figurer, à deux époques distinctes de la législation ancienne, deux noms de jurisconsultes qui jetèrent en leur temps un vif éclat. Si l'histoire de notre pays s'énorgueillit à juste titre du nom de *Pontanus*, de ce nom qui se rattache au commentaire des *Coutumes*, il est un autre nom de jurisconsulte qui vient s'inscrire dans les fastes de la législation qui leur succède, et qui, comme celui

de *Pontanus*, appartient au barreau blésois. Aussi, après du Pont, convient-il de parler de son collègue des temps modernes, homme tout autre, il est vrai, qui, comme avocat, eut autant de dehors brillants que du Pont eut de science intime; qui sut trouver dans les inspirations d'une imagination riche, et dans les hasards d'une improvisation heureuse, les ressources et les résultats que celui-ci obtenait de l'opiniâtreté du travail; homme aussi profondément plongé dans le plaisir que du Pont l'était dans l'étude, qui eut une organisation assez complète pour que son talent pût se passer de veilles, et triompher à travers les distractions et les fatigues d'une vie licencieuse.

Quoique cet homme n'ait pas atteint le degré d'illustration auquel l'appelait la puissance de moyens dont il était doué, et qu'il ait chèrement expié, par ce qui manque à sa réputation, le culte immodéré qu'il voua jusqu'à la fin aux joies de ce monde, l'avocat Dinochau fut cependant assez remarquable pour que le barreau le revendique avec orgueil comme jurisconsulte. Comme homme

politique, son pays, qu'il a représenté, doit, avec la même fierté, se souvenir de ce qu'il fut dans des temps dont il répudia la honte par la modération d'un caractère qui se maintint pur, alors que tant de réputations politiques dégoûtaient de sang, et s'abîmaient dans l'opprobre.

Jacques Dinochau, fils de Samuel Dinochau et de Marguerite Aubois, naquit à Blois le 27 juillet 1752. Son père, qui était à la tête d'un fonds de commerce assez prospère, et jouissait d'une honnête aisance, mit de bonne heure toutes ses complaisances dans son fils, dont les avantages flattaient cet orgueil paternel si facile à s'émouvoir. Il destina d'abord le jeune Dinochau à l'état ecclésiastique, qui offrait alors aux jeunes gens d'une certaine classe heureusement doués, la seule carrière à laquelle leur ambition pût légitimement prétendre. Car la profession des gens de robe ellemême était à cette époque, et jusques à un certain point, soumise à la loi héréditaire, niveau puissant que l'émancipation des castes n'avait point encore entièrement brisé, et qui les maintenait dans les limites de la profes-

sion paternelle, hors desquelles elles firent irruption quelques années plus tard.

On vit donc, durant quelque temps, le jeune Dinochau attaché à l'église Saint-Honoré, sa paroisse, dans laquelle il commença son noviciat ecclésiastique. Mais bientôt ses passions se sentirent mal à l'aise dans le sanctuaire, et il en sortit pour n'y plus rentrer.

Dinochau, après s'être adonné à l'étude de la jurisprudence, exerça bientôt, en qualité d'avocat, près du *conseil supérieur* établi à Blois. On sait, eu égard aux motifs qui déterminèrent leur création, que ces conseils étaient des espèces de tribunaux d'exception; institués qu'ils avaient été pour recueillir l'héritage des parlements, et tenir d'une main plus complaisante et plus docile au pouvoir, ces balances de la justice, qui se refusaient si souvent à fléchir sous le poids des influences monarchiques.

Dinochau se distingua bientôt au barreau par ces qualités extérieures dont l'orateur peut tirer un si grand parti quand il sait les passionner au gré de ses convictions et de ses paroles. Son organe était pur et éclatant, son

geste avantageux et noble. Sa faconde se recommanda bientôt par les charmes d'une diction qu'il s'étudiait peut-être trop à rendre fleurie : il se servait avec esprit du sarcasme, qui était dans ces temps une arme, émoussée depuis par des convenances dont on se montre plus soucieux, mais que le barreau d'alors était loin de dédaigner. En même temps qu'il exerçait la profession d'avocat, Dinochau fit partie de cette magistrature * dont il parla plus tard avec si peu de ménagements. Il fut successivement bailli de Pont-Levoy, charge à laquelle l'avait appelé la protection de M. de Thémines, évêque de Blois; et bailli de la Tombe, fief dépendant de l'abbaye de la Guiche et du ressort du bailliage de Chaumont.

La réputation de Dinochau était née à une de ces époques qui surgissent dans l'histoire à de rares intervalles, et qui sont pour certains mérites des anniversaires de gloire au milieu desquels ils brillent comme dans une auréole. Les mœurs d'une grande nation étaient alors dans l'enfantement de ces événements de

* *Histoire philosophique et politique de l'Assemblée Constituante.*

1789, qui devaient consacrer la plus étonnante et la plus complète émancipation qu'aient jamais conquise les colères d'un peuple! A cette époque, où les provinces n'avaient pas encore abdiqué au profit de la centralisation, l'énergie de leur libre arbitre, et l'originalité de leurs mœurs politiques, elles prirent toutes part au mouvement révolutionnaire avec une spontanéité qui réfléchit les nuances du caractère de chacune d'elles. Le choix des députés que le Blésois envoie aux états généraux en est une preuve éclatante. Ils sont la noble expression de cette modération, qui fut tout à la fois, au cours des débordements populaires, son honneur et sa sauvegarde.

Dinochau avait conquis assez d'évidence et d'estime pour être le représentant de ses concitoyens, et le 30 mars 1789, il fut choisi, avec MM. *Drouillon*, *Turpin*, *Pothée*, *échevin de Montoire*, et *Bucheron de Boisrichard*, pour représenter le tiers-état aux états généraux.

C'est chose pleine d'intérêt à observer, parce qu'elle est une des phases les plus remarquables de l'histoire politique de notre pays, que l'attitude prise par sa députation à l'assemblée

constituante. Tandis que leurs collègues du tiers-état se renfermaient dans cette neutralité à laquelle est si éminemment accessible l'indifférence du caractère blésois, MM. Dinochau et Drouillon prenaient hardiment position au côté gauche de l'assemblée;—et ils se rapprochèrent ainsi intimement de la fraction qui proclamait le plus haut les besoins d'émancipation que ressentaient alors les provinces les moins passionnées de la France de *quatre-vingt-neuf*.

Dinochau, s'abandonnant à l'ardeur d'une organisation qui ne lui permettait, ni une manière de sentir, ni une manière de s'exprimer avec froideur, se distingua bientôt parmi les membres les plus prononcés du côté gauche. Il fut de ceux qui se groupèrent autour de Mirabeau, et qui, au sein de l'assemblée, servaient comme de constellations à cet astre qui jetait alors à la tribune un si immense éclat.

Les opinions et les connivences politiques de Dinochau le mirent en butte à la presse monarchique du temps; elle se vengeait du libéralisme du député blésois, par une grèle d'épigrammes qu'on retrouve au grand complet dans certains journaux de l'époque, dont

la colère oublieuse de toute justice et de toute courtoisie, allait quelquefois jusqu'à la grossièreté de l'insulte. Témoin ce quatrain où Dinochau n'est guères mieux traité que l'un des *constituants* avec lesquels il était le plus lié, le fameux Camille Desmoulins :

« Faut-il peindre un gredin fameux en cette ville,
» Ma main sans y penser vous écrira Camille ;
» Du plus plat *de nos crois* voulez-vous le tableau,
» Ma plume au bout du vers laisse aller Dinochau. »

Des liaisons moins parlementaires que celles qui unissaient Dinochau à Camille Desmoulins n'échappèrent pas non plus aux journalistes de l'époque, et les intimités qui existèrent entre le député blésois et la fameuse Theroyne de Méricourt, servirent de texte à de sanglantes railleries.

Par bonheur pour Dinochau, les épigrammes ne sont pas du domaine de *l'histoire*, et si elle a le droit d'être quelque peu sévère en lui reprochant de ne s'être pas assez garanti des accès de cette fièvre politique qui exaltait les membres libéraux de la constituante, et qui chez beaucoup d'entr'eux devait dégénérer en délire ; cependant il est juste de reconnaître

que Dinochau, dans les preuves qu'il donna à la tribune, se fit remarquer parmi les modérés de son parti.

Alors qu'il était député, Dinochau était en même temps publiciste, et c'est ici que se place une des pages de son histoire qu'il serait heureux qu'on pût arracher. On vit paraître à cette époque, dans le Blésois, une publication périodique dont Dinochau était auteur, et connue sous le nom de *Courrier de Madon*, journal d'opposition populaire anti-religieux, et qui ne se recommande que très médiocrement par le mérite de la rédaction. Ce fut une œuvre morte-née que cette publication, puisqu'elle se soutint durant six mois à peine; et cependant elle avait vécu trop long-temps pour l'honneur de Dinochau, puisque sa plume laissa couler du fiel sur un nom qui devait lui être sacré, par tout ce que la reconnaissance impose d'obligations. Le journaliste, parvenu aux honneurs politiques, ne se souvint plus du bailli de M. de Thémines, et par malheur il ne comprit pas que, s'il est humiliant, comme il le dit dans son *Histoire de l'Assemblée Constituante*, d'être placé sous une dépendance servile

des *seigneurs*, il n'est guère plus honorable de s'affranchir de leur dépendance par l'ingratitude.

Les opinions que Dinochau avait professées à l'assemblée constituante et la place marquante qu'il avait occupée au côté gauche de cette assemblée, avaient fait de lui un de ces hommes nouveaux, appelés par le résultat de toutes les réactions politiques à utiliser à leur profit le succès du système qu'ils ont favorisé de leurs efforts. En 1791, il fut nommé président du tribunal criminel de Blois. Bientôt il eut occasion de déployer dans l'exercice de ces fonctions une fermeté qui plus tard servit de prétexte aux violentes accusations qui s'élevèrent contre lui. Une arrestation de transports de grains, qui eut lieu dans le mois de mars 1792, par les habitants des villages d'Onzain, Saint-Dyé et Muides, donna lieu à une répression sanglante exécutée à St.-Dyé, sur ces habitants, par le régiment de Bassigny; l'instruction de cette affaire évoquée par les sollicitudes du président du tribunal criminel, prouva que Dinochau comprenait toute l'inflexibilité de la loi dont il était à la fois l'interprète et le gar-

dien; car il ne craignit pas de comprendre dans la poursuite un homme influent dans le pays par sa position, un ancien président d'élection de Blois.

Ces insurrections partielles n'étaient qu'une étincelle échappée au grand foyer de l'irritation générale, qu'un des premiers symptômes de ce grand accès de démence populaire que tant de causes avaient déterminée; et le temps était venu où quiconque avait une ame honnête et un esprit droit, devait répudier comme une honte et supporter comme un remords les conséquences de ces principes, auxquelles les colonnes du *Courrier de Madon* elles-mêmes n'avaient pas été étrangères. C'était avec des paroles et des écrits qu'on avait fait les théories; c'était avec du sang qu'on faisait l'application. Il inondait la France! les jours de 93 étaient arrivés.... Les gens qui faisaient ces jours si lugubres pour leur patrie, avaient envoyé dans les provinces des manières de proconsuls, espèces d'avant-coureurs de guillotines, qui étaient chargés de convaincre avec le terrorisme, et de régénérer avec l'échafaud.

Carra avait été envoyé à Blois dans le mois

de juin 1793. Quoiqu'il eût fait ses preuves à la journée du 10 août, et encore en faisant tomber peu de temps après une tête de roi, Carra s'était rangé du parti des *Brissotins*, après avoir été rejeté par le parti de Robespierre: par bonheur, Blois se ressentit de cette disgrâce; Carra, depuis qu'il l'avait éprouvée, moins fougueux et moins anarchique, tenta d'organiser dans le département quelques mesures d'ordre public.

Dinochau, qui était à cette époque procureur de la commune, fonctions auxquelles il avait été nommé peu de temps auparavant, avait demandé avec énergie l'exécution de ces mesures; et pour que ses efforts fussent légitimées par le vœu populaire, il avait provoqué le dépôt chez différents notaires de Blois, de pétitions dictées par les sentiments les plus modérés et les plus honorables.

Dinochau devait expier bientôt ces velléités de résistance au débordement des fureurs populaires. Quelque temps après Carra, au mois d'octobre 1793 (an II de la république), Guimberteau, représentant du peuple, arriva à Blois, investi de pouvoirs illimités. C'est sous

sa présidence qu'eut lieu, dans l'église cathédrale de Blois, une de ces réunions populaires dont le souvenir est une tache pour l'histoire de notre pays; comices honteux dans lesquels la déraison et la sottise hurlaient contre tout ce qu'il y avait d'honorable des accusations que Guimberteau transformait immédiatement en arrêts! C'est ainsi que dans une seule séance, la municipalité de Blois tout entière, ainsi que tout ce qu'il y avait de fonctionnaires, passa sous le niveau de cet aréopage de cabaret, dont le plus grand mérite était assurément celui de la justice expéditive. L'appel de chaque nom auquel on se livrait dans l'assemblée suffisait pour provoquer des vociférations qui formaient toute l'instruction du procès, après quoi, et pour extrait conforme, Guimberteau faisait une petite allocution dont il était prudent de ne pas interjeter appel....

Voici le passage du procès-verbal de la séance qui concerne Dinochau; il est littéralement copié. « Le représentant appelle Dinochau, procureur de la commune, suspendu de ses fonctions depuis plusieurs mois par d'autres représentants.

» Un murmure de haine et de mépris se » fait entendre dans l'assemblée. »

Dinochau était absent (les jugements par défaut avaient alors un grand mérite).

Le peuple, a dit Guimberteau, « se trompa » en députant Dinochau à l'assemblée consti- » tuante, et Dinochau le trompa en singeant » le patriotisme; il trahit la cause populaire, » en embrassant le parti des reviseurs, du roi et » de la cour. Depuis son retour à Blois il fut le » chef secret des contre-révolutionnaires; il a » mille fois, par des phrases emmiellées, cher- » ché à *modérantiser* le peuple et la société » populaire; il a mille fois voulu armer les pa- » triotes faibles et séduits contre les patriotes » énergiques. Toutes les plaintes excitées par » la municipalité retombent sur sa tête; ses » crimes sont aussi nombreux que ses actes de » magistrature; il a recueilli l'animadversion » universelle. Je convertis sa suspension en » destitution. Il n'est pas riche, je ne le taxe » qu'à mille livres; j'ordonne que sur-le-champ » le comité de surveillance l'envoie saisir par » deux gendarmes et le conduire à la maison » d'arrêt. (Vifs applaudissements.) »

On fait observer qu'il y a dans l'assemblée des citoyens habitant la même campagne que Dinochau (et qui pourraient l'aller avertir) : le représentant fait fermer les portes.

Dans la même séance, Guimberteau donne la mesure de l'animadversion qu'avaient excitée les principes de Dinochau, en faisant un crime aux autres citoyens de ses moindres influences.

« Ton activité, dit-il à un officier munici-
» pal (Métivier-Massau), a été utile à la com-
» mune ; tu as des droits à sa reconnaissance;
» mais tu t'es laissé séduire, comme tes col-
» lègues, par le verbiage anti-politique de Di-
» nochau; tes concitoyens te reprochent de
» n'avoir pas résisté en face à son modérantisme,
» et développé cette énergie que tu avais ca-
» chée sous l'écharpe municipale, etc., etc. »

Ce fut à cette époque et à cette occasion que Dinochau fut incarcéré; il était encore détenu, lorsque Garnier, de Saintes, autre représentant du peuple, et chargé, comme Guimberteau, d'une nouvelle réforme des autorités du département (le temps était alors aux épurations !), vint tenir à Blois une séance

à cet effet. Elle eut lieu dans le temple de la Raison! Pour se rendre digne du lieu, Garnier, de Saintes, crut devoir renchérir sur l'œuvre de terrorisme de son collègue. Parmi les citoyens les plus en butte aux fureurs révolutionnaires se trouve encore Dinochau: car on lit dans le procès-verbal de la séance, que quelqu'un « ayant voulu intéresser le peuple en sa » faveur il avait quelques chances d'y parvenir, » lorsque le représentant observa que la clé» mence, en pareil cas, serait un assassinat » contre la république; qu'alors le peuple, re» prenant l'attitude fière qui convient à des » républicains, proposa la continuation de la » détention de Dinochau, et que le représentant » l'ordonna jusqu'à la paix. » (Extrait littéral du procès-verbal du 23 février 1793.)

Cette paix aurait pu être pour Dinochau ce qu'elle fut pour tant d'autres, celle de la tombe, si, plus heureux que Lavoisier et ses compagnons, il n'était parvenu à soustraire sa tête à la hache. Après avoir séjourné longtemps dans ce lieu, au frontispice duquel l'atticisme des geôliers d'alors avait tracé ces mots : REPAIRE DES GENS SUSPECTS, Dinochau

recouvra la liberté. Il se livra de nouveau à l'exercice de la profession d'avocat, dénomination remplacée, à cette époque, par celle de défenseur officieux; et, autant que le lui permit sa position, il semble s'être associé à la réaction qui vint lentement consoler la France de toutes ses humiliations et de toutes ses douleurs. En 1797 (an 5 de la république), on le voit prendre part à la rédaction d'un mémoire éloquemment rédigé, en réponse à une œuvre de 93, échappée à Sébastien Caillon, défenseur officieux à Blois, et qui s'était complu à dénoncer au ministre de la justice les autorités constituées, et plus spécialement le barreau de la ville comme coupables de fédéralisme.

La formation des tribunaux semblait devoir être pour l'ancien président du tribunal criminel une ère de réparation et de faveur, et l'on doit s'étonner que le pouvoir d'alors n'ait cru devoir attribuer à Dinochau que les honneurs modestes et secondaires d'une place de juge suppléant... Peut-être devrait-on chercher dans le mécontentement que dut lui inspirer une justice si restreinte, autant que dans l'ac-

tivité de cette imagination qui le poussait incessamment vers une profession passionnée, le parti qu'il prit alors de s'adonner exclusivement aux travaux du barreau. Ses talents eussent pu les utiliser, de manière à réparer promptement le délabrement de sa fortune. Mais, comme la plupart des hommes à passions ardentes, Dinochau n'était guère homme de calcul. Sa vie était vouée à un épicurisme qui comportait à un haut degré les jouissances les plus positives, en tête desquelles l'avocat blésois plaçait surtout celles de la table; elles avaient pour lui un tel charme que sa réputation de gastronome est presqu'égale aujourd'hui à sa réputation de jurisconsulte, et que la mémoire des hommes qui est, au reste (chacun le sait), une perfide confidente, a gardé de lui plus de boutades inspirées par le mécontentement d'une digestion malencontreuse, qu'elle n'a recueilli de bons mots échappés à l'improvisation de l'audience.

Quelque temps après l'établissement des cours d'appel, Dinochau, qui venait de voir s'ouvrir près de lui une arène plus vaste et plus glorieuse que le ressort du barreau blé-

sois, quitta sa ville natale pour se fixer à Orléans. Ce fut surtout sur ce théâtre que ses talents d'avocat se développèrent avec un succès qui, durant un grand nombre d'années, alla toujours croissant. Une admirable facilité d'élocution, une discussion à laquelle l'esprit donnait tout plein d'intérêt et de charmes, un bonheur de répliques et d'à-propos, qui sont à l'orateur ce que des coups de main hardis sont au guerrier, et qui lui valent, à lui aussi, quelquefois des succès inespérés, tels furent jusqu'à la fin les caractères éminemment distinctifs de l'éloquence de Dinochau. Il faut reconnaître qu'elle lui a mérité une de ces réputations d'avocat que le temps respecte et que la mémoire des hommes honore. Sans doute son talent aurait pu jeter un éclat plus vif encore; sans doute il manque plus d'une tresse à sa couronne; mais il faut proclamer néanmoins, et proclamer hautement, que Dinochau fut un homme, sinon complet, au moins qu'il fut un homme remarquable; non-seulement il fut distingué au barreau, en ce qu'il était devenu jurisconsulte éclairé, et parleur singulièrement habile, mais encore il était d'une raison

élevée et d'une conception vaste. On pourrait citer plus d'un exemple à l'appui de cet éloge, dont on trouverait facilement la justification dans les diverses opinions politiques qu'il émit tant à l'assemblée constituante, que dans les deux seuls ouvrages échappés à sa plume. Quelque superficiel que soit le genre pamphlétaire de l'auteur du Courrier de Madon, ce genre est loin d'être exclusif de vues droites et de pensées profondes; mais c'est surtout dans son *Histoire philosophique et politique de l'assemblée constituante*, que Dinochau, malgré les inconvénients d'un style qui se ressent trop de la fougue des passions de l'époque, se montre à plus d'une page publiciste distingué par la rectitude de ses opinions et l'élévation de ses pensées. Témoin, sa critique des justices seigneuriales, et son opinion sur la réforme judiciaire; témoin encore, sa manière d'envisager la répartition de l'impôt, etc., etc. Mais ce qui domine par-dessus tout, dans cet ouvrage, on ne saurait trop le reconnaître, c'est une profusion de sentiments nobles, de vues grandes et généreuses, qui prouve que, quelque soit le côté où il y figura, Dinochau fut digne

de l'assemblée constituante. Or, reconnaître à un homme le mérite d'avoir été le digne interprète d'une nation comme la nôtre, et de l'avoir comprise à une époque où les pensées de cette nation avaient atteint l'apogée de leur force et de leur puissance, n'est-ce pas faire de cet homme un des éloges les plus glorieux auxquels son ambition puisse prétendre !

Dinochau est mort à Orléans, le 12 février 1815, encore dans l'exercice de la profession d'avocat.



OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES DE BLOIS,

depuis sa fondation jusqu'au 1er novembre 1835.

---

1. Rapports annuels sur les travaux de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher. — Années 1832-34.
2. Congrès scientifique de France. — Années 1833-34; 2 vol. in-8o. Caen et Poitiers.
3. Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie; tom. VII et VIII, in-8o. — Caen. 1834.
4. Annales de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, de Tours. — Année 1834.
5. Bulletin de l'Académie ébroïcienne. — Année 1834.
6. Mémoires de la Société royale centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord. — Années 1829-34; 3 vol. in-8o. Douai.
7. Dissertation sur les armoiries de la ville d'Orléans, par M. DE LA PLACE DE MONTEVRAY. — Orléans. 1818.
8. Notice sur Jacques de la Lande, jurisconsulte du XVIIe siècle, par le même. — Orléans. 1818.

9. Notice sur Jean-Pyrrhus d'Anglebernes, jurisconsulte et littérateur des XV[e] et XVI[e] siècles, par le même. — Orl. 1820.
10. Notice sur M. Durzy, conseiller à la cour royale d'Orléans, par le même. — Orléans. 1822.
11. Rapport sur les ouvrages présentés au concours à la Société académique d'Orléans, pour le prix à décerner au meilleur Eloge *de Pothier*, par le même. — Orléans. 1823.
12. Mémoire sur la nécessité de bâtir un édifice consacré aux expositions des produits de l'industrie, par M. Rey. — Juin 1827.
13. Discours prononcé par le même, à la distribution des prix aux élèves des Écoles israélites. — Novembre 1827.
14. Cent Bévues de M. Jouy, dans 34 pages de l'Ermite en Province, relevées par un Blésois et par un Solonais. — 1828.
15. Rapport lu à la Société de médecine pratique de Paris, par le docteur Léon Simon, sur un projet de loi relatif à l'exercice de la médecine. — Octobre 1829.
16. Rapport sur les travaux de la Société des méthodes d'enseignement, par M. Lourmand, secrétaire général. — Mai 1830.
17. Essai sur l'Enseignement méthodique de l'articulation de la voix, appliqué aux sourds-muets, par M. Alp. Laurent. — Blois 1831.
18. Notice sur une feuille diptyque d'ivoire représentant le baptême de Clovis, par M. Rigollot, de l'Académie d'Amiens. — 1832.
19. Lettre à M. Jal, sur des origines étymologiques, par M. Éloy Johanneau. — 1832.
20. Rapport sur les travaux de la Société des méthodes d'enseignement, par M. Lourmand. — Mai 1832.
21. Analyse littéraire de la fable de la Fontaine, le Philosophe Scythe, par le même. — 1832.
22. Pélée et Thétis, par M. J. de Witte, de la commission

française de l'Institut Archéologique de Rome. — 1832.

23. Notice historique sur le Fort des Tourelles de l'ancien pont d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési. — 1832.

24. Dissertation sur le roman de Roncevaux, par M. H. Monin. — 1832.

25. Observations sur les Rapports des lois organiques coloniales, présentées en 1831 à la chambre des députés, par M. le baron de Cools. — 1832.

26. Rapport sur les ouvrages envoyés au concours pour l'instruction élémentaire, par M. Lourmand. — 1833.

27. Résumé de la conférence publique tenue le 28 mai 1833, par la Société des méthodes d'enseignement, par le même.

28. La mort d'Alcyonie, par M. J. de Witte. — 1833.

29. Le Meunier de Sans-Souci, conte historique, par M. Rey. — 1833.

30. Recherches sur les moyens d'améliorer la condition physique et morale de la Sologne, par M. de la Saussaye. — 1833.

31. Histoire de l'épidémie du choléra-morbus, dans le département de Loir-et-Cher, par le docteur Marin-Desbrosses. — 1833.

32. Essais sur les Monnoies chartraines, par M. E. Cartier, de la Société académique de Tours. — 1833.

33. Mémoire sur les Bulbes de Safran, comme substance alimentaire, par M. Vergnaud-Romagnési. — 1833.

34. Mémoire sur des Instruments antiques en bronze, trouvés près de Gien, par le même. — Orléans. 1833.

35. Mémoire sur une Figurine antique, trouvée à Tigy, par le même. — Orléans. 1832.

36. Rapport sur un volume intitulé Fac-Simile de médailles romaines, par le même. — Orléans. 1833.

37. Notice sur la Porte Saint-Jean d'Orléans, par le même. — Orléans. 1823.

38. Mémoire sur des Médailles romaines et divers objets anti-

ques, trouvés dans l'Orléanais, par le même. — 1833.

39. Réponse à la lettre de M. Jollois, sur l'emplacement du Fort des Tourelles, par le même. — Orléans. 1834.

40. Mémoire sur l'Agriculture coloniale, par M. le baron de Cools. — Paris. 1834.

41. Notes archéologiques recueillies dans un voyage en Allemagne, par M. L. Grille de Beuzelin. — Blois. 1834.

42. Lettre à M. Armand Cassan, sous-préfet de Mantes, sur les Origines du nom de cette ville et de celle de Meulant, par M. Éloy Johanneau. — Paris. 1834.

43. Lettre à M. Geland, sur la Devise bretonne de M. de Quélen, archevêque de Paris, par le même. — Paris. 1834.

44. Le Fablel-dou-Dieu-d'Amours, par le même. — Paris. 1834.

45. Nouvel Examen critique du Dictionnaire de l'Académie française, par le même. — Paris. 1834.

46. Des XXIII manières de Vilains, par le même. Paris. 1834.

47. Mémoire sur l'emploi du dynamomètre, par M. de la Giraudière. — Blois. 1824.

48. Observations sur l'Agriculture en France, par le même. — Orléans. 1824.

49. Procès-verbal de la séance du Comice agricole de Romorantin, par le même. — Orléans. 1826.

50. Mémoire sur les Semis et Plantations d'arbres verts, par le même. — Orléans. 1830.

51. Expériences sur les Engrais, par le même. — Blois. 1832.

52. Rapport sur l'emploi du Gaz protoxide d'azote, dans le traitement du choléra-morbus, par M. Lepage, docteur en médecine. — Orléans. 1832.

53. Mémoire sur des Sculptures antiques trouvées à Orléans, en 1833, par M. Vergnaud-Romagnési. — Orléans. 1834.

54. Mémoire sur la Confection des Routes, par M. de la Giraudière. — Blois. 1834.

55. Notes sur la découverte d'une nouvelle Fontaine, et sur les chances de trouver de l'eau jaillissante dans le département de Loir-et-Cher, par M. le comte PAUL DE VIBRAYE. — Blois. 1834.

56. Mémoire sur la Luxation de l'extrémité sterniale de la clavicule en arrière, par le docteur PELLIEUX. — Paris. 1834.

57. Mémoire sur une Mosaïque et des Antiquités romaines, trouvées près de Châteaudun, par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — Orléans. 1835.

58. Discours en vers sur la fondation de l'Académie de Falaise, par M. CASTAING, l'un de ses membres. — Falaise. 1835.

59. Cicéron, par M. LAURENTIE. — Paris. 1835.

60. Notice sur le château de Chambord, par M. DE LA SAUSSAYE. — Blois. 1835.

61. Notices et observations, à l'occasion de quelques femmes de la société du dix-huitième siècle, par M. DE LA PORTE, de Vendôme. — Paris. 1835.

62. Mémoire sur le papier dit de Sûreté, de M. Mozar, par M. J. GIRARDIN. — Rouen. 1835.

63. Considérations sur l'Histoire monétaire, par M. E. CARTIER. — Tours. 1835.

64. Rapport sur le Pétrisseur mécanique de MM. Cavallier frères et compagnie, par M. J. GIRARDIN. — Rouen. 1831.

65. Rapport sur l'emploi de la Gélatine des os dans le régime alimentaire, par le même. — Rouen. 1831.

66. Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroy de Rouen, par le même. — Rouen. 1831.

67. Rapport sur la culture de la Betterave à sucre, dans les environs de Fécamp, par MM. DUBUC et J. GIRARDIN. — Rouen. 1832.

68. Rapport sur l'Appareil établi à l'hospice de Rouen, pour l'extraction de la Gélatine des os, par M. J. GIRARDIN. — Rouen. 1833.

69. Recherches expérimentales sur l'emploi de la Gélatine comme substance alimentaire, par MM. EDWARDS, membre de l'Institut, et BALSAC D. M. — Paris. 1833.

70. Procès-Verbal de l'inauguration de la Borne monumentale, élevée aux frais de M. de Caumont, en mémoire de la bataille de Formigny. — Caen. 1834.

71. La Pleure Chante, en roman du XIIIe siècle, publié par M. MONIN. — Lyon. 1834.

72. Recherches historiques et médicales sur la Syphilis, par M. DUVERGIE aîné. — Paris. 1834.

73. Observations numismatiques, extraites des Mémoires de la Société académique de Nancy, par M. DE SAULCY. — 1834.

74. Mémoire sur les moyens de reconnaître l'existence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique du commerce, par M. J. GIRARDIN. — Rouen. 1835.

75. Le Géant de Milet, par M. J. DE WITTE. — Paris. 1835.

76. Dissertation sur la Pile Cinq-Mars, par M. DE LA SAUSSAYE. — Paris. 1835.

77. Notice et description de l'église de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — Paris. 1835.

78. Idée générale de la méthode d'éducation de Pestalozzi, par M. JULLIEN, de Paris. — 1835.

79. Conseils aux cultivateurs sur la sécheresse, par M. J. GIRARDIN. — Rouen. 1835.

80. Code annoté de la Presse en 1835, par M. HENRY CELLIEZ. — Paris. 1835.

81. Les deux Convois, par M. MINARD. — Douai. 1835.

82. Notice sur les Institutions gallo-frankes, 420, 472, par M. TAILLIAR. — Douai. 1835.

83. Traité de la Perrotine, nouvelle machine pour l'impression des indiennes. — Rouen. 1835.

84. Philosophie des facultés actives et morales de l'homme, par DUGALD STEWART; traduction de l'anglais par le docteur LÉON SIMON. 2 vol. in-8o. — Paris. 1834.

85. Études pour servir à l'histoire des Châles, par J. REY, fabricant de cachemires. In-8o. — Paris. 1835.

86. Flore complète d'Indre-et-Loire, par la Société académique de Tours. 1 vol. in-8o. — Tours. 1833.

87. Rhétorique et Poétique de Voltaire, ou principes de littérature, par M. ELOY JOHANNEAU. 1 vol. in-8o. — Paris. 1828.

88. Manuel des Écoles primaires du département de Loir-et-Cher, par M. ALP. LAURENT, secrétaire du comité d'instruction publique de Blois, etc.

89. Leçons synchroniques d'Histoire générale, par M. GAUDEAU. 2 vol. in-8o. — Blois. 1834.

90. Histoire des Gaulois, par M. AM. THIERRY, correspondant de l'Institut. 2e édition. 3 vol. in-8o. — Paris. 1835.

91. Revue Anglo-Française, par M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. 1re et 2e années. 2 vol. grand in-8o. — Poitiers. 1834-1835.

92. Cours méthodique de Géographie élémentaire, par MM. BLANCHET et LOURMAND. 1 vol. in-12. — Paris.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT LES DEUX ANNÉES ACADÉMIQUES 1834 ET 1835.

Membres titulaires.

Présidents, MM. { * CELLIEZ père, docteur en médecine ; * DU PLESSIS, avocat.

Secrétaires, MM. { * DU PLESSIS, avocat ; * DE LA SAUSSAYE, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères.

MM. * BEAUSSIER, docteur en médecine.

* BLAU, docteur en médecine.
* DESFRAY, membre de l'Académie royale de médecine.
* MARIN-DESBROSSES, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes.

NOTA. Les astériques * indiquent les noms des Fondateurs de la Société.

MM. * Naudin, juge de paix, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher.

* Renou, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher.

Vallon, avocat, *reçu le* 28 *janvier* 1833.

Gaudeau, ancien Principal du collége de Blois, officier de l'Université. 6 *mai*.

Laurent, Secrétaire du Comité d'Instruction publique, président du tribunal de commerce, membre de plusieurs Sociétés savantes. 31 *mai*.

Leroux, avocat. 15 *novembre*.

Alb. Bauny de Recy, Vérificateur des domaines, membre de plusieurs Sociétés savantes. 30 *janvier* 1834.

Godin, avocat. 25 *avril*.

Cler, professeur de philosophie au collége de Blois. 11 *juillet*.

Bergevin, Président du tribunal. 28 *novembre*.

Maigreau, avocat, membre du conseil général, et de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher. 28 *novembre*.

Desruisseaux, pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes. 12 *juin* 1835.

Membres honoraires.

MM. * Leroy, ancien maire de Blois.

Thierry (Augustin), de Blois, membre de l'Institut. 23 *août* 1833.

Le comte de Lezay-Marnésia, préfet de Loir-et-Cher. 9 *janvier* 1835.

Couteau, maire de Blois, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher. 23 *janvier*.

Membres correspondants.

MM. * Celliez (Henry), avocat à Paris, ancien titulaire. *décembre* 1832.

MM. LACHAT, Professeur de philosophie au collége du Puy, ancien titulaire. 22 *janvier* 1833.

DESMELOIZES (Maxime), à Paris, ancien titulaire. 28 *janvier*.

DE PÉTIGNY, ancien élève de l'École des Chartes, au château de Clénord (Loir-et-Cher). 22 *février*.

DERIVIÈRE, docteur en médecine à Saint-Dyé (Loir-et-Cher). 8 *mars*.

MONIN, professeur d'histoire à la faculté de Lyon. 8 *mars*.

RIGOLLOT, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, à Amiens. 15 *mars*.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans. 22 *mars*.

CARTIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amboise. 22 *avril*.

Le baron DE COOLS, de Blois, Délégué de la Martinique, à Paris, rue St.-Florentin, 11. 22 *avril*.

ELOY JOHANNEAU, de Contres (Loir-et-Cher), Conservateur des objets d'art des résidences royales, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, à Paris, place Royale, 9. 22 *avril*.

MESTIVIER, notaire à la Chapelle-Saint-Martin (Loir-et-Cher). 26 *avril*.

BEAUSSIER-BOUCHARDIÈRE, docteur en médecine à Vendôme. 29 *avril*.

LEPAGE, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans. 29 *avril*.

DE LA PORTE, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Meslay (Loir-et-Cher). 3 *mai*.

BERTHEREAU DE LA GIRAUDIÈRE, président de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Villeny (Loir-et-Cher). 31 *mai*.

DE BOISROUVRAY, membre de la Société entomologique de France, à Celettes (Loir-et-Cher). 31 *mai*.

DE GALARD (Auguste), à la Guadeloupe, ancien titulaire. 14 *juin*.

MM. De Caumont, membre correspondant de l'Institut, secrétaire général de la Société des antiquaires de Normandie, fondateur des Congrès scientifiques de France, etc., etc., à Caen. 9 *août* 1833.

De Givenchy, Secrétaire-fondateur de la Société des antiquaires de la Morinie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Omer. 9 *août*.

De la Place, ancien premier président de la cour royale d'Orléans, président de la Société académique de la même ville, au château de Montevray (Loir-et-Cher). 9 *août*.

Le général, baron de Jassaud, président de la Société d'encouragement pour les arts, à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 3. 23 *août*.

Jollois, Président de la Société royale des antiquaires de France, ancien secrétaire de la Commission d'Égypte, Ingénieur en chef du département de la Seine, etc., etc., à Paris, rue Louis-le-Grand, 35. 23 *août*.

Jorand, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris, rue du Faub. Montmartre, 46. 23 *août*.

Laurentie, ancien inspecteur général des études, au château de la Mahaudière (Loir-et-Cher), et à Paris, rue Mézières, n° 8. 23 *août*.

Thierry (Amédée), de Blois, membre correspondant de l'Institut, Préfet de la Haute-Saône, à Vesoul. 23 *août*.

Vinet-Pajon, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Maugué (Loir-et-Cher). 23 *août*.

Paulin Paris, premier employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris. 15 *novembre*.

De Witte, membre de la Commission française de l'Institut archéologique de Rome, etc., à Paris, rue des Trois-Frères, 4. 15 *novembre*.

Simon, de Blois, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue des Beaux-Arts, 4. 22 *novembre*.

Guerry, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue Sorbonne, 3. 6 *décembre*.

Girardin, secrétaire de la Société centrale d'agriculture

de Rouen, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. 20 décembre.

MM. Bertran, membre de plusieurs Sociétés savantes, juge de paix à Buchy (Seine-Inférieure). 20 *décembre*.

Bergeron d'Anguy, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Cerzay (Loir-et-Cher). 3 *janvier* 1834.

Rey, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris, rue N.-D.-des Victoires, 26. 3 *janvier*.

Lourmand, secrétaire de la Société pour les méthodes d'enseignement, etc., à Paris. 28 *février*.

Martin, homme de lettres, à Orléans. 7 *mars*.

Le comte de Salaberry, ancien député de Loir-et-Cher, au château de Fossé (Loir-et-Cher). 9 *mars*.

Allou, Secrétaire de la Société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, Ingénieur en chef des mines, à Paris, rue de Clichy, 30. 11 *juillet*.

Gaudeau (Bernard), sous-directeur du collége de Romorantin. 18 *juillet*.

Grille de Beuzelin, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 1. 8 *août*.

De la Fontenelle de Vaudoré, Vice-président-fondateur de la Société des antiquaires de l'Ouest, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la *Revue anglo-française*, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Poitiers. 8 *août*.

Josse de Beauvoir, ancien député de Loir-et-Cher, à Vendôme. 28 *novembre*.

Le comte Paul de Vibraye, membre de la Société géologique de France, au château de Cheverny (Loir-et-Cher). 28 *novembre*.

Le baron de Fougères, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher, au château de Boissay-Fougères (Loir-et-Cher). 3 *décembre*.

Le comte Éléonore de Montlivaut, Vice-président de la Société académique de Tours. 3 *décembre*.

De Bazonnière (Charles), au château de Pierrefitte (Loir-et-Cher). 12 *décembre*.

MM. **Berthelot**, juge de paix à Montrichard (Loir-et-Cher). 2 *janvier* 1835.

Bourdon (Isidore), de l'Académie royale de médecine, etc., etc., à Paris. 12 *juin.*

Marc (Amédée), secrétaire perpétuel de l'Académie ébroïcienne, à Évreux. 19 *juin.*

Chauveau, Bibliothécaire de la ville de Tours, Secrétaire perpétuel de la Société académique de la même ville, etc. 31 *juillet.*

Menars, Secrétaire de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, etc. 14 *août.*

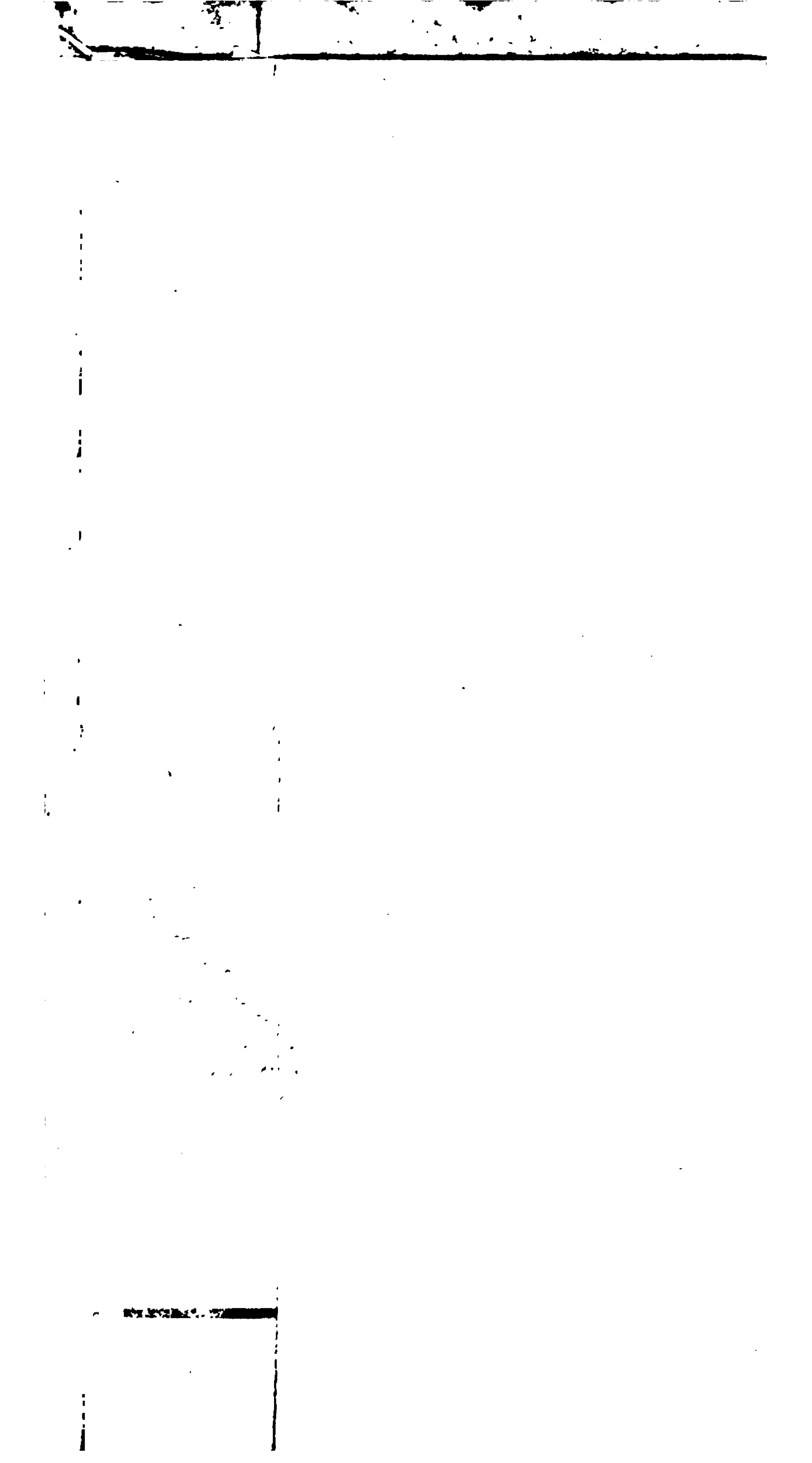
Baignoux, de Blois, ancien député de Tours à l'Assemblée législative, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours. 21 *août.*

Le Bureau de la Société pour 1836 *est composé de MM.* **Bergevin**, *président*, *et* **de la Saussaye**, *secrétaire.*



TABLE.





Tom. II Pl.II.



Lith de Lemercier A Paris

